

GUIDE DU CONDUCTEUR

sur la conduite, la sécurité et la
délivrance de permis de conduire

AUTOMOBILES et CAMIONS



GUIDE DU CONDUCTEUR

sur la conduite, la sécurité et la
délivrance de permis de conduire

AUTOMOBILES et CAMIONS LÉGERS

Remplir

Introduction

Au volant, un monde entièrement nouveau s'offre à vous. Pour les conducteurs de tous les âges, l'obtention d'un permis de conduire peut constituer un rite de passage, offrant des occasions d'emploi, de mobilité et d'indépendance.

Pour conduire, il faut assumer des responsabilités et des risques. Vous devez développer les compétences clés suivantes afin de vous préparer à prendre cette responsabilité.

ATTITUDE

Adoptez une attitude de conduite sécuritaire et responsable toutes les fois que vous conduisez.

PRUDENCE

Soyez conscients de ce qui se passe autour de vous lorsque vous conduisez, et prenez toujours des décisions responsables en ce qui concerne les risques et les problèmes.

CONNAISSANCES

Apprenez et comprenez les lois de la circulation ainsi que le Code de la route.

HABILETÉ

Inscrivez-vous à des programmes éducatifs pour conducteurs et apprenez davantage au sujet de la conduite sécuritaire de véhicules motorisés.

Il faut des cours éducatifs, de la formation et de l'entraînement pour développer cette prudence, ces connaissances et cette habileté. Votre attitude transparaît dans les décisions que vous prenez quant à la conduite responsable. Soyez prêts à faire preuve de courtoisie envers les autres

usagers de la route. Conduisez toujours de façon proactive.

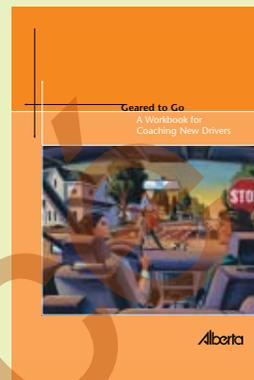
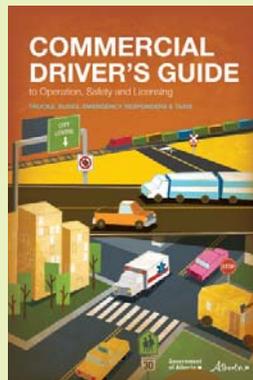
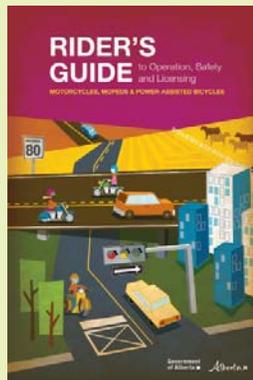
Bien que les véhicules motorisés apportent nombre d'avantages, ils engendrent aussi des coûts. Au-delà des coûts directs de construction et d'entretien de nos routes, il y a aussi des coûts environnementaux et humains. De récentes statistiques sur la sécurité routière en Alberta révèlent que l'on a signalé 158 055 collisions en 2008. Cette année-là, 410 personnes ont été tuées dans ces collisions et 22 015 ont été blessées. La plupart des collisions peuvent être évitées.

Le « Office of Traffic Safety » (bureau de sécurité routière) recommande de suivre une formation et une éducation auprès d'une école de conduite accréditée afin d'approfondir vos connaissances et d'améliorer vos compétences. On offre des cours de formation à la conduite pour la conduite de véhicules à passagers, de véhicules commerciaux et de motocyclettes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les écoles qui offrent des cours de formation à la conduite ou sur le processus d'évaluation pour l'obtention d'un permis de conduire :

- consultez votre répertoire local.
- consultez www.transportation.alberta.ca (sous la rubrique « Drivers and Vehicles »).
- communiquez avec un administrateur de programmes de conduite à Edmonton au 780-427-8901 ou à Calgary au 403-297-6679. Vous pouvez joindre les bureaux du gouvernement de l'Alberta sans frais de partout dans la province en composant d'abord le 310-0000.

Guides offerts



Les guides suivants offrent de l'information sur la conduite sécuritaire d'automobiles et de camions légers, de véhicules commerciaux et de motocyclettes, ainsi que sur la délivrance de permis de conduire pour les conducteurs et les motocyclistes. Ces guides fournissent de l'information pour toutes les catégories de permis de conduire en Alberta, et ils vous aideront à obtenir un permis de conduire de l'Alberta. Songez à les garder dans votre véhicule à titre de référence.

GUIDE DU CONDUCTEUR SUR LA CONDUITE, LA SÉCURITÉ ET LA DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONDUIRE

Automobiles et camions légers

Ce guide fournit de l'information destinée à tous les conducteurs.

« A RIDER'S GUIDE TO OPERATION, SAFETY AND LICENSING »

Motorcycles, Mopeds and Power-Assisted Bicycles

Ce guide est offert en anglais seulement.

Ce guide fournit de l'information sur la conduite sécuritaire de motocyclettes, de mopedettes et de bicyclettes à assistance électrique. Il est à utiliser en conjonction avec le *Guide du conducteur sur la*

conduite, la sécurité et la délivrance de permis de conduire.

« A COMMERCIAL DRIVER'S GUIDE TO OPERATION, SAFETY AND LICENSING »

Trucks, Buses, Emergency Responders, and Taxis

Ce guide est offert en anglais seulement.

Ce guide offre de l'information au sujet de la conduite de véhicules commerciaux. Il est à utiliser en conjonction avec le *Guide du conducteur sur la conduite, la sécurité et la délivrance de permis de conduire.*

Ces deux guides sont à utiliser pour vous préparer pour l'examen théorique et pendant que vous apprenez à conduire des camions, des véhicules d'intervention d'urgence, des taxis et des autobus, ainsi que lorsque vous transportez des marchandises dangereuses.

« GEARED TO GO: A WORKBOOK FOR COACHING NEW DRIVERS »

Ce guide est offert en anglais seulement.

Ce guide aide les instructeurs qui supervisent les nouveaux conducteurs au fur et à mesure que ces derniers acquièrent de l'expérience et des compétences.

L'information contenue dans ces guides explique les pratiques exemplaires à employer pour conduire un véhicule, mais ne peut couvrir toutes les circonstances. Vous devez faire preuve de jugement et adopter une attitude qui donne priorité à la sécurité pour prendre des décisions dans les situations routières réelles.

Ces guides interprètent les lois qui gouvernent le mouvement de véhicules et de gens sur les routes d'Alberta. Ils ne sont que des guides et n'ont aucune autorité légale.

Les lois relatives à la conduite d'un véhicule se trouvent dans la *Traffic Safety Act* (Loi sur la sécurité routière) et dans sa réglementation connexe. Vous pouvez consulter ces documents à l'adresse www.qp.alberta.ca/Laws_Online.cfm ou vous les procurer à l'endroit suivant :

Queen's Printer Bookstore
Rez-de-chaussée, Park Plaza
10611, 98^e Avenue
Edmonton (Alberta) T5K 2P7

Tél. : 780-427-4952

Télec. : 780-452-0668

Pour un service sans frais partout en Alberta, composez le 310-000, suivi du numéro.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conducteurs et les véhicules

Certains bureaux d'agents d'immatriculation fournissent des examens théoriques et organisent des épreuves de conduite avec des examinateurs d'épreuves de conduite. Les examinateurs d'épreuves de conduite travaillent de manière indépendante et ne sont pas employés par le service d'immatriculation.

Pour trouver des services d'évaluation et des renseignements au sujet de la délivrance de permis de conduire et de l'immatriculation de véhicules :

- voyez www.servicealberta.ca/1641.cfm.
- consultez le site de l'« Association of Alberta Registries » (Association des services d'immatriculation de l'Alberta) à l'adresse www.e-registry.ca.
- consultez votre répertoire local sous la rubrique « License and Registry Services » (Services de permis et d'immatriculation).
- composez le 780-427-7013 (Service Alberta).

Table des matières

1 Information sur la délivrance de permis de conduire

- 10 Permis de conduire progressifs
- 11 Examen théorique
- 11 Exigences relatives à la vue
- 11 Épreuves de conduite de catégorie 5
- 13 Types de véhicules par catégorie de permis
- 14 Exigences en matière de permis de conduire utilisés à des fins monétaires
- 14 Autorisation de conduire des véhicules dotés de freins à air (Q)
- 15 Examineur autorisé pour évaluer les conducteurs
- 15 Permis de conduire
- 15 Faire une demande pour votre permis de conduire de l'Alberta
- 16 Permis de conduire de touristes et de visiteurs en provenance de l'extérieur de l'Alberta
- 16 Nouveaux résidents de l'Alberta
- 17 Exigences médicales
- 18 Codes de condition et autorisations
- 19 Changer la catégorie de votre permis
- 19 Remplacer votre permis de conduire de l'Alberta
- 19 Renouveler votre permis de conduire de l'Alberta
- 20 Mettre à jour votre permis de conduire de l'Alberta
- 20 Immatriculation et assurance

2 Règles de circulation

- 22 Feux de circulation
- 23 Feux et signalisation pour piétons
- 24 Feux de circulation pour voie à sens réversible
- 25 Formes et couleurs des panneaux
- 26 Panneaux de réglementation de la circulation
- 27 Panneaux directionnels
- 27 Panneaux de limites de vitesse
- 28 Panneaux pour voies réservées
- 29 Panneaux de manoeuvres autorisées
- 29 Panneaux de manoeuvres interdites
- 30 Zones et secteurs scolaires
- 31 Zones et aires de jeux
- 32 Stationnement réservé aux personnes ayant un handicap
- 32 Service ATS
- 33 Panneaux d'avertissement
- 36 Panneaux d'information et de direction
- 37 Autres panneaux
- 37 Construction
- 38 Marques sur la chaussée
- 39 Voies partagées
- 40 Autres marques sur la chaussée

3 Principes de base de la conduite

- 42 Avant de conduire
- 43 Conduire un véhicule à transmission automatique
- 44 Conduire un véhicule à transmission manuelle
- 45 Conduire
- 46 Signaler
- 47 Accélérer
- 47 Temps et distance d'arrêt
- 48 Reculer (marche arrière)
- 49 Stationnement

4 Intersections et virages

- 56 Droit de passage
- 56 Intersections
- 57 Intersections sans signalisation
- 58 N'obstruez pas les intersections
- 59 Ronds-points et carrefours giratoires
- 61 Virages
- 64 Voies de virage
- 65 Demi-tours

5 Autoroutes et voies rapides

- 68 Sélection de la voie et positionnement
- 69 Dépasser
- 70 Voie d'arrêt d'urgence
- 71 Entrer sur une route principale et en sortir

6 Situations d'urgence et conditions difficiles

- 76 Freinage d'urgence
- 76 Perte de contrôle
- 78 Problèmes mécaniques du véhicule
- 79 Conditions difficiles
- 82 Fournitures d'urgence
- 82 Animaux
- 82 Collisions
- 83 Véhicules d'intervention d'urgence et dépanneuses
- 83 Véhicules d'urgence
- 84 Véhicules d'entretien et de construction

7 Conduite responsable

- 88 Conduite proactive
- 89 Téléphones cellulaires et autres distractions
- 90 Sécurité des passagers
- 92 Rendement du carburant et environnement
- 94 Code de la route

8 Partager la route

- 96 Usagers vulnérables de la route
- 98 Véhicules commerciaux
- 99 Grumiers
- 99 Autobus scolaires
- 101 Chasse-neige
- 101 Passages à niveau
- 103 Véhicules de transport de passagers ou de marchandises dangereuses

- 103 Train léger sur rail
- 103 Véhicules hors route
- 104 Processions funéraires

9 Conduire en respectant la loi

- 106 Aptitude à la conduite
- 107 Conduire de manière responsable
- 109 Loi fédérale sur la conduite :
Code criminel du Canada
- 110 Loi provinciale sur la conduite :
Traffic Safety Act (Loi sur la sécurité routière)
- 112 Suspension et privation du permis de conduire
- 114 Alberta Transportation Safety Board (ATSB) (Bureau de la sécurité des transports de l'Alberta)

10 Tractage d'une remorque

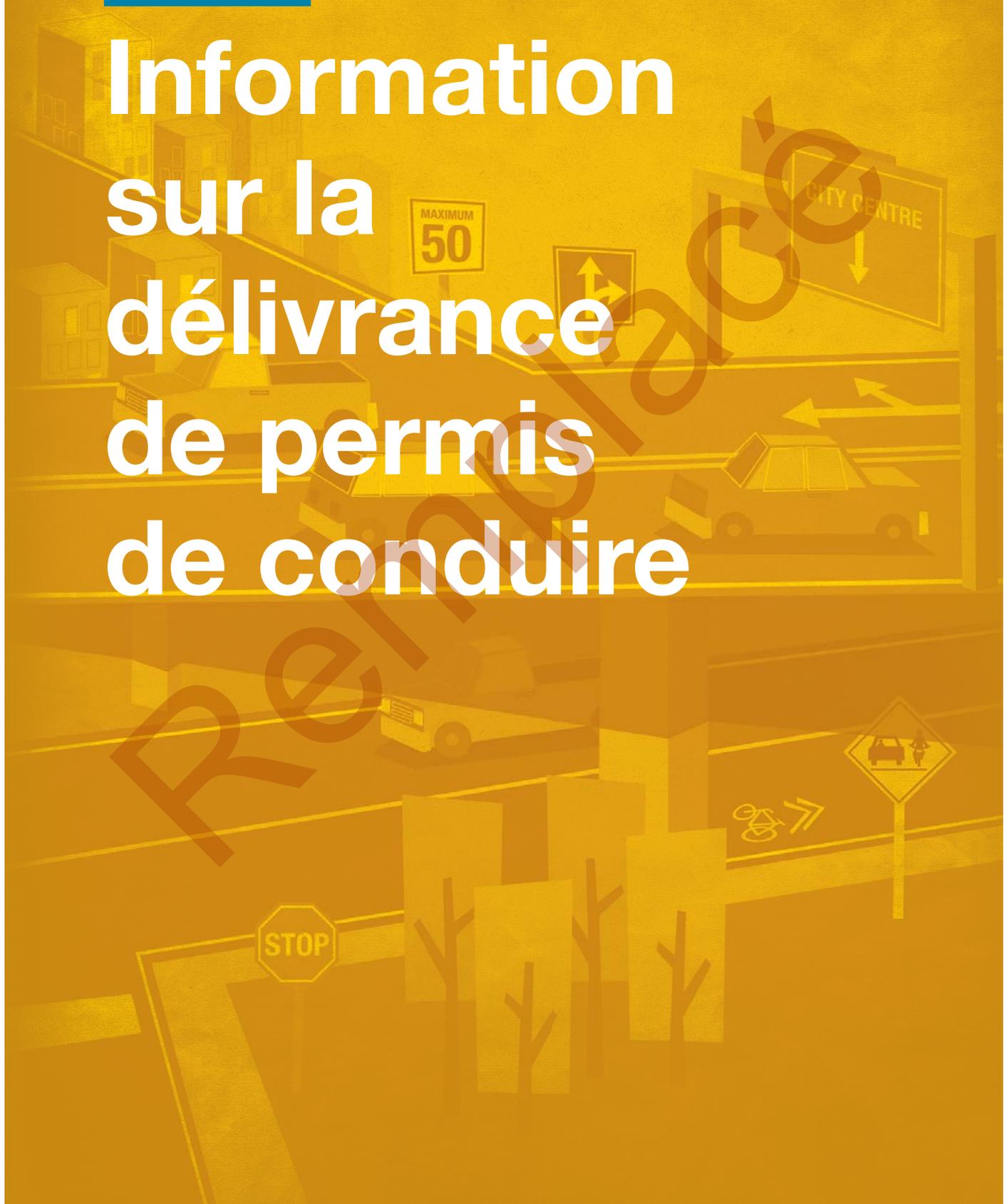
- 116 Immatriculation et plaque
- 116 Équipement
- 116 Conduite d'une remorque

Remplacé

Remplacé

1

Information sur la délivrance de permis de conduire



Permis de conduire progressifs

Peu importe leur âge, tous les nouveaux conducteurs font partie du programme de permis de conduire progressifs (PCP). Ce programme fait en sorte que les nouveaux conducteurs obtiennent le soutien, les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour maîtriser la tâche complexe de conduire. La délivrance progressive du permis de conduire améliore la sécurité routière en créant un environnement sécuritaire et contrôlé pour tous les nouveaux conducteurs.

À titre de conducteur du programme PCP, vous détiendrez un des permis de conduire suivants :

- Première étape : catégorie 7 (permis de conduire de l'apprenti)
- Deuxième étape : catégorie 5 PCP (permis probatoire)

Les renseignements suivants soulignent les éléments clés de la phase de l'apprenti (première étape) et de la phase probatoire (deuxième étape) du programme de permis de conduire progressifs.

Première étape : Apprenti (catégorie 7)

Pour obtenir un permis de conduire de l'apprenti de catégorie 7, vous devez :

- être âgé de 14 ans ou plus.
- passer un examen de la vue.
- passer un examen théorique sur les règlements de la route.
- avoir le consentement des parents si vous êtes âgé de moins de 18 ans.
- détenir une carte d'identité valide.

CONDITIONS DE L'APPRENTI

- Vous devez détenir un permis de conduire de l'apprenti (catégorie 7) depuis au moins un an.
- Vous devez être accompagné d'un conducteur qui détient un permis

complet (non probatoire PCP) qui est âgé de 18 ans ou plus et qui est assis à côté de vous.

- Vous n'avez pas le droit de conduire de minuit à 5 h 00.
- Il est interdit d'avoir plus de passagers que le nombre de ceintures de sécurité.
- Votre permis sera suspendu si vous cumulez huit points d'inaptitude ou plus.
- Vous devez avoir un niveau d'alcool zéro lorsque vous conduisez.

Deuxième étape : Probatoire PCP (catégorie 5 – PCP)

Afin de devenir conducteur probatoire, vous devez :

- détenir votre permis de conduire de catégorie 7 depuis un an (cette période de temps sera prolongée si l'on suspend vos privilèges de conduite).
- être âgé de 16 ans ou plus.
- passer l'épreuve de conduite de catégorie 5 de base de l'Alberta.

CONDITIONS PROBATOIRES

- Vous devez être conducteur probatoire pendant au moins deux ans.
- Il est interdit d'avoir plus de passagers que le nombre de ceintures de sécurité.
- Votre permis sera suspendu si vous cumulez huit points d'inaptitude ou plus.
- Vous devez avoir un niveau d'alcool zéro lorsque vous conduisez.
- Vous ne pouvez pas catégoriser de nouveau votre permis pour obtenir un permis de conduire pour véhicules commerciaux (catégories 1, 2, 3 ou 4).
- Vous ne pouvez pas servir de conducteur-accompagnateur pour un apprenti.

Troisième étape : Complet, permis de conduire non PCP (catégorie 5)

Pour obtenir un permis de conduire complet, vous devez :

- ne pas avoir eu de suspension au cours des douze derniers mois de l'étape probatoire d'une durée de deux ans.

passer l'épreuve de conduite avancée.

La période de temps minimale pour terminer l'étape d'apprenti et l'étape probatoire du programme est de trois ans.

Quitter le programme PCP

Il n'est pas obligatoire de quitter le programme PCP. Toutefois, si vous le quittez, vous pourrez :

- passer de la catégorie 5 du programme PCP à un permis de conduire complet de catégorie 5.
- vous qualifier pour passer à un permis de conduire de catégories 1, 2, 3 ou 4.
- augmenter le nombre de points d'inaptitude permis.
- supprimer la condition de tolérance zéro en matière de l'alcool.
- être en mesure d'être le conducteur-accompagnateur d'un apprenti.

Pour quitter le programme PCP vous devez :

- être à l'étape probatoire depuis au moins deux ans.
- ne pas avoir eu de suspension au cours des douze derniers mois de l'étape probatoire d'une durée de deux ans.
- passer l'épreuve de conduite avancée.

Examen théorique

Afin d'obtenir votre permis de conduire d'apprenti, vous devrez passer un examen théorique. Vous pouvez effectuer votre examen à la plupart des bureaux d'agents d'immatriculation de l'Alberta. Les questions de l'examen sont basées sur l'information contenue dans ce guide. Vous devrez répondre à des questions sur les pratiques de conduite sécuritaire, les lois sur la conduite et les panneaux routiers.

L'examen comprend 30 questions à choix multiples et vous devez obtenir un résultat minimal de 25 bonnes réponses sur 30 pour passer l'examen. Vous effectuerez l'examen à un ordinateur.

Lorsque vous aurez passé l'examen, vous devrez apporter le permis que vous

vous êtes procuré pour faire l'examen théorique à un agent d'immatriculation pour vous assurer de faire mettre à jour votre permis de conduire. Le permis qui sert à effectuer l'examen ne constitue pas un permis de conduire.

L'examen théorique de conduite sous forme électronique est offert dans les 10 langues suivantes :

- Anglais
- Arabe
- Chinois (traditionnel)
- Persan
- Français
- Hindi
- Pendjabi
- Espagnol
- Tagal (Philippines)
- Vietnamien

Vous aurez à payer pour chaque examen théorique que vous ferez et vous ne pouvez effectuer qu'un examen par jour.

Exigences relatives à la vue

Vous devez passer une évaluation de la vue avant d'être admissible pour obtenir un permis de conduire de l'Alberta. Si vous ne satisfaites pas aux normes en matière de la vue, on vous demandera de consulter un optométriste ou un ophtalmologiste qui remplira un formulaire de consultation de la vue. Si vous portez des verres correcteurs ou des lentilles cornéennes, apportez-les pour votre évaluation de la vue.

Épreuves de conduite de catégorie 5

Le permis de conduire de catégorie 5 est le plus courant. Il permet aux détenteurs de conduire des voitures ainsi que d'autres véhicules légers.

L'épreuve de conduite de base

Après avoir passé l'épreuve de conduite

de base, les conducteurs du programme PCP peuvent faire la transition d'un permis de conduire de la catégorie 7 (apprenti) à un permis de conduire de la catégorie 5 – PCP. Cette épreuve détermine si l'apprenti a développé les habiletés de conduite nécessaires comme la tenue de route sécuritaire, le jugement et la connaissance des règles de la route pour devenir conducteur probatoire de catégorie 5 – PCP.

Lorsque vous aurez passé l'épreuve de conduite de base, vous devrez apporter le permis que vous vous êtes procuré pour faire l'épreuve de base à un agent d'immatriculation pour vous assurer de faire mettre à jour votre permis de conduire. Le permis qui sert à effectuer l'épreuve ne constitue pas un permis de conduire.

Au cours de l'étape probatoire, vous aurez un minimum de deux ans pour perfectionner davantage les habiletés nécessaires pour passer l'épreuve de conduite avancée et quitter le programme PCP.

Cette épreuve de conduite dure environ de 25 à 30 minutes, y compris les instructions que donnent les examinateurs aux conducteurs avant l'épreuve et un résumé de vos résultats. Vous devrez démontrer votre habileté à conduire votre véhicule en toute sécurité sans supervision tout en interagissant avec les autres usagers de la route.

Le véhicule que vous utiliserez pour votre épreuve de conduite doit être en condition acceptable et comprendre les éléments suivants :

- Une plaque d'immatriculation et des assurances valides
- Des phares, des feux de freinage et des feux de signalisation
- Un klaxon
- Un indicateur de vitesse
- Des freins et un frein de stationnement
- Un pare-brise non obstrué et des essuie-glaces
- Des pneus
- Des portières pour le conducteur et le passager

- Des sièges de véhicule et des ceintures de sécurité
- Un système d'échappement et un silencieux
- Un rétroviseur et des miroirs
- Suffisamment de carburant pour une épreuve de conduite

L'épreuve de conduite comprendra l'identification et la mise en pratique des commandes de votre véhicule. De plus, vous devrez faire preuve de vos connaissances et de vos habiletés en ce qui concerne :

- le maniement du véhicule (l'usage du volant et des freins, et le contrôle de vitesse).
- le choix de la voie adéquate pour effectuer un virage.
- l'observation et le respect des zones de limite de vitesse.
- la détermination du droit de passage aux intersections et lors des changements de voies.
- la démonstration de connaissances et d'habiletés aux intersections avec ou sans signalisation et feux de circulation.
- l'interaction non obstructive avec les autres usagers de la route.
- le stationnement – parallèle et en pente.

L'épreuve de conduite avancée

L'épreuve de conduite avancée détermine si le conducteur probatoire a développé l'expérience et les habiletés de conduite avancées nécessaires dans des situations difficiles afin de devenir conducteur à permis complet. Vous devrez passer cette épreuve pour quitter le programme de délivrance de permis de conduire progressifs et être conducteur détenteur d'un permis complet de catégorie 5 (non PCP).

Cette épreuve de conduite dure environ 60 minutes, y compris les instructions que donnent les examinateurs aux conducteurs avant l'épreuve et un résumé de vos résultats. L'épreuve de conduite avancée comprendra aussi :

- divers types d'intersection, y compris les intersections en « T » non contrôlées.
- des routes à limites de vitesse élevées, soit de 80 à 100 km/h.
- l'intégration sur les autoroutes, avec les voies d'accélération et de décélération.
- des zones à forte circulation.
- le stationnement – en angle ou perpendiculaire. L'épreuve de conduite avancée comprend le stationnement en parallèle ou en pente.

Quelques causes communes d'échec aux épreuves de conduite

- L'excès du nombre minimum de points pour les erreurs commises.
Peu importe le nombre de points pour les erreurs commises, voici quelques causes d'échec automatique :
- Dépasser la limite de vitesse ou conduire trop vite en fonction des conditions.
- Ne pas effectuer un arrêt complet avant de passer dans une intersection contrôlée par un panneau d'arrêt ou avant de tourner à droite à un feu rouge.
- Ne pas céder le passage à ceux en droit à une intersection ou au cours d'un changement de voie.
- Obstruer la circulation en conduisant trop lentement ou en arrêtant inutilement.
- Monter sur le trottoir en stationnant ou être incapable de stationner légalement après trois essais.
- Ne pas ralentir ou observer adéquatement aux intersections non contrôlées (vous devez être prêt à céder le passage aux conducteurs à votre droite).

Lorsque vous aurez passé l'épreuve de conduite avancée, vous devrez apporter le permis que vous vous êtes procuré pour faire l'épreuve avancée à un agent d'immatriculation pour vous assurer de faire mettre à jour votre permis de conduire. **Le permis qui sert à effectuer l'épreuve ne constitue pas un permis de conduire.**

Types de véhicules par catégorie de permis

Catégorie 7 (PCP)

Les personnes âgées de 14 ans ou plus peuvent faire une demande pour obtenir un permis de conduire d'apprenti.

Un parent ou tuteur doit donner son consentement dans la demande si la personne qui la fait est âgée de moins de 18 ans. Pour apprendre, accompagné d'un conducteur détenant un permis complet, le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 7 a la permission de conduire :

- un véhicule ou véhicule-remorque que le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 5 peut conduire.
- une motocyclette (la personne doit être âgée de 16 ans ou plus quand elle apprend avec un superviseur qui détient un permis de conduire de catégorie 6 PCP).
- un cyclomoteur.

Catégorie 5 (PCP)

L'âge minimal pour l'obtention de ce permis est de 16 ans.

Toute personne âgée de moins de 18 ans qui fait une demande pour obtenir un permis de conduire doit avoir le consentement d'un parent ou tuteur.

Le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 5 PCP peut conduire :

- un véhicule ou véhicule-remorque que le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 5 peut conduire.

Catégorie 5 (non PCP)

L'âge minimal pour l'obtention de ce permis est de 18 ans. Le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 5 non PCP peut conduire :

- un véhicule ou véhicule-remorque que le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 5 peut conduire.

VÉHICULES QUE LES DÉTENTEURS DE PERMIS DE CONDUIRE DE CATÉGORIE 5 PEUVENT CONDUIRE

- Un véhicule qui ne comprend que deux essieux
- Un véhicule récréatif qui comprend un maximum de trois essieux
- Un véhicule avec deux essieux seulement qui tire une remorque avec un essieu ou plus et qui n'est pas doté de freins à air
- Un véhicule récréatif avec deux essieux seulement qui tire une remorque avec un essieu ou plus, dont la remorque n'est pas dotée de freins à air
- Un véhicule récréatif avec trois essieux qui tire une remorque avec un ou deux essieux et qui n'est pas doté de freins à air
- Un cyclomoteur
- Tous les véhicules motorisés compris dans les catégories 1, 2, 3 et 4, et l'apprenti doit être âgé d'au moins 18 ans (pour apprendre, vous devez être accompagné d'un superviseur qui détient un permis de conduire valide pour le type de véhicule en question)
- Une motocyclette (pour apprendre, vous devez être accompagné d'un superviseur qui détient un permis de conduire de catégorie 6 non PCP)

Il est interdit aux détenteurs de permis de conduire de catégorie 5 de conduire :

- une motocyclette (sauf pour apprendre),
- un véhicule avec une capacité de plus de 15 places assises lorsque le véhicule transporte toute personne autre que le conducteur.
- un véhicule qui transporte des passagers moyennant des frais.
- un véhicule doté de freins à air, à moins que le superviseur n'ait l'autorisation de conduire des véhicules dotés de freins à air.

Exigences en matière de permis de conduire utilisés à des fins monétaires

Il est obligatoire de détenir un permis de conduire de catégorie 4 quand le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule, ou l'employeur du conducteur, reçoit une compensation pour le service que le véhicule sert à fournir.

Il n'est PAS obligatoire de détenir un permis de conduire de catégorie 4 quand le propriétaire ou le conducteur du véhicule, ou l'employeur du conducteur, conduit un véhicule à passagers privé qui sert au transport de passagers de façon occasionnelle et reçoit une compensation comme :

- un paiement pour le kilométrage parcouru.
- un remboursement direct pour les dépenses engagées directement liées au transport comme les frais pour le carburant, le stationnement, les laissez-passer aux portes et les péages, ou lorsque le conducteur du véhicule fait partie d'une entente qui a comme but de fournir du transport en échange de compensation seulement pour :
- les membres de la famille du conducteur.
- les membres du ménage du conducteur.
- les personnes dont le conducteur est le tuteur légal.

Autorisation de conduire des véhicules dotés de freins à air (Q)

Lorsqu'une personne termine avec succès un cours sur les freins à air approuvé par le gouvernement de l'Alberta à une agence autorisée, une autorisation de conduire des véhicules dotés de freins à air (la

lettre Q) figurera sur le permis de conduire du conducteur en question, peu importe la catégorie du permis (sauf la catégorie 1).

REMARQUE : *Les conducteurs qui détiennent un permis de conduire de catégorie 1 possèdent automatiquement l'autorisation de conduire des véhicules dotés de freins à air, même si l'autorisation ne figure pas sur leur permis de conduire. Il est impossible d'obtenir un permis de conduire de catégorie 1 sans que le détenteur ait passé un cours sur les freins à air approuvé. Il est donc sous-entendu que le détenteur d'un permis de conduire de catégorie 1 est autorisé à conduire un véhicule doté de freins à air.*

Il est obligatoire de détenir une autorisation de conduire des véhicules dotés de freins à air pour les conducteurs de véhicules qui comprennent :

- un système de freinage à air seulement.
- un système qui combine le freinage à air et hydraulique.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cours de freins à air approuvés, veuillez consulter notre site Web : www.transportation.alberta.ca/4474.htm.

Examineur autorisé pour évaluer les conducteurs

Un examinateur autorisé pour évaluer les conducteurs est chargé de faire passer les épreuves de conduite au nom du gouvernement de l'Alberta. Il s'agit de personnes du secteur privé qui sont formées, autorisées, surveillées et évaluées par le gouvernement et qui fournissent les examens par le biais d'un bureau d'agents d'immatriculation.

Permis de conduire

Un permis de conduire est un permis pour conduire un véhicule motorisé délivré conformément à la *Traffic Safety Act* (Loi sur la sécurité routière). Il est interdit de conduire un véhicule motorisé sur une

autoroute à moins de posséder sur soi son permis de conduire. À la demande d'un agent de la paix, une personne qui conduit un véhicule motorisé devra présenter son permis de conduire, ses assurances et l'immatriculation du véhicule. Assurez-vous d'avoir ces documents avec vous toutes les fois que vous conduisez un véhicule.

Faire une demande pour votre permis de conduire de l'Alberta

Le réseau d'agents d'immatriculation de l'Alberta fournit les services en matière de délivrance de permis de conduire.

Lorsque vous faites une demande pour obtenir un permis de conduire de l'Alberta, vous devez fournir une pièce d'identification. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences en matière d'identification, veuillez visiter le site www.servicealberta.gov.ab.ca/1305.cfm ou communiquer avec un agent d'immatriculation dont les coordonnées figurent à l'adresse www.servicealberta.gov.ab.ca.

Les permis de conduire ne peuvent être délivrés qu'aux résidents de l'Alberta. Un résident est une personne qui a légalement le droit d'être au Canada, qui demeure en Alberta et qui est habituellement présente en Alberta. Les personnes qui proviennent de l'extérieur du Canada ou des États-Unis et qui font une demande doivent montrer les documents d'immigration adéquats pour être considérées comme résidentes.

Exigences en matière de consentement des parents

Si vous êtes âgés de moins de 18 ans et que vous faites une demande de permis de conduire pour la première fois, votre parent ou tuteur légal, qui doit montrer une preuve de garde, doit vous accompagner à un bureau d'immatriculation pour donner son consentement sur votre demande d'obtention de permis de conduire.

Les parents ou tuteurs légaux ont le droit d'annuler leur consentement par écrit en tout temps jusqu'à ce que la personne atteigne l'âge de 18 ans. Le cas échéant, les privilèges relatifs au permis de conduire seront supprimés.

La signature de votre parent ou tuteur légal n'est pas requise si vous pouvez fournir de la documentation prouvant que vous êtes marié ou autonome sur le plan financier.

Permis de conduire de touristes et de visiteurs en provenance de l'extérieur de l'Alberta

Une personne en visite en Alberta qui est autorisée à conduire un véhicule motorisé d'une catégorie ou d'un type particulier en vertu d'une autorisation ou d'un permis délivré à l'extérieur de l'Alberta n'est pas tenue de détenir un permis de conduire courant et valide de l'Alberta si la personne en question conduit le même type ou la même catégorie de véhicule motorisé pendant son séjour en Alberta.

Nouveaux résidents de l'Alberta

En provenance d'autres endroits au Canada

Les gens qui ont récemment déménagé en Alberta peuvent utiliser leur permis de conduire valide de l'extérieur de l'Alberta pendant les 90 premiers jours après leur arrivée.

Ils doivent faire une demande pour obtenir un permis de conduire de l'Alberta et donner leur ancien permis de conduire à un bureau d'agents d'immatriculation de l'Alberta au cours de ces 90 jours. Il est illégal de détenir plus de un permis de conduire.

Un permis de conduire d'une autre administration au Canada est accepté

pour la même catégorie sans examen. Les personnes qui demandent un permis de conduire de catégorie 1, 2 ou 4 doivent fournir un rapport médical et passer un examen de la vue.

En provenance des États-Unis

- Les détenteurs de permis de conduire des États-Unis, sauf ceux des catégories 5, 6 et 7, doivent satisfaire à toutes les exigences.

Quand vous faites une demande, il se peut que l'on exige que vous fournissiez des documents prouvant votre résidence. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau d'agents d'immatriculation de votre région.

Pays qui ont des ententes réciproques en matière de délivrance de permis de conduire

L'Alberta a des ententes réciproques en matière de délivrance de permis de conduire avec les pays suivants :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- États-Unis
- Île de Man
- Pays de Galles
- Suisse
- Angleterre
- Australie
- Écosse
- France
- Japon
- République de Corée

Il est possible d'échanger un permis de conduire valide d'un pays qui a une entente réciproque en matière de délivrance de permis de conduire avec l'Alberta avec un permis de conduire de catégorie 5 lorsque la personne qui fait la demande présente un permis de conduire valide de catégorie équivalente.

Les ententes réciproques de délivrance de permis de conduire avec la Suisse et le Japon comprennent l'échange d'un permis de conduire de catégorie 6 (motocyclette) lorsque la personne qui fait la demande présente un permis de conduire valide de catégorie équivalente.

REMARQUE : Les échanges de permis de conduire japonais doivent être effectués à un bureau d'agents d'immatriculation autorisé. Le consentement d'un parent est obligatoire pour les personnes de moins de 18 ans.

Il est obligatoire d'effectuer une évaluation et un examen de la vue pour toute autre catégorie de permis de conduire. Les personnes qui font une demande doivent déclarer tout trouble médical et toute affection physique qui pourrait nuire à leur habileté de conduire de façon sécuritaire un véhicule motorisé. Toutes les personnes qui font une demande doivent présenter de la documentation justificative relative à l'immigration et la résidence ainsi qu'une **pièce d'identité acceptable**.

Pays sans ententes réciproques en matière de délivrance de permis de conduire

Les personnes qui arrivent en Alberta en provenance de l'extérieur du Canada peuvent demander à ce que leur dossier de conduite soit crédité à leur dossier de conduite en Alberta. Une demande approuvée permet l'exemption au programme de permis de conduire progressif (PCP) et l'occasion d'effectuer l'épreuve de conduite de catégorie 5 sans détenir un permis de conduire de catégorie 7 pendant un an. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus requis pour échanger un permis d'un pays sans entente réciproque, veuillez vous présenter à tout bureau d'agents d'immatriculation.

Étudiants

Les étudiants ne sont pas tenus de se procurer un permis de conduire de l'Alberta pour conduire un véhicule motorisé dans les circonstances suivantes :

- Les étudiants sont autorisés à conduire un véhicule motorisé du

même type ou catégorie selon les lois de l'administration dans laquelle ils demeurent habituellement.

- Les étudiants ont en leur possession ou dans leur véhicule les documents requis par les lois de l'administration où les étudiants en question demeurent habituellement.
- Les étudiants doivent avoir en leur possession une preuve qu'ils sont étudiants à temps plein dans la province.

Exigences médicales

Vous êtes responsables et légalement tenus de mentionner tout trouble médical ou toute affection physique qui pourrait nuire à la conduite sécuritaire d'un véhicule motorisé. Si vous avez un trouble médical ou une affection physique, vous devrez remplir et fournir un formulaire « Examen médical pour les opérateurs de véhicules à moteur » (Medical Examination for Motor Vehicle Operators). Vous pouvez vous procurer ces formulaires à un bureau d'agents d'immatriculation de l'Alberta ou chez votre médecin. Votre médecin doit remplir le formulaire et vous devez le retourner à un bureau d'agents d'immatriculation de l'Alberta.

Une personne âgée de 75 ans ou plus qui fait une demande pour obtenir un permis de conduire, ou qui renouvelle son permis de conduire, doit fournir un formulaire d'Examen médical pour les opérateurs de véhicules à moteur et passer un examen de la vue à un bureau d'agents d'immatriculation de l'Alberta. Ce formulaire doit être rempli et signé par un médecin.

On pourrait vous demander de fournir un rapport médical, peu importe votre âge, pour déterminer votre aptitude physique et mentale pour la conduite d'un véhicule motorisé.

On pourrait aussi demander à tout conducteur d'effectuer l'épreuve de conduite de base s'il existe des préoccupations en ce qui concerne son aptitude physique et mentale.

Catégories de permis de conduire 1, 2 ou 4

Les personnes qui font une demande pour obtenir un permis de conduire de catégorie 1, 2 ou 4, ou qui le renouvellent, doivent fournir un formulaire d'Examen médical pour les opérateurs de véhicules à moteur (Medical Examination for Motor Vehicle Operators). Il est obligatoire de fournir ce formulaire tous les cinq ans jusqu'à l'âge de 45 ans, tous les deux ans jusqu'à l'âge de 65 ans et tous les ans par la suite.

Codes de condition et autorisations

Codes de condition

Il est possible que l'on ajoute un code de condition à un permis de conduire pour faire en sorte que la personne en question satisfasse aux exigences pour conduire un véhicule motorisé. Par exemple, tous les conducteurs doivent satisfaire à des exigences particulières en ce qui a trait à la vue pour conduire un véhicule. Si vous devez porter des lunettes ou des lentilles cornéennes pour améliorer votre vision et ainsi satisfaire à ces exigences particulières, on ajoutera un code de condition à votre permis de conduire afin d'indiquer cette exigence. De plus, certaines personnes pourraient avoir à passer périodiquement un examen de santé chez un médecin afin d'avoir la permission de conduire. On indiquera cette condition sur leur permis de conduire.

Dans des situations extrêmes, le changement de situation d'une personne pourrait la rendre incapable de conduire un véhicule de façon sécuritaire. Quoique ces situations soient rares, les personnes concernées ne pourront pas obtenir de permis de conduire.

Codes d'autorisation

Un code d'autorisation qui se trouve sur un permis de conduire indique que la personne en question a suivi un cours ou a reçu de la formation particulière, comme un cours pour apprentis conducteurs ou un cours précisément conçu pour apprendre à conduire un autobus scolaire. Une autorisation pourrait aussi indiquer que la personne a le droit de conduire un véhicule qui comprend une caractéristique en particulier, comme un véhicule doté de freins à air.

Chaque condition ou autorisation est jumelée à un code alphabétique qui lui correspond et qui peut figurer sur le permis de conduire. Les conditions et autorisations qui vous concernent figurent sur le devant du permis, dans la section « Cond/End » (condition/autorisation). Certains codes de condition et certaines autorisations sont accompagnés d'une explication à l'endos du permis du conducteur.

CODES DE CONDITION DU PERMIS DE CONDUIRE

- A** Lentilles adéquates
- B** Conditions spéciales
- C** Examen médical périodique
- D** Rapport de la vue périodique*
- E** Examen du conducteur périodique*
- F** Permis de conduire temporaire valide
- G** Valide sans photo
- H** Conduite de jour seulement
- J** Rétroviseurs extérieurs
- K** Transmission automatique
- L** Contrôles manuels
- M** Sous la révision du Alberta Transportation Safety Board*
- N** Catégories 2 et 4 exclues
- P** Examens effectués uniquement par un examinateur provincial*
- T** Médical spécial*

AUTORISATIONS EN MATIÈRE DE PERMIS DE CONDUIRE

- Q** Freins à air
- S** Autobus scolaire
- V** Ensemble de véhicules de longueur prolongée
- U** Réalisation d'un cours pour conducteurs*

**Ne figurent pas sur le permis de conduire*

Changer la catégorie de votre permis

Lorsque vous changez de catégorie de permis de conduire (sauf pour passer de la catégorie 7 à la catégorie 5), vous devez présenter une preuve que vous avez passé un examen théorique et un examen de la vue à un bureau d'agents d'immatriculation.

Si vous passez d'un permis de conduire de catégorie actuelle à un permis de conduire de catégorie 1, 2 ou 4, vous devrez fournir un rapport médical. Veuillez consulter la section qui porte sur les exigences médicales pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous aurez à payer des frais pour chaque examen théorique, chaque épreuve de conduite et le service de changement de catégorisation du permis de conduire final. Pour obtenir de plus amples renseignements en ce qui concerne les frais actuels, veuillez vous renseigner auprès d'un bureau d'agents d'immatriculation ou d'un examinateur de conducteurs. Les frais pour les épreuves de conduite peuvent varier d'un bureau d'agents d'immatriculation à un autre.

Il est illégal de conduire avec le mauvais permis de conduire. Tout propriétaire de

véhicule qui permet la conduite de son véhicule par quelqu'un qui ne possède pas la catégorie de permis de conduire appropriée pour le véhicule en question commet une infraction.

Remplacer votre permis de conduire de l'Alberta

Si vous perdez votre permis de conduire, qu'on vous le vole, qu'il se fait détruire ou qu'il devient illisible, vous devez demander à le remplacer immédiatement à un bureau d'agents d'immatriculation.

Si votre permis de conduire se fait voler, vous devez le déclarer à la police et fournir une copie du rapport de police à l'agent d'immatriculation quand vous demandez à le faire remplacer. Toute demande de service qui concerne votre permis de conduire doit être effectuée en personne.

Renouveler votre permis de conduire de l'Alberta

On enverra une demande de renouvellement à l'adresse qui se trouve dans votre dossier de conducteur bien avant la date d'expiration. Pour être admissible à conduire, vous devez renouveler votre permis de conduire avant sa date d'expiration. Si votre permis de conduire expire avant son renouvellement, vous n'aurez pas le droit de conduire avant de l'avoir renouvelé.

Si vous ne recevez pas votre demande de renouvellement avant votre date d'expiration, vous êtes responsable de vous assurer de le renouveler avant de conduire un véhicule.

Mettre à jour votre permis de conduire de l'Alberta

Pour faire modifier les renseignements, tels que votre nom, votre adresse ou votre catégorie, sur votre permis de conduire, veuillez vous rendre à un bureau d'agents d'immatriculation de l'Alberta.

Conformément à la loi, votre permis de conduire doit indiquer vos renseignements mis à jour, notamment votre nom ou votre adresse. Vous serez peut-être appelé à fournir certaines pièces d'identité avant de pouvoir faire tout changement ou de demander un remplacement ou un renouvellement de permis.

Veuillez communiquer avec un bureau d'agents d'immatriculation afin de remplacer, de renouveler ou de mettre à jour votre permis de conduire de l'Alberta en consultant le site suivant :

www.servicealberta.gov.ab.ca/1641.cfm.

Immatriculation et assurance

Immatriculation

- Les véhicules motorisés et les remorques qui se déplacent sur les routes de l'Alberta doivent être immatriculés.

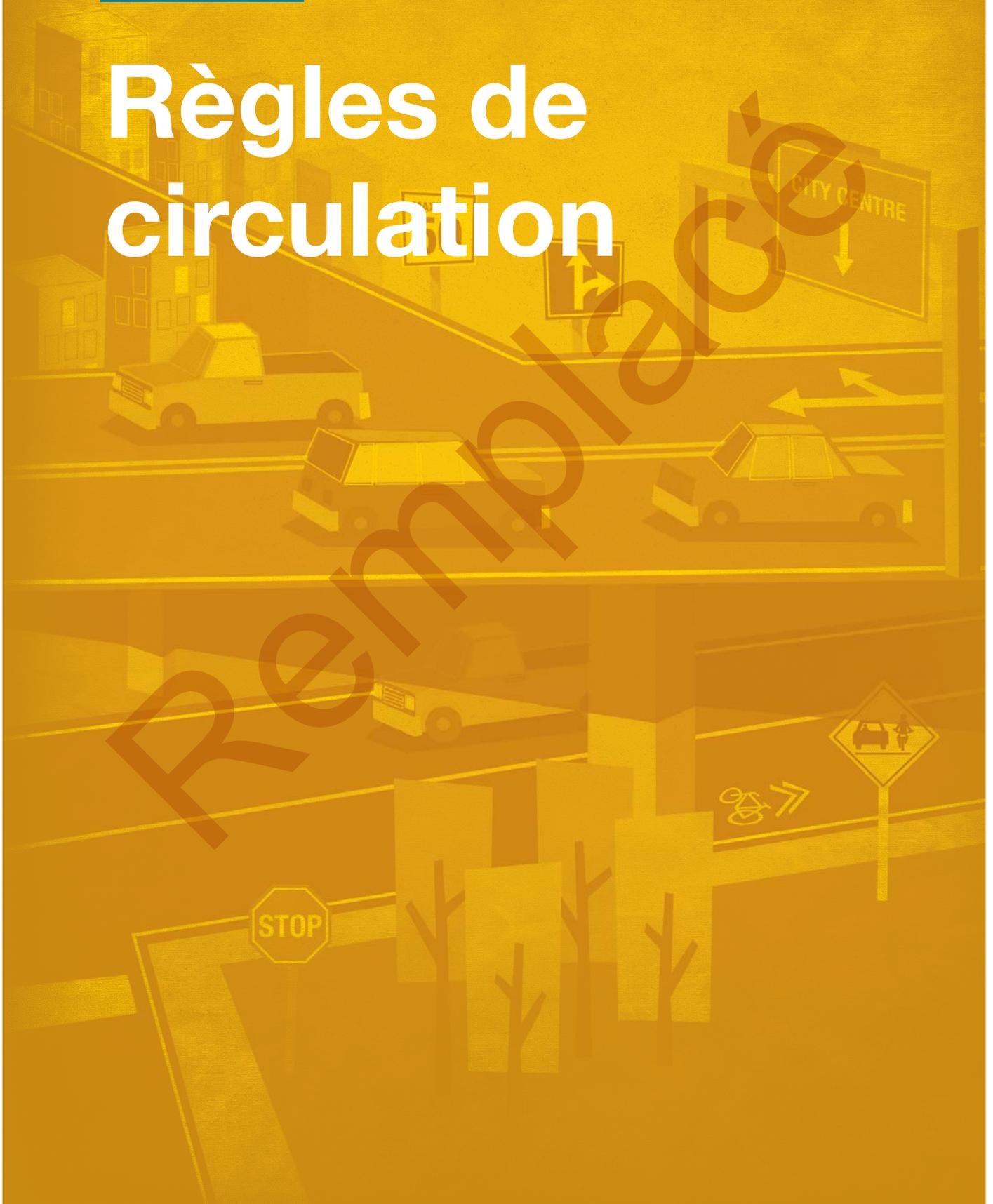
- Il est interdit de délivrer un certificat d'immatriculation à une personne de moins de 18 ans, à moins que la demande d'immatriculation ne soit aussi signée par un parent ou un tuteur. Ce dernier conserve le droit d'annuler par écrit son consentement pendant cette période. L'immatriculation et la plaque d'immatriculation sont supprimées lorsque le parent ou le tuteur annule son consentement. La signature du parent ou du tuteur légal n'est pas nécessaire si vous pouvez fournir de la documentation prouvant que vous êtes marié ou autonome sur le plan financier.
- En Alberta, les plaques d'immatriculation sont assignées au propriétaire du véhicule et ne peuvent être transférées à une autre personne.
- Les propriétaires de véhicule doivent immatriculer leur véhicule dans les trois mois suivant leur déménagement en Alberta.

Exigences en matière d'assurance

- Tous les véhicules motorisés doivent être assurés en vertu d'une police d'assurance de responsabilité civile, comme le prescrit la *Alberta Insurance Act*.
- Il est illégal d'opérer un véhicule motorisé non assuré.
- Votre compagnie d'assurance vous fournit une carte de responsabilité civile (carte rose) que vous devez présenter au moment de l'immatriculation de votre véhicule et lorsqu'un agent de la paix vous le demande.

2

Règles de circulation



Feux de circulation

Les feux de circulation sont de couleur verte, jaune et rouge et servent à gérer le flux de la circulation aux intersections ou au point de rencontre des routes. La couleur illuminée détermine qui a droit de passage à quel moment. Le feu de circulation peut être orienté à l'horizontale ou à la verticale.

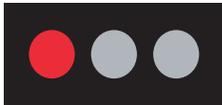


L'ordre des couleurs du feu de circulation vertical est la suivante : rouge en haut, jaune au centre et vert en bas.



L'ordre des couleurs du feu de circulation horizontal est la suivante : rouge à gauche, jaune au centre et vert à droite.

FEU ROUGE CONTINU



Les conducteurs qui se trouvent face à un feu rouge continu doivent immobiliser leur véhicule avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons qui se situe directement devant l'avant du véhicule. S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ou de passage pour piétons, les conducteurs doivent s'arrêter avant l'intersection. Les véhicules doivent s'immobiliser au feu rouge jusqu'à ce qu'il devienne vert, sauf dans le cas d'un virage sécuritaire à droite après avoir effectué un arrêt complet.

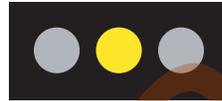
Un feu rouge continu double signifie la même chose qu'un feu rouge simple.

Virage à droite à un feu rouge À moins qu'un panneau ne l'interdise, et s'il est possible d'effectuer le virage de façon sécuritaire après avoir cédé aux autres voitures, un conducteur est autorisé à

tourner à droite à un feu rouge après avoir effectué un arrêt complet devant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons.

Virage à gauche à un feu rouge À moins qu'un panneau ne l'interdise, le seul virage à gauche permis à un feu rouge est un virage pour passer d'une rue à sens unique à une autre rue à sens unique. Ce virage n'est autorisé qu'après avoir effectué un arrêt complet avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons et s'il est possible d'effectuer le virage de façon sécuritaire après avoir cédé aux autres voitures.

FEU JAUNE CONTINU



Lorsqu'un feu vert passe au jaune, cela signifie que le feu rouge est sur le point de s'allumer et les conducteurs doivent se préparer à s'arrêter ou à quitter l'intersection. Les conducteurs qui approchent une intersection où le feu est jaune continu (sans clignoter) doivent immobiliser leur véhicule avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons, à moins qu'ils aient déjà atteint un point dans l'intersection où il n'est pas possible de le faire sans danger. S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ou de passage pour piétons, les conducteurs doivent s'arrêter avant l'intersection.

Les conducteurs qui sont déjà dans l'intersection où le feu est jaune doivent quitter l'intersection de façon sécuritaire.

FEU VERT CONTINU



À un feu vert, les conducteurs peuvent traverser l'intersection sans s'arrêter, à moins qu'ils ne doivent céder le passage aux véhicules avant de tourner à gauche ou aux piétons qui traversent le passage pour piétons lorsqu'ils tournent à droite ou à gauche.

Quand vous approchez un feu vert, dites-vous qu'il passera bientôt au jaune. Un feu « plat » vert signifie que le feu vert est illuminé depuis quelque temps et qu'il passera bientôt au jaune. Comme petit truc, nous vous conseillons de vérifier le feu pour piétons à l'intersection. S'il affiche le symbole de passage des piétons (WALK), le feu restera vert. Mais s'il interdit le passage aux piétons (DON'T WALK), préparez-vous à vous arrêter. Si le feu change, le conducteur doit immobiliser son véhicule avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons s'il est possible de le faire sans danger.

FEU VERT AVEC FLÈCHE VERTE



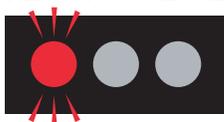
Les conducteurs qui approchent un feu de circulation affichant un feu vert continu et une flèche verte peuvent s'engager dans l'intersection et tourner dans la direction indiquée par la flèche sans devoir céder le passage. Les conducteurs peuvent également effectuer des manœuvres dans d'autres directions s'il est possible de le faire sans danger et de façon légale.

FEU ROUGE AVEC FLÈCHE VERTE



Les conducteurs qui approchent un feu de circulation affichant un feu rouge continu et une flèche verte peuvent s'engager dans l'intersection et tourner uniquement dans la direction indiquée par la flèche.

FEU ROUGE CLIGNOTANT

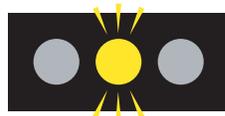


Les conducteurs qui approchent un feu rouge clignotant doivent s'arrêter avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons. S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ou de passage pour piétons, les conducteurs doivent s'arrêter avant l'intersection. Les

conducteurs peuvent s'engager dans l'intersection s'il est possible de le faire sans danger et après avoir cédé le droit de passage. Lorsque le feu rouge clignote, il faut procéder comme s'il s'agissait d'un panneau d'arrêt.

Si tous les feux rouges de l'intersection clignent, ce dernier devient un arrêt à quatre sens.

FEU JAUNE CLIGNOTANT



Les conducteurs qui approchent un feu jaune clignotant peuvent s'engager dans l'intersection avec prudence après avoir cédé le passage aux piétons et aux autres véhicules à l'intersection.

FEU VERT CLIGNOTANT



Les conducteurs qui approchent un feu de circulation affichant un feu vert clignotant peuvent traverser l'intersection, tourner à gauche ou tourner à droite sans s'arrêter. Les automobilistes du sens inverse feront face à un feu rouge. Les conducteurs doivent toutefois quand même céder le passage aux piétons et aux autres véhicules qui ont le droit de passage.

Feux et signalisation pour piétons

Afin d'être en mesure d'anticiper les mouvements des personnes avec qui ils partagent la route, les conducteurs doivent comprendre les feux pour piétons. Les piétons qui font face à un feu où un mot ou un symbole qui indique de marcher « WALK » peuvent s'engager dans le passage pour piétons ou la rue lorsqu'il est possible de le faire sans danger et marcher dans cette direction.

Les piétons qui font face à un feu où un mot ou un symbole qui indique de ne pas

marcher « DON'T WALK » ne doivent pas s'engager dans le passage pour piétons ou la rue. Les piétons qui ont déjà commencé à traverser la rue au moment de l'affichage du mot ou du symbole peuvent continuer de traverser et ensuite quitter le passage. Certains feux pour piétons sont dotés d'un compte à rebours qui indique le temps qui reste avant que le feu change.



Feu pour piétons qui indique de marcher « WALK ».



Feu pour piétons qui indique de ne pas marcher « DON'T WALK » ou d'attendre « WAIT ».

Des feux jaunes installés sur un panneau à symbole signifient qu'il faut circuler avec prudence en raison d'une zone ou d'un secteur scolaire, d'un terrain de jeux, d'un passage pour écoliers ou d'un passage pour piétons. Lorsque les feux jaunes clignotent, le conducteur doit réduire son allure à une vitesse maximum de 30 km/h et céder le passage aux piétons ou bien s'arrêter pour eux.



Panneaux de passage pour piétons avec feux jaunes (ci-dessus) et sans feux jaunes (à droite).



Aux intersections dotées de feux de circulation sans feux pour piétons « WALK » ou « DON'T WALK », les piétons doivent respecter les règles de la couleur du feu qui s'affiche.

- **Feu rouge continu** Ne vous avancez pas dans l'intersection.

- **Feu jaune continu** Quittez le passage pour piétons si vous avez déjà commencé à traverser la rue ou ne vous y avancez pas.
- **Feu vert continu** Traversez la rue dans les limites du passage pour piétons avec ou sans bordures.

Les piétons doivent rester aux aguets des véhicules sur la route avant de s'avancer dans le passage pour piétons.

Feux de circulation pour voie à sens réversible

Les feux de circulation pour voie à sens réversible servent à contrôler le sens de la circulation des voies particulières d'une route. On a souvent recours à ces feux de circulation pour inverser la circulation dans les voies à sens réversible, selon la période de la journée. Le(s) feu(x) affiché(s) au-dessus d'une voie ou plus passent d'un X rouge à une flèche verte.

X ROUGE CONTINU

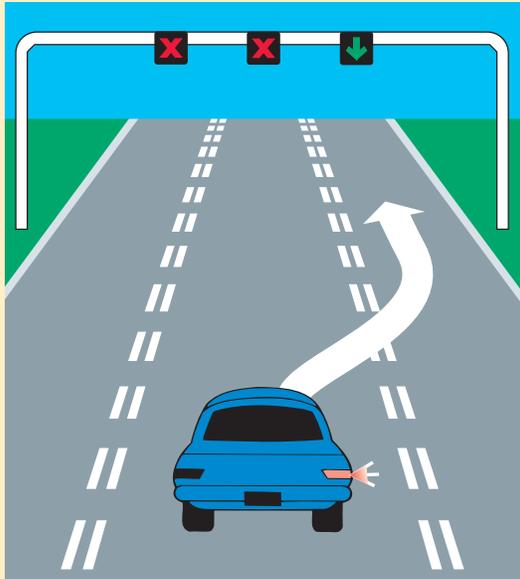


Lorsqu'un X rouge s'affiche au-dessus d'une voie, le conducteur ne peut pas s'engager dans la voie ni y rester. Ce feu indique que la voie est réservée à la circulation en sens inverse. Déplacez-vous dans une voie à flèche verte de façon sécuritaire.

FLÈCHE VERTE POINTANT VERS LE BAS

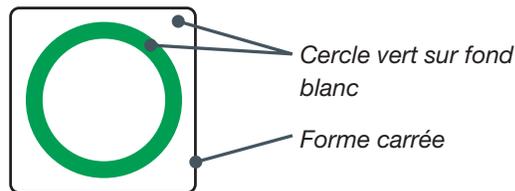


Le conducteur qui fait face à une flèche verte pointant vers le bas est autorisé à circuler dans cette voie.

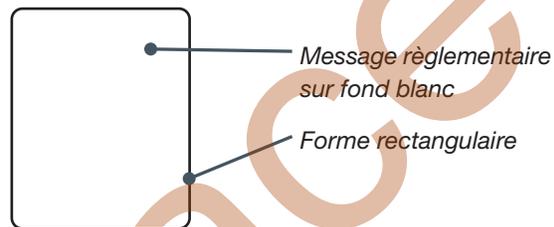


Véhicule qui se déplace d'une voie avec un X rouge vers une voie avec une flèche verte.

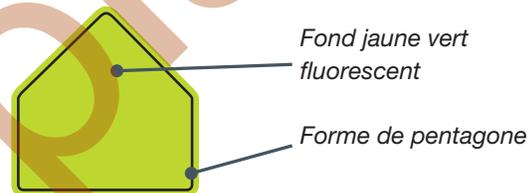
La manœuvre ou l'activité encerclée est permise.



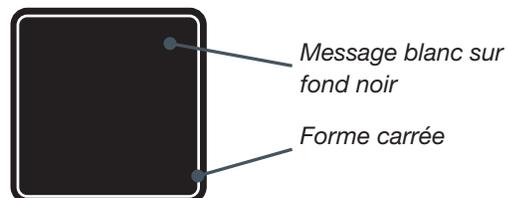
Messages réglementaires comme les limites de vitesse



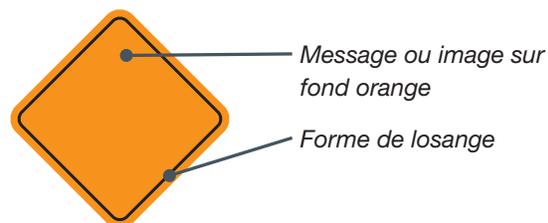
Indication des zones scolaires ou des passages pour écoliers



Indique la réglementation des voies.



Fournit des renseignements sur les zones de construction.

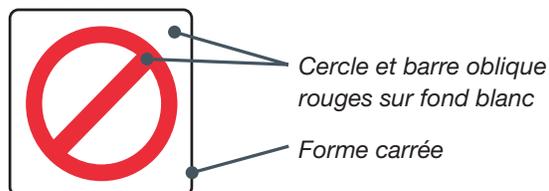


Formes et couleurs des panneaux

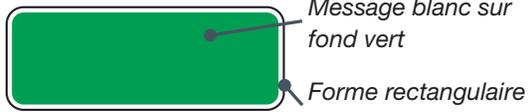
Le mot ou le symbole affiché sur les panneaux routier indique au conducteur ce qu'il peut ou ne peut pas faire à une heure ou à un endroit particulier et lui donne des renseignements. La forme et la couleur varieront en fonction du type de message.

Au nombre des panneaux de signalisation, on trouve ceux qui indiquent le droit de passage et l'accès aux voies qui est autorisé ou interdit. Mais les panneaux donnent aussi des renseignements sur les limites de vitesse, les virages, le sens de la circulation, le dépassement, les voies de circulation, le stationnement et les passages pour piétons.

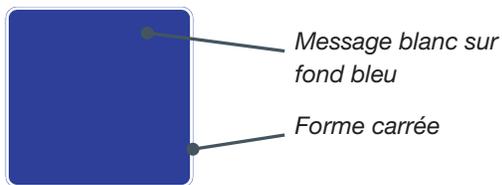
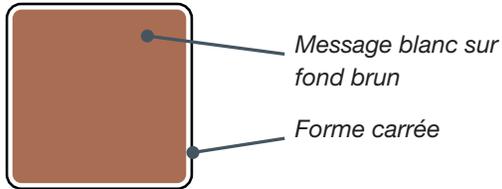
La manœuvre ou l'activité encerclée est interdite.



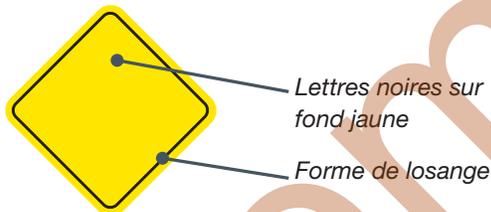
Fournit des renseignements comme la distance jusqu'à destination.



Indique les stations-service et les services d'alimentation, d'hébergement ou d'aide.



Donne un avertissement du danger affiché sur le panneau.



Panneaux de réglementation de la circulation

ARRÊT

Effectuez un arrêt complet et avancez lorsqu'il est possible de le faire sans danger.



CÉDEZ LE PASSAGE

Cédez le droit de passage à la circulation qui ne fait pas face au panneau et à tous les piétons qui attendent de traverser la rue au passage pour piétons ou à l'intersection.

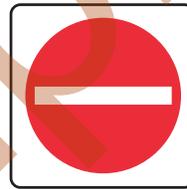


SENS INVERSE

Indique que la circulation approche dans le sens inverse.



DÉFENSE D'ENTRER



PASSAGE À NIVEAU

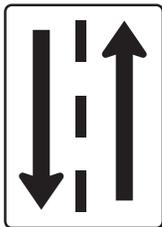


Panneaux directionnels

CIRCULEZ DANS LE SENS DE LA FLÈCHE SEULEMENT



CIRCULATION DANS LES DEUX SENS



SÉPARATEUR DEVANT – RESTEZ À DROITE



Panneaux de limites de vitesse

Les limites de vitesse n'indiquent pas la vitesse maximale à laquelle les conducteurs devraient conduire. Elles servent à indiquer la vitesse maximale permise en conditions routières idéales. Toute vitesse jugée dangereuse pour les conditions actuelles est illégale.



Les limites de vitesse sont indiquées en kilomètres à l'heure (km/h).

Sauf indication contraire :

- La vitesse maximale permise est de 100 km/h sur **une autoroute provinciale située à l'extérieur d'une région urbaine.**
- La vitesse maximale permise est de 80 km/h sur **une autoroute provinciale située dans les limites définies d'une ville.**
- La vitesse maximale permise est de 80 km/h sur **une route située à l'extérieur d'une région urbaine.**



Une autoroute provinciale se distingue par une balise à un, deux ou trois chiffres.

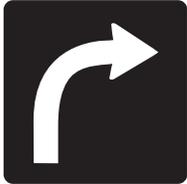
Une route locale n'utilise habituellement pas de balise, mais elle pourrait porter un nom tel que chemin Irricana; il pourrait également s'agir d'un chemin de canton tel que TWP RD 52, ou d'un chemin de concession tel que RGE RD 252.

- La vitesse maximale permise est de 50 km/h sur **une route située à l'intérieur d'une région urbaine.**

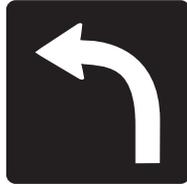
Panneaux pour voies réservées

Le message ou le symbole de ces panneaux indique le sens dans lequel doit circuler un véhicule lorsqu'il est dans la voie.

VIRAGE À DROITE



VIRAGE À GAUCHE



TOUT DROIT OU VIRAGE À DROITE



TOUT DROIT OU VIRAGE À GAUCHE



TOUT DROIT SEULEMENT

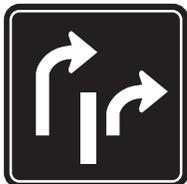


CONTRÔLE DES VOIES DU VIRAGE À GAUCHE



À certaines intersections, plus d'un véhicule est autorisé à se diriger dans le même sens afin d'effectuer un virage. Restez en position dans votre voie pendant le virage et après l'avoir effectué.

VIRAGE À DROITE DOUBLE



VIRAGE À GAUCHE DOUBLE



VIRAGE À GAUCHE DEPUIS LA VOIE DE GAUCHE, TOUT DROIT OU VIRAGE À GAUCHE DEPUIS LA VOIE DE DROITE



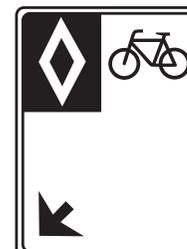
VIRAGE À GAUCHE DEPUIS LA VOIE DE GAUCHE, TOUT DROIT DEPUIS LA VOIE DE DROITE



VIRAGE À GAUCHE DEPUIS LA VOIE DE GAUCHE, TOUT DROIT DEPUIS LA VOIE DU CENTRE, TOUT DROIT OU VIRAGE À DROITE DEPUIS LA VOIE DE DROITE



Les voies indiquées sont réservées à des véhicules particuliers tels que les autobus, les taxis et les bicyclettes. Le symbole affiché sur le panneau précise quels véhicules ont droit de circuler dans la voie. Les voies réservées peuvent l'être en tout temps ou à certaines périodes de la journée seulement. Les voies réservées qui ne sont en vigueur qu'à certaines périodes de la journée affichent les heures de la journée et les jours de la semaine pendant lesquels elles sont réservées.



Panneaux de manœuvres autorisées

Les panneaux de manœuvres autorisées se composent d'un cercle vert sur un carré blanc. La manœuvre affichée dans le cercle vert est autorisée.

VIRAGE À GAUCHE SEULEMENT



VIRAGE À DROITE SEULEMENT



TOUT DROIT SEULEMENT



MARCHANDISE DANGEREUSE



MOTONEIGES



CAMIONS



BICYCLETTES



DÉPASSEMENT AUTORISÉ



Panneaux de manœuvres interdites

Les panneaux de manœuvres interdites se composent d'un cercle et d'une barre oblique rouges sur un carré blanc. La manœuvre affichée dans le cercle rouge est interdite.

VIRAGE À GAUCHE INTERDIT



VIRAGE À DROITE INTERDIT



DEMI-TOUR INTERDIT



DÉFENSE DE DÉPASSER



NE PAS DÉPASSER LES BICYCLETTES



ROUTE INTERDITE AUX PIÉTONS



ACCÈS INTERDIT AUX MOTONEIGES



ROUTE INTERDITE AUX CAMIONS



ROUTE INTERDITE AUX BICYCLETTES



ROUTE INTERDITE AUX MARCHANDISES DANGEREUSES



STATIONNEMENT INTERDIT AUX HEURES ET AUX JOURS INDIQUÉS



ARRÊT INTERDIT AUX HEURES ET AUX JOURS INDIQUÉS



STATIONNEMENT ET ARRÊT INTERDITS

La flèche située sous le symbole indique l'endroit où la manœuvre indiquée sur le panneau est interdite.



Zones et secteurs scolaires

ZONE SCOLAIRE

Lorsque vous voyez un panneau scolaire qui indique une limite de vitesse, vous entrez dans une zone scolaire. Vous devez respecter la limite de vitesse affichée pendant les périodes en vigueur de la zone.



Les heures (jours d'école seulement) sont :

- de 8 h 00 à 9 h 30
- de 11 h 30 à 13 h 30
- de 15 h 00 à 16 h 30

Ces heures peuvent varier en fonction des villages et des villes, conformément aux règlements municipaux. Si une municipalité établit des heures différentes, elles seront affichées sous le panneau scolaire.

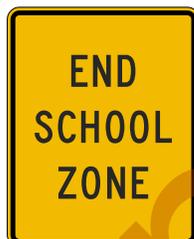
Vous n'êtes pas autorisé à dépasser ou à tenter de dépasser un autre véhicule qui circule dans le même sens que vous dans une zone scolaire pendant les heures en vigueur de la zone.

La **limite de vitesse** des zones scolaires urbaines et rurales est de 30 km/h, sauf indication contraire.

FIN DE LA ZONE SCOLAIRE

La zone scolaire prend fin lorsqu'un panneau de signalisation indique :

1. une limite de vitesse plus élevée ou
2. la fin de la zone scolaire.



SECTEUR SCOLAIRE

Lorsque vous approchez un panneau scolaire qui n'indique pas de limite de vitesse, vous entrez dans un secteur scolaire. Ce panneau a pour objectif d'avertir les conducteurs que des enfants pourraient marcher le long de la route ou la traverser et qu'ils doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils circulent dans le secteur scolaire.



PASSAGE POUR ÉCOLIERS

Ce panneau indique aux conducteurs de faire attention aux piétons.



Zones et aires de jeux

ZONE DE JEUX

Lorsque vous voyez un panneau de terrain de jeux accompagné d'une limite de vitesse, vous entrez dans une zone de jeux.

Vous devez respecter la limite de vitesse affichée pendant des périodes en vigueur de la zone.

Les restrictions de la zone de jeux sont en vigueur tous les jours de 8 h 30 à une heure après le coucher du soleil.

Vous n'êtes pas autorisé à dépasser ou à tenter de dépasser un autre véhicule qui circule dans le même sens que vous dans une zone de jeux pendant les heures en vigueur de la zone.

La **limite de vitesse** des zones de jeux urbaines et rurales est de 30 km/h pendant les heures en vigueur de la zone, sauf indication contraire.



FIN DE LA ZONE DE JEUX

La zone de jeux prend fin lorsqu'un panneau de signalisation indique :

1. une limite de vitesse plus élevée ou
2. la fin de la zone de jeu.



AIRE DE JEUX

Lorsque vous approchez un panneau de terrain de jeux qui n'indique pas de limite de vitesse, vous entrez dans une aire de jeux. Ce panneau a pour objectif d'avertir les conducteurs que des enfants pourraient se trouver à proximité et qu'ils doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils circulent dans l'aire de jeux.



Stationnement réservé aux personnes ayant un handicap

Ce panneau identifie une zone de stationnement réservée aux personnes ayant un handicap. Ces places de stationnement permettent aux personnes ayant un handicap d'accéder aux biens et aux services en toute sécurité.



Il est illégal pour tout véhicule de se stationner ou de s'arrêter dans une place de stationnement réservée aux personnes ayant un handicap à moins que ce véhicule ne soit muni d'une vignette ou d'une plaque particulièrement prévue à cet effet.

On peut se procurer une vignette de stationnement pour personnes ayant un handicap en remplissant la demande en ligne à l'adresse www.servicealberta.ca/pdf/ParkingPlacards REG3164.pdf ou en communiquant avec un agent d'immatriculation ou un médecin de famille.

Service ATS

Ce panneau identifie les téléphones publics munis d'un système ATS (téléscripteur) qui aident les personnes malentendantes ou ayant un trouble de la parole à utiliser les réseaux téléphoniques.



Panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement servent à prévenir les conducteurs de situations pouvant exiger une réaction du conducteur ou des conditions possiblement dangereuses sur la route ou à proximité. Les types de panneaux appartenant à cette catégorie sont les suivants :

- L'avertissement d'un règlement de circulation, comme un arrêt ou un cédez.
- Les caractéristiques ou les conditions physiques de la route.
- Des dangers pouvant exiger une réaction du conducteur.

CODE DE LA ROUTE



Signal avancé d'arrêt



Signal avancé de céder le passage

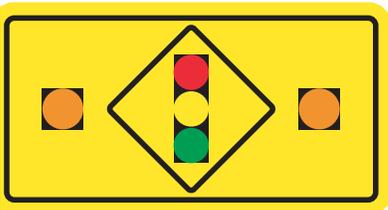


Signal avancé de feux de circulation



Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire

SIGNAL AVANCÉ D'ARRÊT AU FEU DE CIRCULATION LORSQUE LES FEUX JAUNES CLIGNOTENT



Ce panneau est érigé avant certaines intersections à signalisation. Lorsque les

feux du panneau clignotent, les conducteurs qui approchent l'intersection doivent être prêts à s'arrêter, car le feu de circulation est présentement rouge, ou il passera du vert au jaune ou du jaune au rouge.

SIGNAL AVANCÉ DE COURBES OU DE VIRAGES



Virage raide à droite



Courbe à droite



Virage raide à gauche



Courbe déviant à gauche



Route déviant à gauche/droite



Route sinueuse



Vitesse maximale recommandée pour négocier cette courbe dans des conditions de conduite idéales

SIGNAL AVANCÉ DE TRAVERSES



Passage pour piétons



Traverse d'animaux



Traverse d'orignaux



Passage de bicyclettes



Passage pour écoliers



Passage pour motoneiges

SIGNAL AVANCÉ D'INTERSECTIONS



Route dissimulée à droite



Route dissimulée à gauche



Route dissimulée



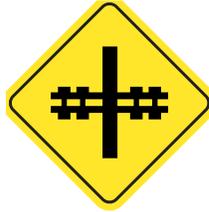
Intersection en Y



Intersection en T



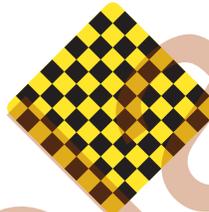
Intersection en T



Passage à niveau



Entrée de camions à droite



Cul-de-sac



Carrefour giratoire

SIGNAL AVANCÉ DE ROUTES CONVERGENTES



Circulation convergente

SIGNAL AVANCÉ DE ROUTES PARALLÈLES, MAIS NON CONVERGENTES



Circulation fluide (voie ajoutée)

SIGNAL AVANCÉ DE ROUTES ET VOIES ÉTROITES



La route se rétrécit des deux côtés



Passage étroit



La route se rétrécit à gauche



La route se rétrécit à droite



Fin de la voie de gauche



Fin de la voie de droite

ROUTES À CHAUSSÉES SÉPARÉES



Début de la route à chaussées séparées



Fin de la route à chaussées divisées

CHANGEMENTS DES CONDITIONS ROUTIÈRES



Pente raide



Chaussée inégale



Fin de la chaussée asphaltée



Chaussée glissante lorsqu'elle est mouillée



Danger, obstacle à droite



Danger, obstacle à gauche



Ralentisseurs sonores



Éboulis de roches



Le panneau en chevron indique un signal avancé de virage serré

PARTAGE DE LA ROUTE



Prévient les conducteurs qu'ils doivent partager la route avec les cyclistes.



Signal avancé qui avertit les conducteurs que les cyclistes peuvent utiliser pleinement la voie et que la voie est trop étroite pour conduire en parallèle.

Panneaux d'information et de direction

Ces panneaux servent à indiquer la route à prendre et les haltes routières et à identifier des caractéristiques géographiques ou des attractions.

MARQUEURS DE ROUTE

Les marqueurs de route indiquent les numéros, les noms et autres désignations des routes.



Identification d'autoroute



Identification d'autoroute



Autoroute transcanadienne



Autoroute Yellowhead



Identification de voie cyclable

RENSEIGNEMENTS ROUTIERS

Ces panneaux vous indiquent la direction à suivre pour vous rendre à une destination et vous renseignent sur les distances.



Direction



Distances



Combinaison direction/distance

SERVICES ET HALTES ROUTIÈRES

Ces panneaux signalent la disponibilité des zones et des services récréatifs et la direction à suivre pour s'y rendre.



Hôpital



Aéroport



Stationnement



Carburant



Restaurant



Terrain de camping



Téléphone



Hébergement



GRC ou police municipale



Signal avancé de zone récréative

Autres panneaux

VÉHICULES LENTS

Ce panneau est placé à l'arrière d'un véhicule qui roule à une vitesse de moins de 40 km/h, comme des tracteurs agricoles et des machines ou de l'équipement de construction. Il avertit les conducteurs de se préparer à ralentir.



CHARGES SURDIMENSIONNÉES

Ces panneaux indiquent le transport d'une charge surdimensionnée. Soyez prudent lorsque vous dépassez des véhicules qui affichent ce panneau.



Construction

Il faut toujours respecter les limites de vitesse dans une zone de construction. Ce règlement s'applique même lorsque le travail et l'équipement ont cessé, car il peut y avoir des dangers tels que des bosses, de l'huile ou des gravillons. S'il y a des travailleurs, les amendes pour vitesse excessive doubleront.

- Obéissez aux signaleurs.
- Préparez-vous à ralentir et à arrêter, au besoin.

Voici des exemples de panneaux qui vous préviennent d'une zone de construction routière à venir :



Travaux en cours



Signaleur



Brigade de topographes



Chaussée inégale



Détour pour les ___ prochains kilomètres



Fin de la zone de construction

Marques sur la chaussée

Les marques sur la chaussée peuvent être utilisées à différentes fins, dont :

- la définition des voies qui séparent la circulation en sens inverse.
- la circulation dans le même sens.
- la circulation en sens inverse.
- les zones de dépassement (permis et interdit).
- l'utilisation et la désignation des voies.
- les passages pour piétons.
- les lignes d'arrêt.
- les espaces de stationnement.
- les messages textuels ou symboliques.

Dans certains cas, les marques sur la chaussée servent à appuyer des feux ou autres panneaux ou signaux de circulation.

Marquages des voies de circulation

Les marquages des voies de circulation peuvent être jaunes ou blancs, simples ou doubles, continus ou discontinus. Ces lignes indiquent le sens de la circulation, les voies que vous pouvez ou non emprunter et les zones de dépassement.

LIGNES CONTINUES

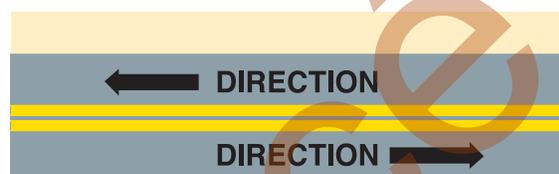
Les lignes continues indiquent qu'il est interdit de franchir la ligne continue pour changer de voie ou effectuer un dépassement.

LIGNES DISCONTINUES

Les lignes discontinues indiquent qu'il est permis de franchir la ligne discontinue pour changer de voie ou effectuer un dépassement.

LIGNES JAUNES

Les lignes jaunes indiquent que les véhicules de chaque côté des lignes jaunes doivent circuler en sens inverse. La ligne jaune doit toujours se trouver sur le côté gauche du conducteur.



Les lignes jaunes continues simples ou doubles, indiquent que le dépassement n'est pas permis.



Les lignes jaunes discontinues indiquent que le dépassement est permis. Assurez-vous que la voie est dégagée et que le dépassement peut être effectué en toute sécurité.

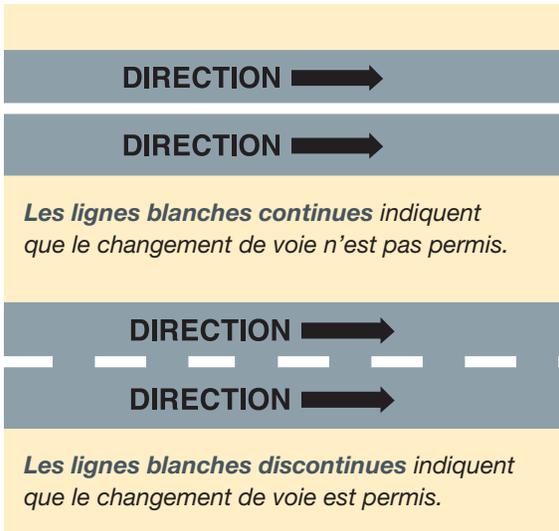


Des lignes jaunes continues et discontinues indiquent que le dépassement est permis dans une direction. Le dépassement n'est permis que pour le conducteur du côté de la ligne jaune discontinue. Le dépassement n'est pas permis pour le conducteur situé du côté de la ligne jaune continue.

LIGNES BLANCHES

Les lignes blanches indiquent que les véhicules de chaque côté des lignes blanches doivent circuler dans le même sens.



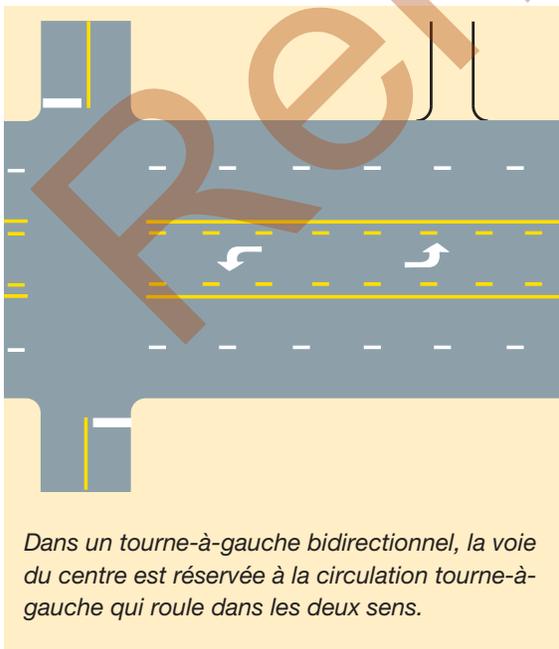


Symboles

Les symboles peuvent être utilisés sur la chaussée seuls ou pour appuyer d'autres panneaux standard pour avertir les conducteurs ou pour régulariser ou guider la circulation. Comme marques, on trouve :

FLÈCHES

Les flèches indiquent les manœuvres de véhicules qui sont permises dans une voie donnée.



Dans un tourne-à-gauche bidirectionnel, la voie du centre est réservée à la circulation tourne-à-gauche qui roule dans les deux sens.

MARQUES EN FORME DE LOSANGE

Les losanges indiquent qu'une voie est réservée à des véhicules particuliers. Il peut également y avoir des panneaux routiers qui indiquent des restrictions horaires ou de véhicules.



Voies partagées



Signal avancé de voie réservée aux bicyclettes

Les voies réservées aux bicyclettes sont peintes en bordure de la route à l'aide de pochoirs en forme de bicyclettes et accompagnées de panneaux routiers. Elles peuvent aussi être installées à côté d'une rangée de places de stationnement. Il est interdit aux véhicules de circuler dans les voies réservées aux bicyclettes, sauf pour virer ou pour entrer ou sortir d'une place de stationnement. La ligne peinte est généralement discontinue près des coins de rue pour indiquer qu'il est permis de pénétrer dans la voie réservée pour virer à droite. Restez aux aguets et vérifiez s'il y a des bicyclettes avant de pénétrer dans une voie réservée aux bicyclettes pour effectuer un virage.



Marques de voie cyclable

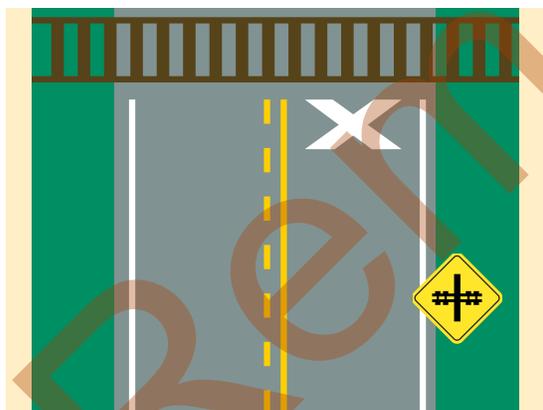
Cette voie est réservée aux cyclistes. Elle est séparée de la circulation et des places de stationnement à l'aide de lignes blanches continues et marquée d'une image contenant une bicyclette et un losange.



L'image d'une bicyclette surmontée d'une paire de flèches guide les cyclistes et rappelle aux conducteurs que des cyclistes peuvent être présents dans la même voie de circulation.

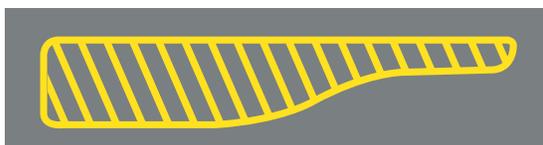
MARQUES EN FORME DE « X »

En zone rurale, les marques en forme de « X » indiquent l'approche d'un passage à niveau. Un signal avancé d'avertissement peut également indiquer l'approche d'un passage à niveau.



ZONE RAYÉE SUR LA CHAUSSEE

Les zones rayées indiquent qu'il est interdit de rouler dans cette zone. Les conducteurs peuvent traverser une zone rayée pour accéder à une entrée, une ruelle ou une entrée privée, ou pour en sortir.

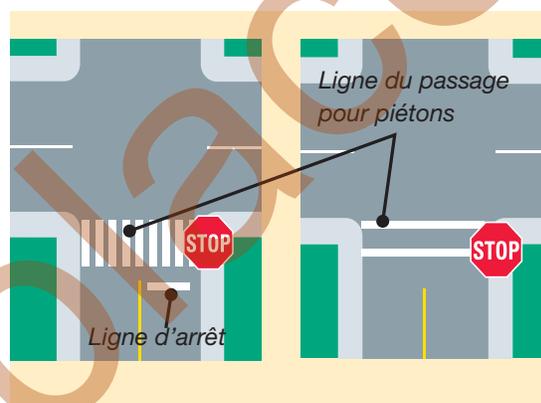


Il est interdit de se stationner ou de s'arrêter dans cette zone.

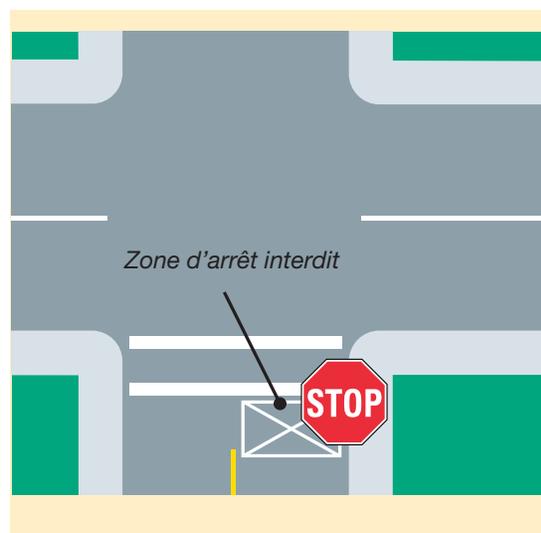
Autres marques sur la chaussée

PASSAGES POUR PIÉTONS

Les lignes d'un passage pour piétons délimitent les passages pour piétons. Par défaut, le passage pour piétons est permis aux intersections, même s'il n'y a pas de marques distinctives, à moins qu'un panneau indique qu'il est interdit de traverser. Les lignes d'arrêt indiquent où les véhicules doivent s'arrêter aux intersections ou aux passages à niveau.



Les conducteurs ne doivent jamais s'arrêter dans une zone d'arrêt interdit parce qu'ils peuvent nuire aux autres véhicules qui effectuent des virages d'une route à l'autre. C'est généralement la zone utilisée par les gros véhicules qui ont besoin de plus d'espace pour effectuer un virage.



3

Principes de base de la conduite



Avant de conduire

Avant de monter dans votre véhicule, faites-en le tour pour vérifier s'il y a des enfants, des piétons et d'autres obstructions. Vérifiez si vos pneus sont bien gonflés et vérifiez sous votre véhicule pour déceler des fuites de fluides ou tout autre problème qui pourrait nuire au bon fonctionnement de votre véhicule. Si vous effectuez cette vérification lorsque vous êtes stationné le long de la route, déplacez-vous en faisant face aux véhicules qui circulent dans la voie à côté de vous.

Après avoir terminé cette vérification, vous êtes prêt à prendre place dans le siège du conducteur et à vous préparer à une conduite sécuritaire.

Avant de conduire votre véhicule, prenez l'habitude de poser les gestes suivants, dans l'ordre :

- 1 Verrouillez les portes.
- 2 Réglez votre siège et votre dossier.
- 3 Réglez votre appui-tête.
- 4 Réglez votre rétroviseur intérieur et vos rétroviseurs extérieurs.
- 5 Attachez votre ceinture.

Verrouillez les portes

Verrouillez vos portes pour empêcher des personnes indésirables de les ouvrir et de pénétrer dans votre véhicule. Le verrouillage des portes réduit également la possibilité qu'elles s'ouvrent en cas de collision.

Réglez votre siège et votre dossier

Réglez votre siège et votre dossier de sorte que vous soyez à une distance d'au moins 25 cm (10 po) du volant. Il s'agit de la distance recommandée par Transports

Canada. Assurez-vous de bien voir par-dessus le volant. Bon nombre de véhicules vous permettent d'incliner, d'avancer ou de reculer le volant. Trouvez une position qui vous convient et qui vous permet de bien voir le tableau de bord. Vos coudes devraient être légèrement pliés lorsque vos mains sont placées au bon endroit sur le volant. On recommande de placer la main gauche à peu près à la position 9 heures et la main droite à peu près à la position 3 heures. (Reportez-vous à la section Conduire du présent chapitre pour obtenir de plus amples renseignements.) Par ailleurs, vous devez pouvoir actionner la pédale de frein et l'accélérateur. Dans le cas d'un véhicule à transmission manuelle, vous devez pouvoir enfoncer complètement la pédale d'embrayage.

Assurez-vous de pouvoir actionner toutes les commandes et détendez-vous les bras en tenant le volant.

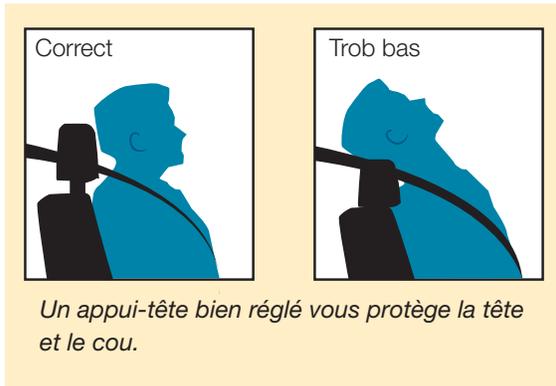
Remarque : La plupart des nouveaux véhicules sont maintenant équipés d'un sac gonflable côté conducteur, intégré au volant.

Réglez votre appui-tête

Servez-vous correctement de votre appui-tête. Des appuis-tête bien réglés peuvent considérablement réduire le risque de blessures en cas de collision et de mouvements brusques du véhicule.

- Si votre véhicule est muni d'un appui-tête réglable, réglez-le de sorte que le centre de l'appui-tête soit au même niveau que le haut de vos oreilles.
- Si votre appui-tête s'incline, inclinez-le vers l'avant pour réduire la distance entre le dispositif et votre tête. Une distance inférieure à 10 cm (4 po) est idéale.

- Vérifiez toujours si les appuis-tête de vos passagers sont aussi réglés à la bonne hauteur.



- Dans le cas de véhicules munis d'un système de sacs gonflables, vous devez quand même attacher votre ceinture de sécurité.



Réglez votre rétroviseur intérieur et vos rétroviseurs extérieurs

Réglez vos rétroviseurs à la bonne position.

- Réglez votre rétroviseur intérieur pour que vous puissiez voir le plus possible vers l'arrière, de façon à ce que la lunette arrière du véhicule soit encadrée dans le rétroviseur.
- Réglez vos rétroviseurs extérieurs de façon à réduire les angles morts. Vous devriez également voir votre propre véhicule dans une petite partie du rétroviseur latéral le plus près du véhicule.

Attachez votre ceinture

Attachez correctement votre ceinture ainsi que la ceinture épaulière. Lorsqu'elles sont portées correctement, les ceintures de sécurité sauvent des vies et aident à réduire les blessures graves. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire en vertu de la loi.

- La ceinture abdominale doit être confortablement ajustée à vos hanches. La ceinture épaulière doit être ajustée contre votre poitrine et votre épaule.
- Il ne faut pas positionner la ceinture épaulière derrière vous ou sous le bras.

Lorsque vous êtes prêt à partir :

- vérifiez de nouveau si la voie de circulation est dégagée.
- vérifiez votre rétroviseur intérieur et vos rétroviseurs extérieurs.
- faites une brève vérification par-dessus l'épaule pour éliminer tout angle mort.

Si vous démarrez à partir du côté droit de la chaussée, utilisez votre clignotant gauche pour indiquer que vous vous engagez sur la chaussée. Si vous êtes du côté gauche d'une rue à sens unique, utilisez votre clignotant droit. Soyez prudent, car il sera peut-être difficile de vérifier la circulation lorsque vous êtes au volant.

Conduire un véhicule à transmission automatique

Dans un véhicule à transmission automatique, le conducteur peut sélectionner un rapport qui permet à la transmission de changer automatiquement les rapports avant du véhicule lorsque la vitesse augmente et diminue.

Les transmissions automatiques disposent d'un bouton ou d'un contrôle de déverrouillage intégré dans le sélecteur

de vitesses pour réduire la possibilité de changer incorrectement les vitesses. Le bouton/contrôle de déverrouillage offre les propriétés de sécurité suivantes :

- Il faut l'utiliser pour déplacer le sélecteur de vitesses de la position Park à la position Reverse ou à toute autre vitesse lorsque la pédale de frein est enfoncée.
- Il faut l'utiliser pour faire passer le véhicule de la position Drive à une position inférieure (première ou deuxième).
- Il faut l'utiliser pour passer à la position Park à partir de toute autre vitesse.

Veillez consulter le guide du propriétaire pour obtenir de plus amples renseignements sur le déverrouillage de la transmission.

P PARK (POSITION DE STATIONNEMENT)

À utiliser pour démarrer ou stationner le véhicule. Cette position bloque la boîte de vitesses, ce qui empêche les roues de tourner. Il est possible de faire démarrer le moteur du véhicule lorsque la boîte de vitesse est à la position Park.

R REVERSE (MARCHÉ ARRIÈRE)

À utiliser pour faire marche arrière ou reculer le véhicule. Lorsque le véhicule est en marche arrière, les feux blancs ou transparents à l'arrière du véhicule s'allumeront. Il n'est pas possible de faire démarrer le moteur du véhicule lorsque la boîte de vitesse est à la position Reverse.

N NEUTRAL (POINT MORT)

À utiliser lorsqu'aucune vitesse n'est sélectionnée. Les roues ne sont pas bloquées, et aucune puissance n'est transmise aux roues. Cette position est utilisée lors du remorquage d'un véhicule. Il est possible de faire démarrer le moteur du véhicule lorsque la boîte de vitesse est à la position Neutral.

D DRIVE (MARCHÉ AVANT)

À utiliser pour la marche avant normale. La boîte montera alors les vitesses ou rétrogradera automatiquement. Il n'est pas possible de faire démarrer le moteur du véhicule lorsque la boîte de vitesse est réglée à cette position.

3 TROISIÈME, 2 DEUXIÈME, ET 1 PREMIÈRE VITESSES

À utiliser lorsque vous avez besoin de plus de puissance, mais moins de vitesse, et pour empêcher la transmission de passer à un rapport supérieur. Ces rapports peuvent être utilisés pour monter ou descendre des pentes ou pour conduire sur des routes recouvertes de neige fondante, de gravillons, de neige, de sable ou de glace, qui exigent plus de puissance, mais moins de vitesse. Il n'est pas possible de faire démarrer le moteur du véhicule lorsque la boîte de vitesse est réglée à cette position.

O OVERDRIVE (SURMULTIPLICATION) (LE CAS ÉCHÉANT)

À utiliser lorsque vous conduisez à des vitesses supérieures. Ce rapport vous permet d'économiser du carburant. Cette option n'est pas offerte sur tous les véhicules. Il n'est pas possible de faire démarrer le moteur du véhicule lorsque la boîte de vitesse est réglée à cette position.

Pour obtenir de plus amples détails sur l'utilisation et la sélection des vitesses, consultez le guide du propriétaire du véhicule.

Conduire un véhicule à transmission manuelle

Changer les vitesses d'un véhicule équipé d'une transmission manuelle exige des aptitudes et beaucoup d'expérience. Le conducteur doit actionner la pédale d'embrayage avec son pied gauche tout en sélectionnant manuellement le rapport approprié en déplaçant un levier avec sa main droite.

Lorsque la pédale d'embrayage est enfoncée, la connexion entre la boîte de vitesses et les roues est rompue. Cela empêche le moteur de transmettre sa puissance aux roues. C'est lorsque la pédale d'embrayage est enfoncée que le conducteur change les rapports.

L'embrayage sert à établir ou rompre la connexion entre le moteur et la boîte de vitesses du véhicule. Lorsque la pédale est relâchée, la connexion est établie et la puissance du moteur peut alors être transmise aux roues du véhicule.

En faisant démarrer le moteur d'un véhicule muni d'une transmission manuelle, le levier sélecteur doit être au point mort et la pédale d'embrayage doit être complètement enfoncée.

À mesure que vous laissez remonter la pédale d'embrayage doucement avec le pied gauche, la connexion se rétablit graduellement entre le moteur et la transmission avant même que la pédale ne soit complètement relevée. Cet effet commence à se produire à ce qu'on appelle le **point de friction**.

C'est à ce moment que vous devez continuer de remonter lentement la pédale d'embrayage pour éviter de faire caler le moteur. Au point de friction, utilisez soigneusement la pédale d'accélération tout en continuant de relâcher lentement la pédale d'embrayage pour assurer un démarrage souple. Pour apprendre à utiliser la pédale d'embrayage de manière fluide, on conseille aux nouveaux conducteurs de s'exercer à atteindre le point de friction sans utiliser la pédale d'accélération.

Lorsque l'on conduit un véhicule à transmission manuelle, il est important de choisir le bon rapport pour faire en sorte que le moteur ne peine pas (le véhicule avance alors difficilement et par à-coups) ou ne s'emballer pas (le régime du moteur s'élève, mais le véhicule ne fonctionne pas efficacement). Le guide du propriétaire vous indiquera les vitesses appropriées pour bien changer les rapports.

La grille des changements de rapports varie d'un véhicule à l'autre, tout comme le nombre de rapports de la boîte. Votre guide du propriétaire décrit la grille des changements de rapports de votre véhicule. En général, cette grille est gravée dans le pommeau du levier de vitesses.

Lorsque le véhicule ne fonctionne pas, et en ayant soin d'enfoncer complètement la pédale d'embrayage, vous pouvez vous exercer à déplacer le levier dans ses différentes positions jusqu'à ce que vous connaissiez parfaitement la position de chaque rapport sans regarder le levier. Lorsque vous conduisez le véhicule, vous devrez être en mesure de changer les rapports sans regarder le levier.

Lorsque le véhicule est en marche et que vous avez terminé vos changements de rapports, assurez-vous de retirer votre pied de la pédale d'embrayage. Sinon, vous risquez de causer une usure excessive de l'embrayage.

Lorsque vous devez freiner ou vous arrêter, évitez d'appuyer trop tôt sur la pédale d'embrayage pour éviter de rouler au débrayé jusqu'à l'arrêt. Appuyer de cette façon sur la pédale d'embrayage vous empêche d'utiliser la pédale d'accélération.

Pour effectuer un virage, assurez-vous d'embrayer et de mettre votre véhicule au bon rapport, selon la vitesse à laquelle vous tournez, et de retirer le pied de la pédale d'embrayage.

Utilisez la pédale d'embrayage uniquement pour faire démarrer le véhicule, changer d'un rapport à l'autre et juste avant d'immobiliser le véhicule pour empêcher le moteur de caler.

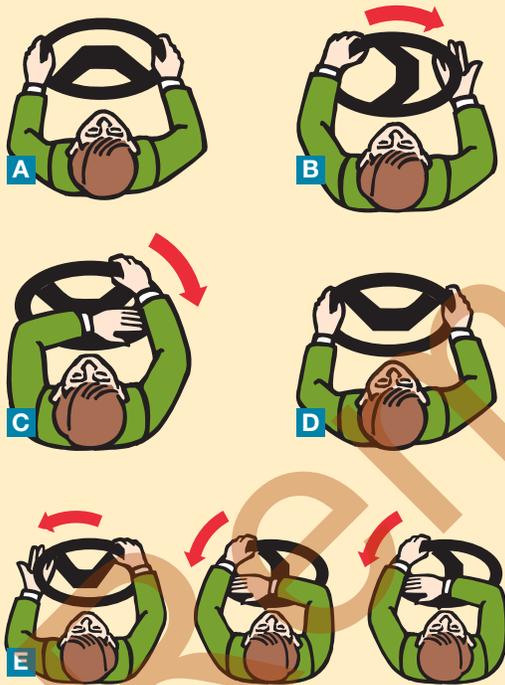
Conduire

Comparez votre volant à une horloge. Pour assurer la meilleure maîtrise de votre véhicule, placez la main gauche à la position 9 heures. La main droite devrait se situer à la position 3 heures. Si ce n'est pas possible, en raison de la configuration

du volant, placez la main gauche à la position 10 heures et votre la droite à la position 2 heures.

Pour effectuer un virage, tournez le volant en ayant une main par-dessus l'autre. Lorsque vous ramenez le volant à sa position initiale avant le virage, tournez le volant en ayant une main par-dessus l'autre. Vous pouvez également laisser le volant glisser entre vos mains pour revenir à la position initiale, en relâchant légèrement votre prise tout en gardant le contact avec le volant.

PLACEMENT DES MAINS POUR ENTREPRENDRE UN VIRAGE À DROITE



A. Mains en position pour entreprendre un virage à gauche ou à droite. **B.** Pour les virages à droite, la main gauche fait tourner le volant. La main droite relâche le volant pour venir se placer sur le haut du volant. **C.** La main droite prend une nouvelle position et fait tourner le volant. **D.** La main gauche relâche le volant et retourne à la position 9 heures. **E.** Inversez ensuite cette manœuvre pour terminer le virage et ramener le volant à sa position initiale. Lorsque le virage est terminé, remettez les mains en position de conduite.

Signaler

Les clignotants et les feux de freinage informent les autres conducteurs de vos intentions.

Vous **devez** vous servir des clignotants lorsque vous :

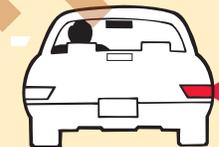
- quittez la bordure du trottoir ou la voie de stationnement.
- tournez à gauche ou à droite.
- changez de voie.

Quand vous freinez, vos feux de freinage s'allument pour avertir les autres conducteurs que vous ralentissez ou que vous vous arrêtez.

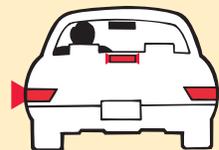
SIGNAUX ÉLECTRIQUES



Virage à gauche

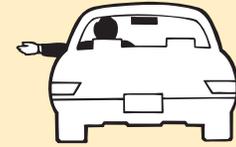


Virage à droite

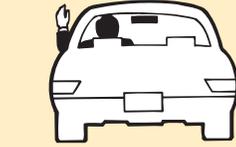


Arrêt ou ralentissement

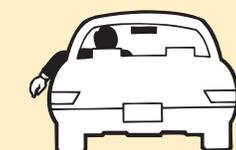
SIGNAUX À MAIN



Virage à gauche



Virage à droite



Arrêt ou ralentissement

Ne désorientez pas les autres conducteurs en signalant trop tôt ou trop tard. N'oubliez pas d'éteindre votre clignotant s'il ne s'éteint pas automatiquement.

Accélérer

Lorsque vous conduisez votre véhicule, votre habileté à contrôler votre vitesse dépend d'une bonne technique d'accélération. Vous devez savoir où vous voulez aller et utiliser la pédale d'accélération. Appuyez graduellement sur l'accélérateur pour faire avancer le véhicule et maintenez-le à la position appropriée à la vitesse choisie. Cela exige de l'expérience. Rappelez-vous ce qui suit :

- Accélérez doucement.
- Ajustez votre conduite en fonction des conditions météorologiques, de la route et de la circulation.
- N'accélérez ou ne ralentissez pas sans bonne raison.
- N'excédez jamais la limite de vitesse indiquée.
- N'accélérez pas subitement, pour éviter de faire patiner vos roues.
- Conduisez votre véhicule à une vitesse comparable à celle des autres véhicules autour de vous pour réduire le risque de collision. Il est dangereux de conduire trop lentement.
- Jetez occasionnellement un coup d'œil à l'indicateur de vitesse pour vérifier votre vitesse.

Temps et distance d'arrêt

Connaître le temps ou la distance qu'il faut pour actionner les freins et arrêter complètement un véhicule peut vous éviter de faire des erreurs de jugement qui risquent de provoquer une collision. Trois facteurs déterminent combien de temps il faut pour arrêter.

TEMPS DE PERCEPTION

Le **temps de perception** est le temps qu'il faut pour reconnaître une situation et comprendre que vous devez arrêter. Cela peut prendre environ 3/4 de seconde. Les conducteurs ayant moins d'expérience peuvent constater le danger plus

lentement. La **distance de perception** est la distance que parcourt un véhicule pendant ce temps.

TEMPS DE RÉACTION

Le **temps de réaction** est le temps qu'il vous faut pour réagir à un danger en déplaçant votre pied de la pédale d'accélérateur à la pédale de frein. En moyenne, ce temps de réaction est 3/4 de seconde. La **distance de réaction** est la distance que parcourt un véhicule pendant ce temps.

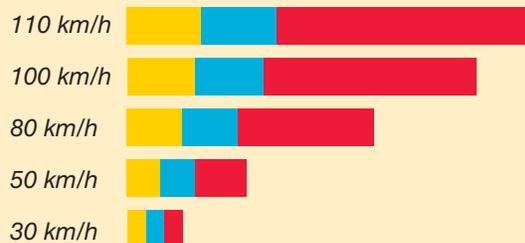
TEMPS DE FREINAGE

Le **temps de freinage** est le temps qu'il faut pour arrêter un véhicule entre l'actionnement des freins et l'arrêt complet du véhicule. La **distance de freinage** est la distance que parcourt un véhicule pendant ce temps.

$$\begin{aligned} & \text{Distance de perception} \\ & + \text{Distance de réaction} \\ & + \text{Distance de freinage} \\ \hline & = \text{DISTANCE TOTALE D'ARRÊT} \end{aligned}$$

Le tableau ci-dessous illustre les distances d'arrêt minimales selon différentes vitesses.

Elles représentent des distances moyennes requises pour arrêter sur une chaussée lisse et sèche.



■ Distance parcourue en percevant le besoin d'arrêter (en fonction du temps de perception moyen de 3/4 de seconde)

■ Distance parcourue en réagissant (en fonction du temps de réaction moyen de 3/4 de seconde)

■ Distance parcourue après l'actionnement des freins (selon l'état normal de la chaussée et l'efficacité des freins)

Bon nombre de facteurs agissent en combinaison pour déterminer le temps et la distance d'arrêt. Citons par exemple les conditions routières et météorologiques. Parmi les facteurs que vous pouvez contrôler, on trouve :

- vos aptitudes de recherche visuelle quand vous surveillez la route devant vous.
- votre capacité à prendre des décisions.
- votre vigilance et votre niveau de fatigue.
- votre consommation d'alcool ou d'autres drogues.
- la vitesse de votre véhicule.
- l'état des freins et des pneus de votre véhicule.

Freiner

- À l'approche d'un arrêt, commencez à freiner tôt. Si vous attendez trop longtemps pour freiner, la distance de freinage pourrait être insuffisante.
- Retirez votre pied de l'accélérateur avant d'actionner les freins pour ralentir.
- Pour freiner en douceur, réduisez un peu la pression sur la pédale, puis appuyez de nouveau immédiatement avant de vous arrêter.
- Si vous devez freiner brusquement, utilisez la **technique de freinage au seuil**. Cela consiste à appuyer sur la pédale de frein sans bloquer les roues. C'est à ce moment que l'efficacité du freinage est à son maximum tout en vous permettant de manœuvrer votre véhicule. Réduisez légèrement la pression sur la pédale de frein si les roues bloquent. Si vous freinez au point de bloquer les roues, vous perdrez la maîtrise de votre véhicule. Dans le cas de véhicules munis d'un système de freinage antiblocage (ABS), reportez-vous à la rubrique « Freinage d'urgence » au chapitre 6.

Reculer (marche arrière)

La marche arrière doit s'effectuer à vitesse très lente. Avant de faire marche arrière, regardez derrière vous pour vous assurer que le passage est libre, sans circulation, piétons ou autres obstacles. Si vous reculez pour sortir de votre entrée, faites d'abord le tour de votre véhicule pour vous assurer qu'il n'y a aucun danger derrière le véhicule.

Pour reculer en ligne droite :

- Placez la main gauche sur le dessus du volant et inclinez légèrement le corps sur la hanche droite. Pour vous aider, appuyez la main droite sur le dossier du siège du passager.
- Regardez par-dessus l'épaule droite par la fenêtre arrière. Reculez lentement en gardant votre pied au-dessus de la pédale de frein.
- Jetez des coups d'œil rapides vers l'avant afin de vous assurer que le devant de votre véhicule ne heurte rien.
- Pour faire de petites corrections, tournez le volant pas plus de un quart de tour dans le même sens que vous dirigez l'arrière de votre véhicule.

Pour reculer vers la gauche ou la droite :

- S'il faut tourner le volant de plus de un quart de tour, gardez les deux mains sur le volant aux positions 9 heures et 3 heures.
- Pour reculer vers la gauche, regardez par-dessus l'épaule gauche, en jetant souvent un coup d'œil en avant.
- Pour reculer vers la droite, regardez par-dessus l'épaule droite, en jetant souvent un coup d'œil en avant.
- Tournez le volant dans le même sens que vous dirigez l'arrière de votre véhicule.

Rappel : Le devant du véhicule se déplacera dans le sens contraire de l'arrière du véhicule.

AUTRES CONSEILS POUR RECULER

- Si vous devez reculer de votre entrée, reculez votre véhicule dans la voie de circulation la plus proche, puis avancez. Évitez de reculer dans la deuxième voie de circulation.
- Il est interdit de reculer un véhicule dans une intersection ou un passage pour piétons.

Lorsque les feux de recul blancs d'un véhicule s'allument, il est en marche arrière. Sachez que le véhicule peut alors reculer.

Stationnement

Le stationnement d'un véhicule exige une bonne maîtrise, un bon jugement et un bon sens du volant. Les trois prochaines sections porteront sur différents types de situations de stationnement.

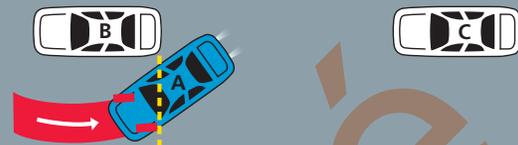
Stationnement en parallèle

Ce type de stationnement peut sembler difficile au début et il faudra vous exercer pour le maîtriser. Pour stationner dans une place entre deux véhicules à une bordure droite, suivez les étapes illustrées. Remarquez la position des roues avant (en rouge).

Lorsque vous approchez de votre place de stationnement en parallèle, vérifiez s'il y a des véhicules derrière vous. Freinez graduellement d'avance et commencez à ralentir. Vos feux de freinage signalent aux autres conducteurs votre intention d'arrêter. Déterminez s'il y a suffisamment de place pour stationner votre véhicule.



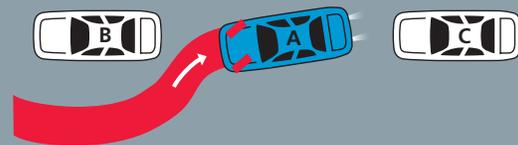
Arrêtez lorsque la position du pare-chocs arrière de votre véhicule (véhicule A) correspond à celle du pare-chocs arrière du véhicule B. Votre véhicule devrait être parallèle au véhicule B. Laissez un espace d'environ un mètre (3 pieds) entre les véhicules. Placez votre véhicule en marche arrière. Regardez par-dessus l'épaule droite et derrière vous pour vous assurer qu'il n'y a pas d'obstacles et que la place est toujours disponible.



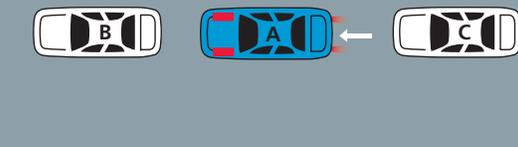
Reculez très lentement (vitesse très réduite) en ligne droite à une distance d'environ un demi-mètre (1,5 pied). Reculez ensuite très lentement en tournant immédiatement le volant vers la droite jusqu'à ce que le véhicule soit à un angle d'environ 45 degrés par rapport à la bordure. Continuez de regarder dans la direction dans laquelle vous vous déplacez, tout en jetant un coup d'œil vers l'avant. Votre volant devrait maintenant être au même niveau que le pare-chocs arrière du véhicule B.



Tout en reculant très lentement, redressez vos roues avant et continuez de reculer jusqu'à ce que le coin droit de votre pare-chocs avant soit au même niveau que le pare-chocs arrière du véhicule B. Faites attention de ne pas heurter ce véhicule.



Tournez rapidement le volant vers la gauche. Continuez de regarder dans la direction dans laquelle vous vous déplacez, tout en jetant un coup d'œil vers l'avant. Reculez jusqu'à ce que votre véhicule soit parallèle à la bordure. Assurez-vous de ne pas heurter le pare-chocs du véhicule derrière vous. La loi exige que la distance entre les roues du véhicule stationné et la bordure du trottoir n'excède pas 50 centimètres.



Pour quitter une place de stationnement en parallèle lorsqu'un véhicule est devant vous :

- vérifiez tous vos rétroviseurs pour vous assurer que la voie est libre pour quitter la place de stationnement.
- reculez tout en regardant par-dessus l'épaule droite à travers la fenêtre arrière jusqu'à ce que vous soyez près du véhicule stationné derrière vous, sans le heurter.
- actionnez le clignotant gauche.
- avant d'avancer, regardez par-dessus l'épaule gauche pour vous assurer qu'il n'y a pas de véhicules ou de cyclistes dans votre angle mort.
- avancez lentement sur une distance d'environ un mètre (trois pieds), en tournant rapidement le volant vers la gauche. S'il n'y a aucun danger, engagez-vous dans la première voie de circulation en vous assurant de ne pas heurter le véhicule stationné devant vous.
- surveillez la circulation derrière vous.

MONTER À BORD ET DESCENDRE D'UN VÉHICULE STATIONNÉ EN PARALLÈLE EN BORDURE DU TROTTOIR DANS UNE RUE À DOUBLE SENS

Avant de quitter un véhicule stationné en parallèle en bordure du trottoir, vérifiez soigneusement tous vos rétroviseurs pour vous assurer qu'il n'y a pas de véhicules ou de cyclistes qui approchent. Regardez par-dessus l'épaule gauche pour vérifier tout angle mort. S'il n'y a aucun danger, ouvrez suffisamment la porte pour descendre du véhicule, puis sortez rapidement. Marchez vers l'arrière du véhicule face à la circulation et quittez la chaussée sans tarder.

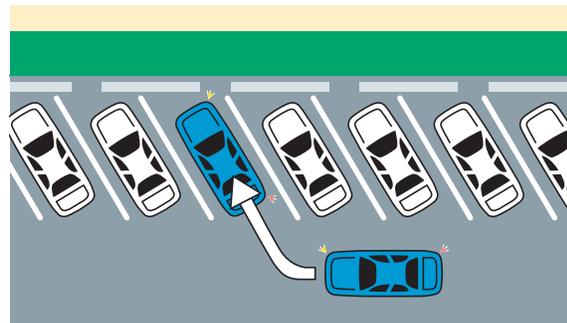
Pour monter dans un véhicule stationné en parallèle en bordure du trottoir, approchez-vous toujours depuis l'avant du véhicule. Surveillez les véhicules qui circulent dans la voie la plus proche avant d'ouvrir la porte. Ouvrez suffisamment la porte pour monter dans le véhicule, puis refermez-la rapidement.

Stationnement en angle (en épi)

On trouve le plus souvent le stationnement en angle dans des terrains de stationnement. Les places peuvent être orientées à un angle d'environ 45 degrés par rapport à la voie de circulation.

Pour entrer par la droite dans une place de stationnement en angle :

- actionnez votre clignotant droit, puis ralentissez.
- conduisez parallèlement à la bordure du trottoir et demeurez à une distance d'au moins 1,5 mètre (5 pieds) de l'arrière des véhicules déjà stationnés.
- lorsque vous pouvez voir le côté gauche du véhicule stationné du côté droit de la place vacante, tournez rapidement le volant à droite. Regardez vers le centre de la place de stationnement en avançant lentement. Votre véhicule devrait se trouver au centre de la place de stationnement.
- environ au milieu de la place de stationnement, redressez les roues et continuez d'avancer lentement. Observez attentivement le côté gauche du pare-chocs avant et le côté droit du pare-chocs arrière en vous assurant qu'ils ne sont pas trop près des véhicules stationnés de chaque côté.
- continuez d'avancer lentement jusqu'à ce que la roue avant heurte légèrement la bordure ou qu'elle soit à moins de 50 cm (20 po) d'elle.



Entrer dans une place de stationnement en angle (en épi) par la droite

POUR QUITTER UNE PLACE DE STATIONNEMENT EN ANGLE (EN ÉPI)

Reculer lentement en prenant toutes les précautions nécessaires. Assurez-vous qu'il n'y a rien derrière votre véhicule. Reculer est une manœuvre qui peut être dangereuse, car il est difficile de voir la circulation pendant que vous sortez de la place de stationnement. Vous n'avez pas la priorité en reculant. Regardez attentivement derrière votre véhicule.

Reculer lentement et soyez prêt à vous arrêter au besoin. Si le véhicule à côté de vous est plus long que le vôtre, arrêtez quand l'arrière de votre véhicule est au même niveau que l'arrière du véhicule plus long. Assurez-vous qu'il n'y a pas de véhicules ou de piétons. Continuez de reculer tout droit jusqu'à ce que vous puissiez voir au-delà du véhicule stationné.

Quand votre pare-chocs avant dépasse l'arrière du véhicule à votre gauche, tournez rapidement le volant vers la droite. Continuez de reculer dans la première voie derrière le véhicule stationné. Arrêtez lorsque votre véhicule est parallèle à la bordure.

Avancez dans la voie appropriée. Vérifiez s'il y a d'autres véhicules qui sortent des places de stationnement en épi devant vous.

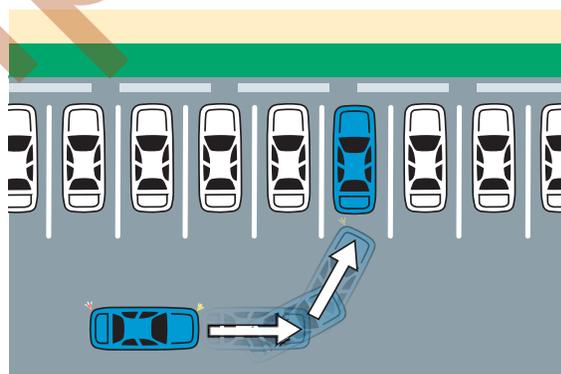
Stationnement perpendiculaire

Le stationnement perpendiculaire (places orientées à un angle de 90 degrés par rapport à la bordure) vers la droite peut être difficile. Lorsque vous vous approchez de votre place de stationnement, gardez une distance d'environ deux mètres (six pieds) entre votre véhicule et l'arrière du véhicule stationné à votre droite. Déplacez-vous lentement. Lorsque le pare-chocs de votre véhicule est au même niveau que le côté gauche du véhicule stationné à la droite de la place de stationnement dans laquelle vous vous engagez, regardez vers le centre de la place vacante. Tout en avançant très lentement, tournez rapidement les roues complètement vers la droite. Jetez un coup d'œil sur le coin

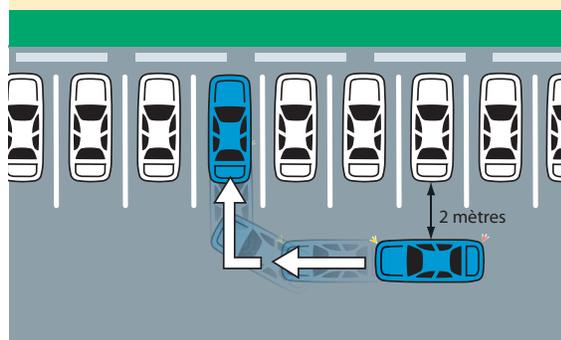
avant gauche et le côté droit de votre véhicule tandis que vous vous engagez dans la place de stationnement afin de ne pas heurter les autres véhicules stationnés. Regardez vers le centre de la place vacante et avancez lentement. Assurez-vous que votre véhicule est centré et complètement entré dans la place de stationnement.

Dans un terrain de stationnement, il est plus facile d'entrer dans une place de stationnement en angle de 90 degrés du côté gauche que du côté droit, car vous avez plus de place pour atteindre l'angle approprié. Assurez-vous de vérifier s'il y a des véhicules venant en sens inverse dans la voie de gauche avant de traverser. Regardez au centre de la place de stationnement pendant que vous tournez le volant pour entrer dans la place de stationnement. Cette manœuvre s'apparente à celle utilisée pour virer à gauche sur une autre route.

Entrez seulement dans une place de stationnement perpendiculaire ou en angle du côté gauche lorsque vous êtes dans un terrain de stationnement.



Entrer dans une place de stationnement perpendiculaire par la gauche.



Entrer dans une place de stationnement perpendiculaire par la droite.

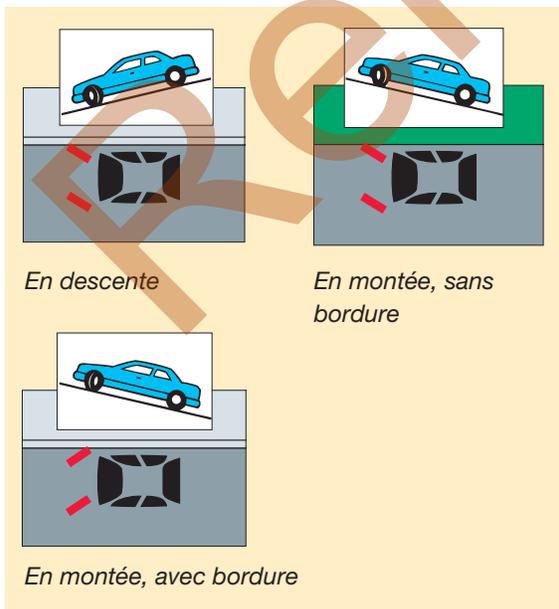
Stationnement en pente

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux véhicules stationnés du côté droit de la chaussée.

Si vous stationnez en montée sur une chaussée avec bordure, tournez les roues avant vers la gauche (vers le centre de la route). Quand les roues sont tournées, laissez votre véhicule reculer jusqu'à ce que le pneu avant droit touche la bordure. Cela empêche votre véhicule de rouler dans la rue s'il commence à déplacer.

Si vous stationnez en montée sur une chaussée sans bordure, tournez les roues avant vers la droite (vers le bord de la route). De cette façon, si le véhicule commence à se déplacer, il quittera la route au lieu de se retrouver au milieu de la circulation.

Lorsque vous stationnez en descente, tournez toujours vos roues avant vers la droite. S'il y a une bordure, laissez votre véhicule avancer jusqu'à ce que le pneu avant droit touche la bordure. Quand les roues sont tournées vers la droite, si le véhicule commence à se déplacer, il quittera la route au lieu de se retrouver au milieu de la circulation.



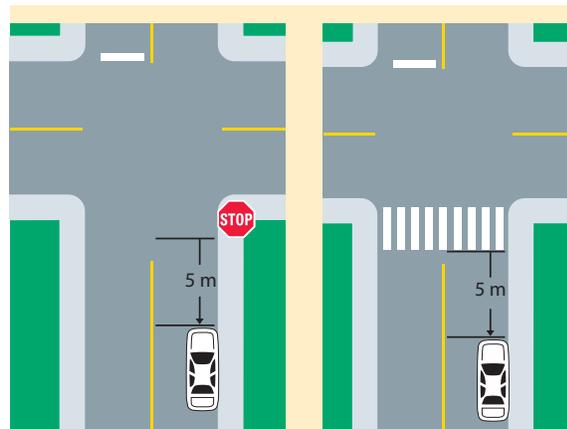
Pour empêcher un véhicule stationné de rouler accidentellement en bas d'une pente, actionnez toujours le frein de stationnement et placez toujours la boîte de vitesses à la position « PARK » (transmission automatique) ou en première (transmission manuelle).

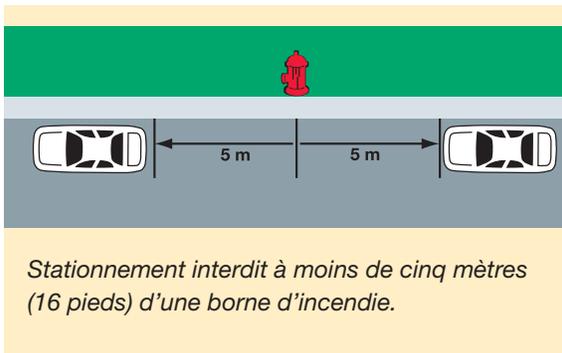
Lorsque vous stationnez du côté gauche de la route, tournez les roues avant en sens contraire.

Stationnement interdit

Évitez de stationner votre véhicule :

- sur un trottoir ou un boulevard.
- sur un passage pour piétons ou sur toute partie d'un tel passage.
- dans une intersection.
- à moins de 1,5 mètre (5 pieds) devant une entrée de garage, d'une route privée ou d'une entrée.
- le long de toute construction ou obstruction routière ou en y faisant face, si arrêter ou stationner votre véhicule risque de nuire à la circulation.
- sur un pont, un viaduc ou leur approche.
- à tout autre endroit où un panneau de signalisation interdit l'arrêt ou le stationnement.
- à moins de cinq mètres d'un panneau Arrêt ou Cédez.





- à moins de cinq mètres (16 pieds) du bord le plus proche d'un passage pour piétons marqué.
- à moins de cinq mètres (16 pieds) d'une borne d'incendie. Lorsque la borne d'incendie n'est pas située sur la bordure du trottoir, évitez de stationner votre véhicule à moins de cinq mètres de l'endroit de la bordure le plus proche de la borne.
- à côté d'autres véhicules où vous pouvez être stationné en double.
- à une distance de plus de cinq mètres (16 pieds) du bord d'une intersection, à moins qu'il y ait une indication qui permette le stationnement, tel un parcomètre.
- sur l'emplacement ou à proximité d'un incendie, d'une explosion, d'une collision ou autre incident, si le stationnement risque de nuire à la circulation d'autres véhicules ou au mouvement du personnel et du matériel d'intervention d'urgence.

Sur une route à l'extérieur d'une zone urbaine, ne stationnez pas votre véhicule :

- sur la chaussée, dans la voie de stationnement ou l'accotement d'une route principale, sauf dans les cas suivants :
 - Le véhicule ne peut pas se déplacer par ses propres moyens.
 - Une urgence survient.
 - La loi le permet.
- à moins que les autres véhicules puissent passer sans problèmes.
- à moins que votre véhicule puisse être aperçu à une distance de 60 mètres (200 pieds) le long de la chaussée dans les deux sens.

Remplacé

4

Intersections et virages



Droit de passage

Il existe un risque de collision à tous les endroits où des voies se rejoignent et se croisent. Qui a la priorité et qui ne l'a pas?

Les règles en matière de droit de passage exigent qu'une personne cède le passage à l'autre personne. Les règles sont dictées par les panneaux routiers, les feux de signalisation et parfois la position de votre véhicule par rapport aux autres véhicules arrêtés à une intersection. Toutefois, même si vous avez le droit de passage, il vous incombe néanmoins de faire tout votre possible pour prévenir une collision.

Intersections

Une intersection est l'endroit où au moins deux voies se croisent, ce qui risque ainsi de créer un conflit entre les véhicules qui y circulent et avec les piétons en train de traverser les voies. Il s'agit-là d'endroits à haut risque pour les collisions. Les intersections munies de panneaux routiers, de feux de signalisation ou des deux servent à contrôler la circulation. Par contre, les intersections sans panneaux ou feux de signalisation sont régies par une série de règles et de règlements. Pour traverser une intersection en toute sécurité, avec ou sans signalisation, vous devez connaître les règles et règlements applicables afin de déterminer qui a le droit de passage.

Faites toujours preuve de prudence. Les autres conducteurs pourraient ne pas faire attention aux panneaux routiers et aux feux de signalisation ou encore ne pas connaître les règles concernant les intersections sans panneaux ou feux de signalisation.

Remarque : Pour obtenir des renseignements au sujet des panneaux routiers et des feux de signalisation, reportez-vous au chapitre 2.

Les consignes indiquées par un agent de la paix ont préséance sur les panneaux ou feux de signalisation.

Intersections munies de panneaux

PANNEAUX D'ARRÊT



Un panneau d'arrêt indique que votre véhicule doit **s'arrêter complètement**.

Après vous être arrêté, prenez soin de bien

vous assurer qu'il n'y a aucun piéton ni toute autre circulation dans l'intersection. Lorsque l'intersection est libre, vous pouvez poursuivre votre route.

Il existe des règles qui indiquent où vous devez arrêter votre véhicule lorsque vous arrivez à un panneau d'arrêt.

RÈGLES RÉGISSANT L'ARRÊT DES VÉHICULES AUX INTERSECTIONS

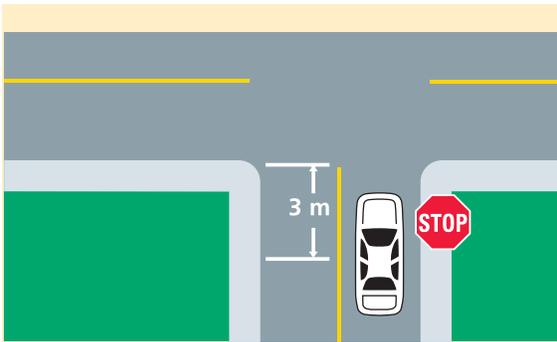


Lorsqu'une ligne d'arrêt est marquée sur la chaussée, arrêtez complètement votre véhicule avant la ligne d'arrêt. Avant d'avancer, cédez le passage aux piétons et à toute autre circulation.



Arrêtez votre véhicule avant la ligne d'arrêt à un passage marqué pour piétons.

En l'absence d'une ligne d'arrêt, arrêtez votre véhicule avant le passage marqué pour piétons.



En l'absence d'une ligne d'arrêt ou d'un passage pour piétons à l'intersection, vous devez arrêter votre véhicule à une distance d'au moins trois mètres (10 pieds) de l'intersection. Arrêtez votre véhicule à un endroit qui ne nuira pas au passage des piétons.

Arrêt à trois et à quatre sens : On qualifie souvent de « coins de courtoisie » les intersections dont tous les coins sont munis d'un panneau d'arrêt. Les véhicules qui arrivent de toutes les directions sont tenus de s'arrêter à l'intersection. Tous les conducteurs doivent faire preuve de courtoisie et de prudence. La courtoisie sert à permettre au premier arrivé à l'intersection de repartir le premier. Si deux véhicules arrivent en même temps, le principe de courtoisie veut que le véhicule à droite reparte le premier. Il ne faut pas traverser l'intersection à moins que ne vous soyez en mesure de le faire en toute sécurité.



PANNEAUX « CÉDEZ »

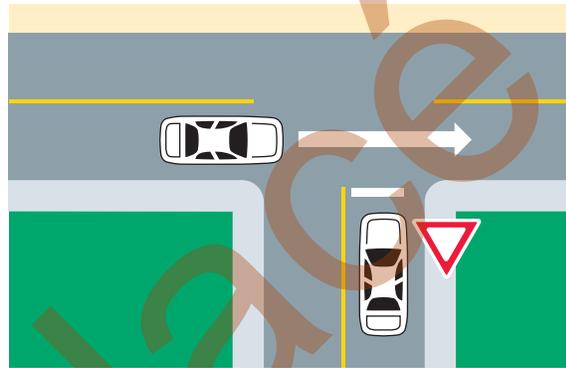
Un panneau « Cédez » signifie que vous devez céder le passage aux véhicules qui

ne font pas face au panneau. À l'approche d'un panneau « Cédez », ralentissez et préparez-vous à vous arrêter.

Il se peut que vous soyez obligé de vous arrêter et de céder le passage à la circulation ou aux piétons. Attendez que la circulation diminue au point où vous pouvez repartir en toute sécurité.

En l'absence de piétons ou de toute circulation auxquels vous êtes tenu de céder le passage, vous pouvez traverser l'intersection sans avoir à vous arrêter complètement.

À l'approche du « Cédez », vous devez rouler à une vitesse qui vous permet de vous arrêter assez facilement pour éviter d'entrer en collision avec un autre véhicule ou une autre personne.

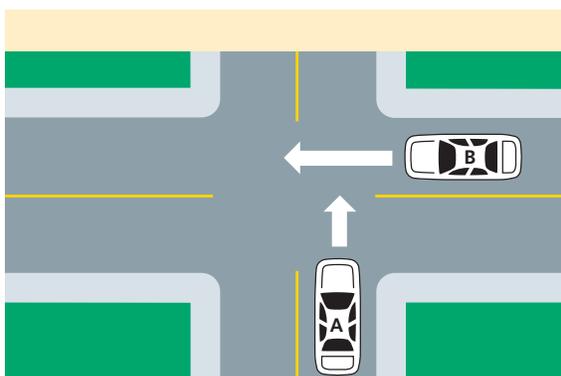


Un véhicule face à un panneau « Cédez » accorde le droit de passage à l'autre véhicule.

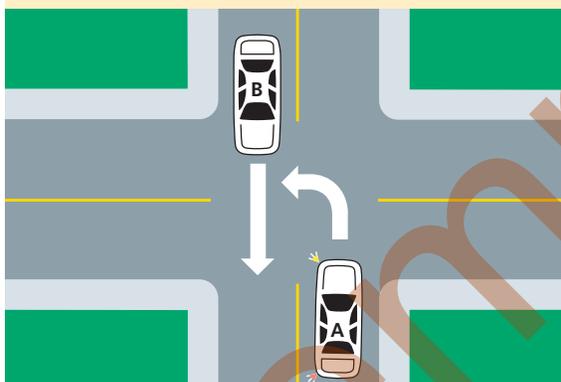
Intersections sans signalisation

Certaines intersections ne sont munies d'aucun panneau ou feu de signalisation. Lorsque vous arrivez à ces intersections, vous devez **céder le passage au véhicule arrivant de la droite**. Au moment de vous approcher d'une intersection sans signalisation routière, vérifiez s'il y a de la circulation arrivant de la gauche et de la droite. Comme c'est le cas pour votre approche d'une intersection munie d'un panneau d'arrêt, vous devez régler votre vitesse en fonction de la visibilité et de l'état de la route. Il est possible que vous ayez la vue obstruée par des clôtures, des arbres ou encore des voitures stationnées. Vous devez ralentir au point de pouvoir vous arrêter avec facilité. Si la route est glissante, ralentissez de façon à tenir compte de la distance de freinage ainsi allongée.

Faites preuve de prudence et de bon jugement à toutes les intersections sans panneaux ni feux de signalisation. Même si vous avez le droit de passage, assurez-vous que le conducteur de l'autre véhicule vous cèdera le passage avant de traverser l'intersection.

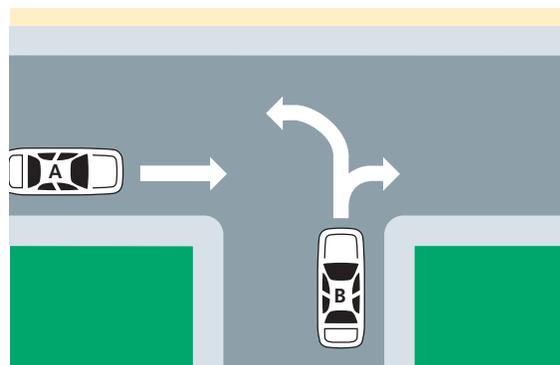


A cède le passage à B : Cette intersection n'est munie d'aucun panneau ou feu de signalisation; B se trouve alors à la droite de A.



A cède le passage à B : A traverserait alors le passage emprunté par B; ni l'un ni l'autre se trouve à la droite l'un de l'autre.

L'intersection en T sans panneaux ni feux de signalisation (aussi appelée « intersection sans signalisation ») crée une situation unique. Vu l'absence de panneaux ou de feux de signalisation, le conducteur à droite (véhicule B) a le droit de passage. La prudence est de mise dans une pareille situation : le conducteur du véhicule A pourrait se tromper sur la règle du droit de passage et poursuivre ainsi sa route sans s'arrêter.



A cède le passage à B : Cette intersection n'est munie d'aucun panneau ou feu de signalisation; B se trouve à la droite de A. Par souci de sécurité, la personne au volant du véhicule B doit attendre que le droit de passage lui soit accordé avant de poursuivre sa route.

À la sortie d'une chaussée latérale, d'une ruelle, d'un stationnement et d'une entrée, vous devez :

- vous arrêter avant tout trottoir servant de passage pour piétons.
- vous arrêter avant d'entrer dans une voie principale.
- céder le passage aux piétons.

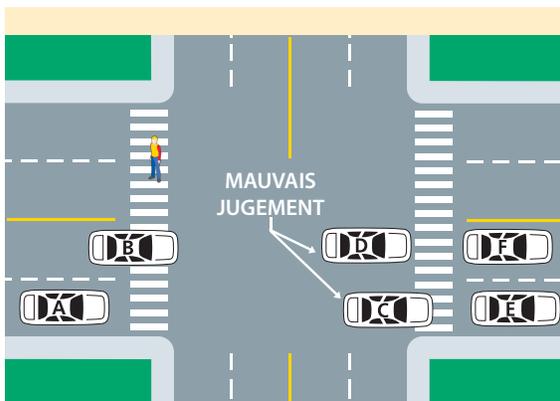
RAPPELS AU SUJET DES INTERSECTIONS

- Un conducteur ne peut virer à gauche en travers du passage d'un véhicule qui approche sans avoir déterminé que ce virage ne pose aucun danger.
- On trouve dans les stationnements des intersections sans panneaux ni feux de signalisation; alors, les règles relatives au droit de passage s'appliquent.
- Toutes les intersections sont munies de passages marqués et non marqués pour piétons; vous ne devez jamais dépasser un autre véhicule qui s'est arrêté pour céder le passage à un piéton.

N'obstruez pas les intersections

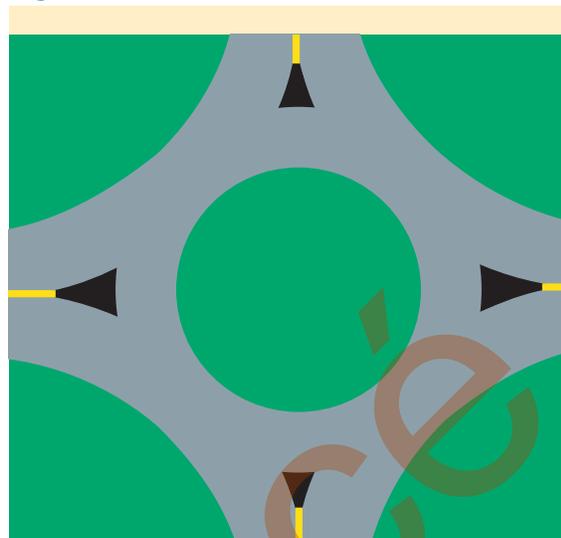
N'entrez dans une intersection que si vous êtes en mesure de la franchir complètement.

En cas d'embouteillage, n'entrez dans l'intersection que si vous êtes en mesure de la franchir complètement ainsi que le passage pour piétons de l'autre côté.



Le véhicule A se trouve au bon endroit. Le passage pour piétons est obstrué par le véhicule B. Les conducteurs des véhicules C et D ont, pour leur part, mal jugé la situation et se sont donc vus obligés d'arrêter leur véhicule en pleine intersection. La situation s'est répercutée sur la circulation transversale. Avant d'entrer dans l'intersection, assurez-vous de disposer de suffisamment d'espace pour permettre à votre véhicule de franchir complètement l'intersection ainsi que les passages pour piétons.

Rond-point / carrefour giratoire à voie unique



Exemple d'une intersection circulaire à voie unique.

Ronds-points et carrefours giratoires

Les ronds-points sont des intersections circulaires conçues pour améliorer le flux de circulation et la sécurité routière. La circulation tourne toujours dans le sens inverse des aiguilles d'une montre autour d'un îlot central. Les véhicules qui entrent dans l'intersection doivent céder le passage à la circulation qui se trouve déjà dans le cercle.

Il existe des différences entre les ronds-points et les carrefours giratoires. L'îlot central du carrefour giratoire est de taille moins importante que celui des ronds-points. Le carrefour giratoire comporte un virage plus serré autour de l'îlot afin d'encourager les conducteurs à ralentir; on y trouve parfois aussi une bordure inclinée pour offrir plus d'espace aux véhicules commerciaux volumineux. Pour des raisons de sécurité, les passages pour piétons installés aux carrefours giratoires se trouvent loin de l'intersection et sont conçus pour améliorer les lignes de visibilité des conducteurs et des piétons.

Les conducteurs doivent suivre des règles semblables lorsqu'ils circulent dans un carrefour giratoire ou un rond-point.

ENTRÉE DANS UNE INTERSECTION CIRCULAIRE

Les conducteurs qui entrent dans une intersection circulaire à voie unique doivent céder le passage aux véhicules qui s'y trouvent déjà. Rendus dans l'intersection, les conducteurs doivent actionner le clignotant droit au moment de se préparer à en sortir.

SORTIE D'UNE INTERSECTION CIRCULAIRE

Attendez toujours d'être passé outre la sortie précédant celle que vous comptez emprunter avant d'actionner votre clignotant droit. Cela indique aux autres conducteurs votre intention de quitter l'intersection à la sortie suivante.

Lorsque vous comptez quitter l'intersection à la première sortie accessible :

- actionnez votre clignotant droit à l'approche de la sortie. Ne l'éteignez qu'après être sorti de l'intersection.
- à l'approche de la sortie visée, surveillez les passages pour piétons situés à l'entrée et aux sorties de l'intersection pour vous assurer qu'il ne s'y trouve pas de piétons et de cyclistes.

Lorsque vous comptez quitter l'intersection à toute autre sortie :

- à l'approche de la sortie visée, surveillez les passages pour piétons situés à l'entrée et aux sorties de l'intersection pour vous assurer qu'il ne s'y trouvent pas de piétons et de cyclistes.
- actionnez votre clignotant droit à l'approche de la sortie que vous désirez emprunter.

Rond-point / carrefour giratoire à deux voies

ENTRÉE DANS UNE INTERSECTION CIRCULAIRE

Les conducteurs qui entrent dans une intersection circulaire doivent céder le passage aux véhicules qui s'y trouvent déjà. Rendus dans l'intersection, les conducteurs doivent actionner le clignotant droit au moment de se préparer à en sortir.

EMPRUNT DE LA VOIE DE DROITE POUR ENTRER DANS L'INTERSECTION ET EN SORTIR

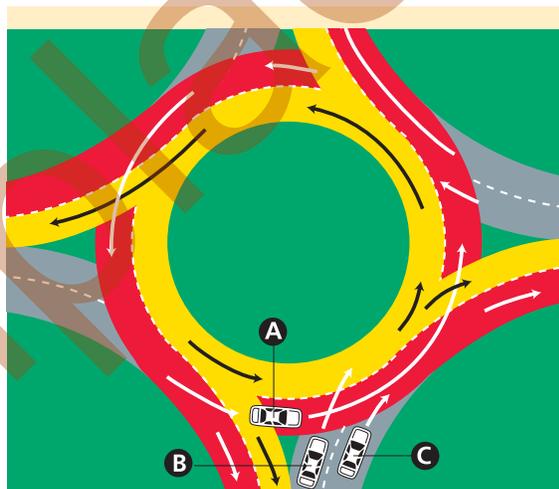
Les conducteurs qui entrent dans l'intersection à partir de la voie de droite ne doivent procéder ainsi que lorsqu'ils peuvent le faire en toute sécurité et doivent aussi rester dans la voie de droite pendant qu'ils se trouvent dans l'intersection. Ils doivent quitter l'intersection par la voie de droite.

EMPRUNT DE LA VOIE DE GAUCHE POUR ENTRER DANS L'INTERSECTION ET EN SORTIR

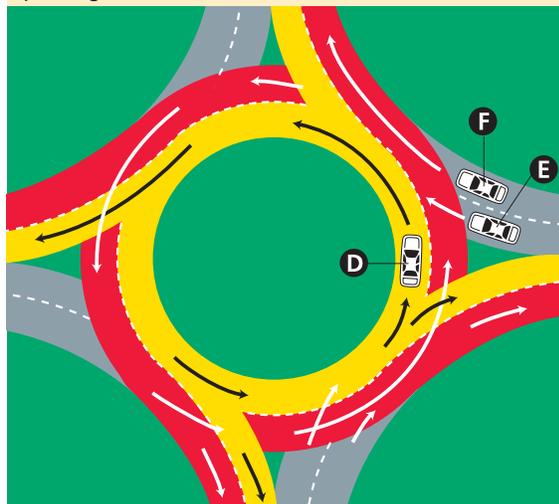
Les conducteurs qui entrent dans l'intersection à partir de la voie de gauche ne doivent procéder ainsi que lorsqu'ils peuvent le faire en toute sécurité et doivent aussi rester dans la voie de gauche pendant qu'ils sont dans l'intersection. Ils doivent quitter l'intersection par la voie de gauche. Les conducteurs ayant l'intention de passer la première sortie doivent emprunter la voie de gauche à l'entrée et à la sortie de l'intersection.

DANS L'INTERSECTION CIRCULAIRE

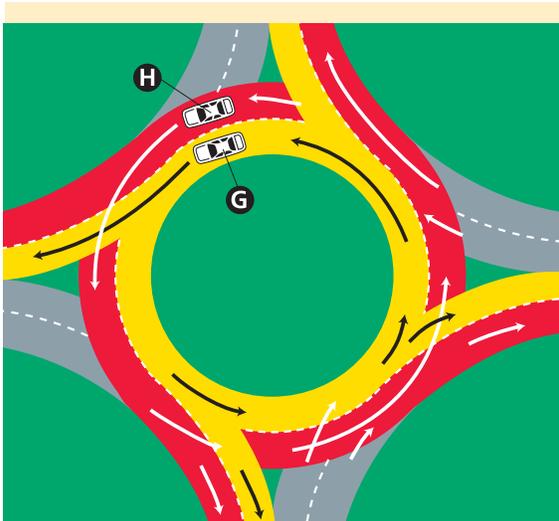
Pendant qu'il se trouve à l'intérieur de l'intersection circulaire, le conducteur du côté droit doit céder le passage au véhicule du côté gauche. Actionnez le clignotant droit au moment de vous préparer à sortir de l'intersection. Faites preuve de prudence au moment d'en sortir et de passer par la voie de droite (extérieure). **Ne** changez pas de voie à l'intérieur de l'intersection. La circulation dans les voies rouges (flèches blanches) doit céder le passage à la circulation dans les voies jaunes (flèches noires). La circulation qui entre dans l'intersection (voies grises) doit céder le passage à la circulation qui s'y trouve déjà (voies rouges et jaunes).



Les véhicules B et C doivent céder le passage au véhicule A.



Le véhicule E doit céder le passage au véhicule D, tandis que les véhicules F et D peuvent poursuivre leur route ensemble.



Le véhicule H doit céder le passage au véhicule G.

SORTIE D'UNE INTERSECTION CIRCULAIRE

Attendez toujours d'être passé la sortie précédant celle que vous comptez emprunter avant d'actionner votre clignotant droit. Cela indique aux autres conducteurs votre intention de quitter l'intersection à la sortie suivante.

Lorsque vous comptez quitter l'intersection à la première sortie accessible :

- approchez-vous de l'intersection à partir de la voie de droite.
- utilisez votre clignotant droit à l'approche de l'intersection. Ne l'éteignez qu'après en être sorti.
- à l'approche de la sortie, surveillez les passages pour piétons situés à l'entrée et aux sorties de l'intersection pour vous assurer qu'il ne s'y trouve pas de piétons et de cyclistes.
- cédez le passage à la circulation qui se trouve déjà dans l'intersection.
- quittez l'intersection par la voie de droite.

Lorsque vous comptez quitter l'intersection à toute autre sortie :

- approchez-vous de l'intersection à partir de la voie de gauche.
- actionnez votre clignotant gauche pour indiquer votre intention de ne pas emprunter la première sortie.
- à l'approche de la sortie, surveillez les passages pour piétons situés à l'entrée

et aux sorties de l'intersection pour vous assurer qu'il ne s'y trouve pas de piétons et de cyclistes.

- cédez le passage à la circulation qui se trouve déjà dans l'intersection.
- quittez l'intersection par la voie de gauche.

Lorsque vous empruntez la voie de gauche pour sortir d'une intersection circulaire, n'oubliez pas :

- d'utiliser votre clignotant droit au moment de passer la sortie précédant celle que vous comptez emprunter.
- de vous assurer que la voie de droite est libre de toute circulation poursuivant son parcours autour de l'intersection.
- de surveiller le passage pour piétons situé à la sortie que vous emprunterez pour vous assurer qu'il ne s'y trouve pas de piétons.
- de quitter l'intersection par la voie de gauche.
- que, si vous n'êtes pas en mesure de vous arrêter ou de sortir de l'intersection en toute sécurité, vous devez rester dans votre voie et poursuivre votre trajet autour de l'intersection.

Virages

Bien des collisions sont occasionnées par les conducteurs qui omettent de virer de façon sécuritaire.

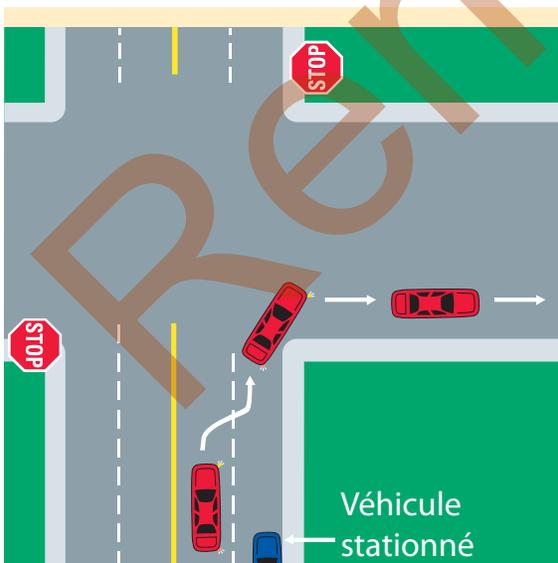
Virages à droite

Rappelez-vous que les voies de circulation ne comportent pas toujours de lignes sur la chaussée ou de panneaux. Une voie de circulation est une section de route suffisamment large pour permettre le passage d'une file de véhicules. Il peut également s'agir d'une voie en bordure bordée de parcomètres. Il convient de qualifier de « voie en bordure », plutôt que de « voie de stationnement », la voie située à côté de la bordure où sont stationnés les véhicules. Les voies en bordure ne servent pas uniquement au stationnement des véhicules; elles constituent également des voies de virage à l'entrée et à la sortie d'une route.

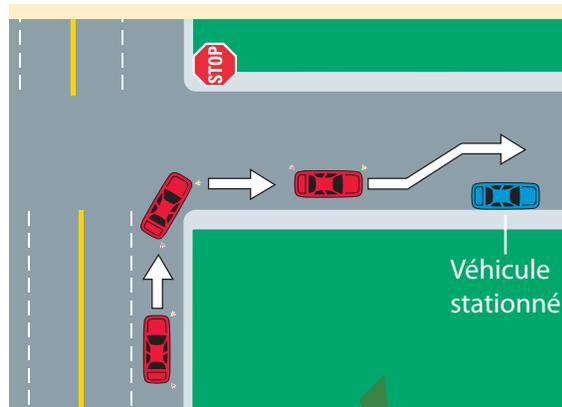
Préparez-vous bien à l'avance avant d'effectuer un virage. Si vous ne vous trouvez pas dans la bonne voie de virage, regardez dans votre rétroviseur arrière et vos rétroviseurs extérieurs, en plus de vérifier les angles morts. Indiquez votre intention de faire un virage à l'aide du clignotant et procédez à changer de voie lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité. Vous devez vous trouver dans la bonne voie de virage à au moins 15 mètres (50 pieds) avant l'intersection.

Assurez-vous de céder le passage aux piétons et à la circulation situés sur la rue transversale. Avant d'entreprendre le virage, vérifiez si vous disposez de suffisamment d'espace pour vous engager dans la voie en bordure de la rue dans laquelle vous virez. Soyez à l'affût des cyclistes et des piétons qui s'approchent de l'intersection en regardant par-dessus l'épaule droite.

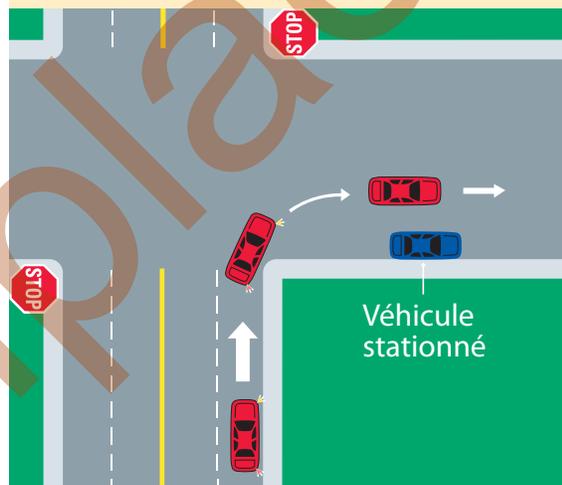
Au moment de tourner à droite à partir d'une route à double sens dans une autre route à double sens, restez au centre de votre voie de virage, tout en conservant une distance maximale de un mètre (3 pieds) par rapport à la bordure ou au bord de la route. Conservez plus ou moins cette distance à



Si vous pouvez procéder en toute sécurité, effectuez votre virage en vous engageant dans la première voie de circulation accessible, c'est-à-dire dès le moment où vous disposez de suffisamment d'espace pour accélérer graduellement et changer de voie. Après avoir effectué votre virage, regardez bien au loin le long du parcours envisagé.



Si un véhicule stationné ou tout autre obstacle se trouve assez loin de vous, effectuez le virage dans la voie derrière le véhicule ou l'obstacle. Engagez-vous ensuite dans la voie à gauche lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité. Pour ce genre de manœuvre, on recommande que la voie en bordure soit libre de véhicules stationnés sur une distance d'au moins un demi pâté de maisons.



Si la première voie accessible de la rue dans laquelle vous vous engagez est obstruée par un véhicule ou un obstacle situé près du coin, engagez-vous dans la première voie accessible à la gauche du véhicule stationné. Lorsque la voie est libre de circulation, engagez-vous directement dans cette voie-là.

Remarque : Cédez le passage aux véhicules qui arrivent de la gauche dans la voie dans laquelle vous vous engagerez.

l'approche de l'intersection, au moment du virage et à la sortie de l'intersection.

N'oubliez pas les consignes suivantes au moment de faire un virage :

- Cédez le passage aux piétons qui traversent l'intersection à un passage pour piétons.
- Attendez que l'intersection soit complètement libre avant de franchir le passage pour piétons en vue d'effectuer votre virage.

Ne faites pas un virage large de sorte à occuper deux voies au moment de tourner. Sauf interdiction affichée, vous pouvez tourner à droite au feu rouge après vous être arrêté complètement au point d'arrêt approprié (ligne d'arrêt ou passage pour piétons).

Virages à gauche

Un mauvais sens du temps et de l'espace lors des virages à gauche est l'une des principales causes des accidents de la route. Les virages à gauche peuvent être dangereux, car vous pourriez être aux prises avec la circulation arrivant de plusieurs directions, sans oublier de mentionner que votre véhicule aura à traverser les voies sur lesquelles circulent les voitures en sens inverse.

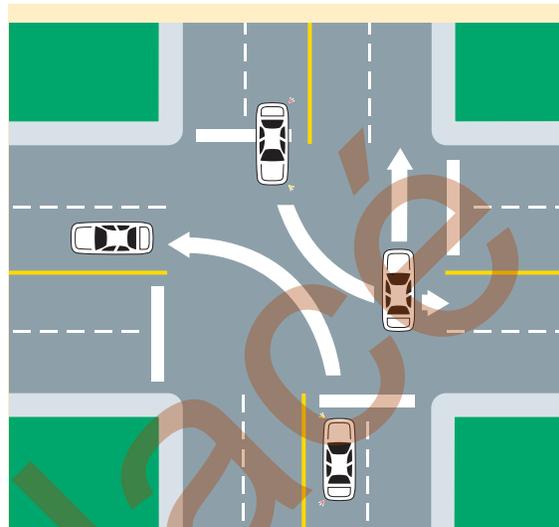
Préparez-vous bien à l'avance. Vous devez vous trouver dans la bonne voie de virage à au moins 15 mètres (50 pieds) de l'intersection. Au moment de virer sur une route à double sens à partir d'une route à double sens dotée d'une voie de virage à gauche, engagez-vous dans la voie située à la droite de la ligne jaune.

S'il n'y a de l'espace que pour que le véhicule occupant la voie devant vous demeure dans l'intersection, restez derrière le passage pour piétons. Entrez dans l'intersection – si la loi le permet – dès que le véhicule devant vous aura franchi l'intersection. Si vous devez vous arrêter en pleine intersection avant d'effectuer un virage à gauche, restez à la droite de la ligne jaune et gardez vos roues avant orientées vers l'avant. Cela vous permettra d'éviter d'entrer en collision avec la circulation en sens inverse si l'on vous heurtait à l'arrière.

Surveillez le passage pour piétons de la route sur laquelle vous virez pour vous assurer qu'il ne s'y trouve pas de piétons et de cyclistes. *Regardez bien au loin le long du parcours envisagé.* Tournez à gauche à l'intersection lorsque vous pouvez procéder en toute sécurité. Achevez le virage en conduisant du côté droit de la ligne jaune de la route dans laquelle vous vous êtes engagé.

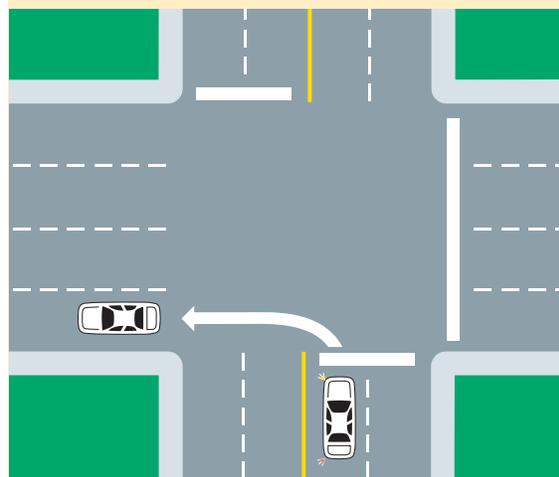
Ne faites pas un virage large de sorte à occuper deux voies pendant le virage.

Avant de tourner à gauche à partir d'une route à deux voies, regardez par-dessus l'épaule gauche afin de veiller à ce qu'un autre véhicule ne tente pas de vous doubler du côté gauche.



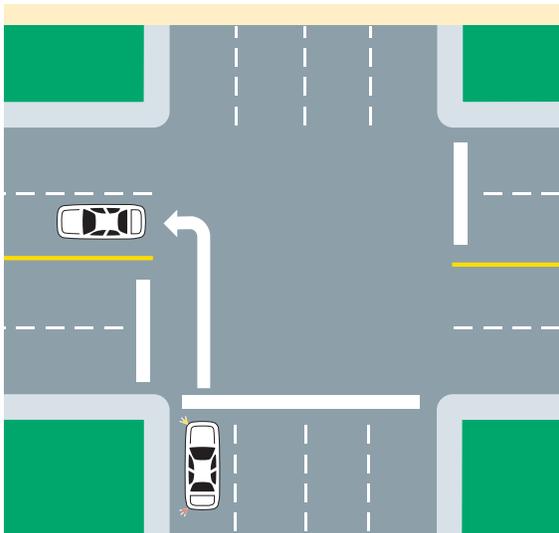
Virage sur une route à double sens à partir d'une route à double sens

Virez à partir de la voie la plus rapprochée et à la droite de la ligne jaune, pourvu que vous puissiez procéder en toute sécurité et que la loi le permette. Engagez-vous dans la voie la plus rapprochée et à la droite de la ligne jaune. Assurez-vous de disposer de suffisamment de temps et d'espace pour effectuer le virage en toute sécurité. Cédez le passage à la circulation qui arrive en sens inverse et aux piétons qui traversent l'intersection à votre gauche.



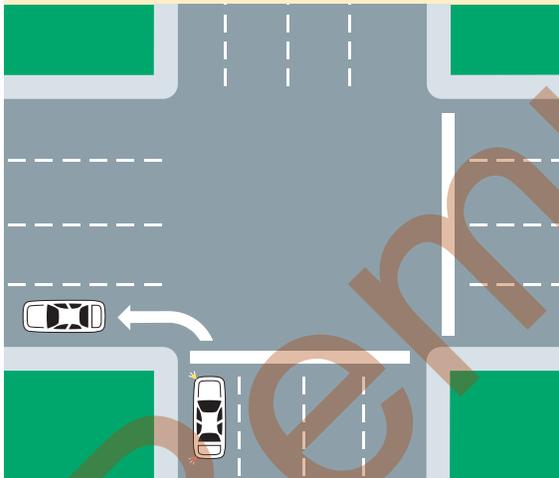
Virage sur une route à sens unique à partir d'une route à double sens

Virez à partir de la voie la plus rapprochée de la ligne jaune, pourvu que vous puissiez procéder en toute sécurité et que la loi le permette. Engagez-vous dans la première voie accessible du côté gauche de la route. Cédez le passage à la circulation qui arrive en sens inverse et aux piétons qui traversent l'intersection à votre gauche.



Virage sur une route à double sens à partir d'une route à sens unique

Viriez à partir de la voie la plus rapprochée du côté gauche de la route, pourvu que vous puissiez procéder en toute sécurité et que la loi le permette. Engagez-vous dans la voie la plus rapprochée du côté droit de la ligne jaune. Cédez le passage aux piétons qui traversent l'intersection à votre gauche.



Virage sur une route à sens unique à partir d'une route à sens unique

Viriez à partir de la voie la plus rapprochée du côté gauche de la route, pourvu que vous puissiez procéder en toute sécurité et que la loi le permette. Engagez-vous dans la voie la plus rapprochée du côté gauche de la route. Cédez le passage aux piétons qui traversent l'intersection à votre gauche.

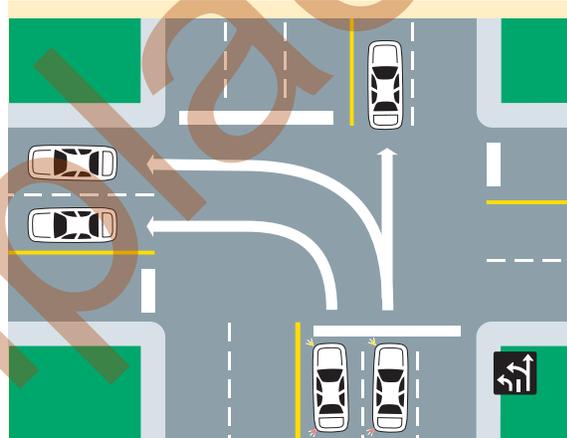
En l'absence de panneaux interdisant le virage au feu rouge, vous pouvez virer à gauche au feu rouge sur une route à sens unique à partir d'une route à sens unique après vous être arrêté complètement au point d'arrêt approprié (ligne d'arrêt ou passage pour piétons), pourvu que vous puissiez procéder en toute sécurité. Cette règle s'applique également aux doubles voies de virage. Cédez le passage aux piétons qui traversent l'intersection à votre gauche.

Voies de virage

Certaines voies sont des voies de virage désignées. À l'approche de l'intersection, n'oubliez pas de toujours vérifier les panneaux et les marques sur la chaussée. Assurez-vous de rester dans la bonne voie au moment de virer ou de continuer tout droit.

Doubles voies de virage

Au moment de tourner à droite ou à gauche à partir des doubles voies de virage indiquées par des marques sur la chaussée ou des panneaux, approchez-vous de l'intersection dans l'une des deux voies marquées et engagez-vous dans la voie correspondante.



Doubles voies de virage

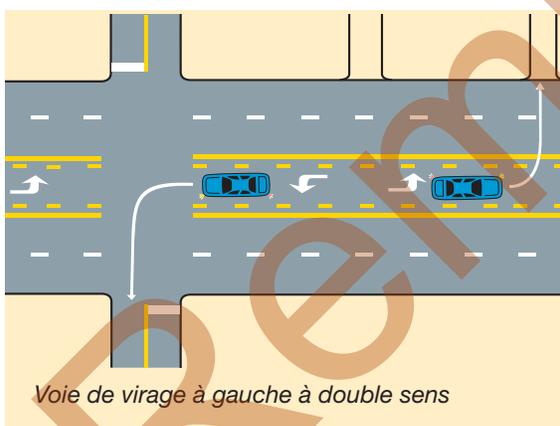
Ce genre de virage n'est autorisé qu'aux endroits indiqués. Si un autre véhicule se trouve à côté de vous lors du virage, ne faites jamais un virage large et ne changez pas non plus de voie lorsque vous traversez une intersection munie de doubles voies de virage. Faites attention au véhicule situé à côté de vous, car il pourrait faire un virage large de manière à déborder dans votre voie.

Sauf interdiction affichée, vous pouvez tourner à droite au feu rouge à une intersection munie de doubles voies de virage à droite après vous être arrêté complètement au point d'arrêt approprié (ligne d'arrêt ou passage pour piétons).

Il est possible que les doubles voies de virage se transforment en voie unique de l'autre côté de l'intersection. Après avoir effectué un virage, le conducteur du véhicule dans la voie qui se termine doit donc s'engager dans la voie accessible en entreprenant les démarches nécessaires pour changer de voie.

Voies de virage à gauche à double sens

La voie de virage à gauche à double sens permet aux véhicules dans chaque direction de tourner à gauche depuis la même voie. Les véhicules dans les deux directions partagent ainsi cette voie médiane pour virer à gauche. Il est permis de traverser la ligne continue jaune afin de s'intégrer dans la voie de virage partagée. Attendez toujours d'arriver près de l'endroit où vous voulez effectuer votre virage avant d'intégrer la voie de virage. Soyez à l'affût des véhicules qui arrivent en sens inverse.



Rappels pour effectuer des virages en toute sécurité :

- Surveillez la circulation, vérifiez les angles morts, actionnez votre clignotant et engagez-vous dans la bonne voie lorsque vous pouvez procéder en toute sécurité.
- Actionnez votre clignotant suffisamment à l'avance pour prévenir dans un délai raisonnable les autres conducteurs et piétons de votre intention.

- Surveillez la circulation qui arrive en sens inverse et la circulation transversale, ainsi que le passage pour piétons à votre gauche pour vous assurer qu'il ne s'y trouve pas de piétons. Soyez à l'affût de la circulation routière et de la circulation piétonne.

Demi-tours



Ce panneau signifie que les demi-tours sont interdits.

Un demi-tour consiste à faire tourner votre véhicule sur 180 degrés à une intersection afin de circuler en sens inverse sur les voies de circulation en sens inverse.

N'effectuez un demi-tour que si vous êtes capable de le faire en toute sécurité.

Les demi-tours sont interdits :

- à une intersection contrôlée par signalisation routière (feux de circulation), sauf si la signalisation indique qu'il est permis de le faire.
- aux endroits munis d'un panneau qui l'interdit expressément.

En milieu urbain, les demi-tours sont interdits :

- sur une route entre des intersections.
- à l'intersection d'une ruelle.
- à l'intersection d'une route ou plus donnant accès à un stationnement public ou privé.

À l'extérieur des secteurs urbains (en milieu rural), les demi-tours sont interdits :

- dans une courbe.
- aux abords ou près du haut d'une côte où vous vous trouvez hors du champ de vision du conducteur d'un autre véhicule, et ce à 150 mètres près dans les deux directions du demi-tour envisagé.

Remplacé

5

Autoroutes et voies rapides



Sélection de la voie et positionnement

La plupart des grandes routes et autoroutes sont réparties en voies marquées de lignes sur la chaussée qui servent à vous indiquer le chemin à suivre et les règles à observer en matière de conduite dans la voie. Choisissez la voie la mieux adaptée à vos besoins, de sorte à vous permettre de vous rendre à votre destination en toute sécurité. Planifiez à l'avance. N'attendez pas à la dernière minute pour changer de voie.

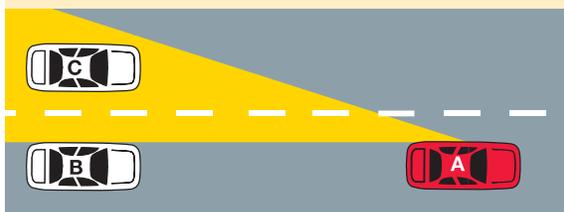
Lorsque vous roulez sur une route répartie en voies marquées de lignes visibles sur sa chaussée, il faut vous positionner au centre de la voie.

Angles morts

Votre rétroviseur intérieur et vos rétroviseurs extérieurs vous permettront de voir la circulation derrière votre véhicule. Toutefois, ils ne vous permettront pas de voir tout ce qui se trouve des deux côtés de votre véhicule ou juste à côté et légèrement en retrait de votre véhicule dans la voie adjacente. Voilà ce que l'on appelle « angles morts ».



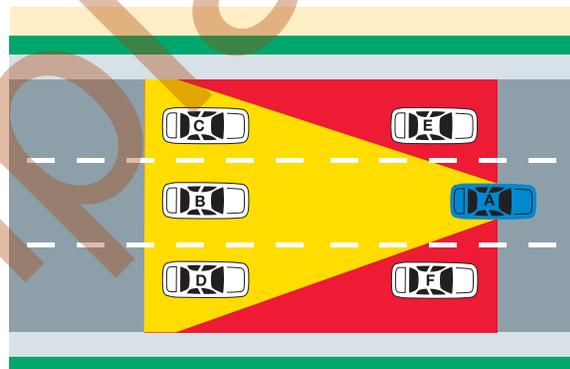
Le rétroviseur intérieur permet au conducteur du véhicule A de voir le véhicule B.



Le rétroviseur extérieur gauche permet au conducteur du véhicule A de voir le véhicule C.

La vue qu'offre votre rétroviseur intérieur doit refléter aussi fidèlement que possible ce que vous verriez si vous regardiez par la lunette arrière de votre véhicule. Les rétroviseurs extérieurs doivent vous permettre de voir quelque peu la carrosserie du côté du véhicule où est fixé le rétroviseur, de même que l'espace derrière vous dans la voie adjacente. Ils doivent être réglés de façon à vous permettre de voir, à partir de la position que vous occupez au volant, le reflet de l'horizon au milieu du rétroviseur. Veillez à ce que votre rétroviseur intérieur et vos rétroviseurs extérieurs soient réglés comme ils se doivent pour minimiser les angles morts.

Les images suivantes montrent ce que l'on voit dans des rétroviseurs bien réglés.



À l'aide des rétroviseurs extérieurs et du rétroviseur intérieur, le conducteur du véhicule A peut voir les véhicules B, C et D. Par contre, le conducteur du véhicule A ne peut pas voir les véhicules E et F, qu'il se serve de ses rétroviseurs ou de sa vision périphérique (latérale). Les véhicules E et F se trouvent donc dans l'angle mort du conducteur du véhicule A. La couleur rouge illustre les angles morts du conducteur du véhicule A.

Changer de voie

Étant donné la présence d'angles morts, vous devez regarder par-dessus l'épaule ainsi que dans les rétroviseurs avant de changer de voie. Pour bien vérifier les angles morts, tournez la tête dans la direction vers laquelle vous comptez vous

déplacer et jetez un coup d'œil rapide par-dessus l'épaule en regardant par le hublot latéral arrière. Cela vous permettra de voir l'espace que vous ne pouvez voir en regardant dans les rétroviseurs.

Si votre véhicule n'est pas doté d'une fenêtre arrière ou de hublots latéraux arrière, vous devez vous servir de vos rétroviseurs extérieurs avec miroir convexe intégré.

Pour passer d'une voie à l'autre :

- assurez-vous qu'il est permis de changer de voie.
- soyez à l'affût de la circulation en jetant des coups d'œil dans vos rétroviseurs intérieur et extérieurs.
- regardez par-dessus l'épaule pour vérifier s'il y a des véhicules ou des cyclistes dans les angles morts.
- actionnez le clignotant approprié.
- changez de voie sans changer de vitesse, si vous pouvez procéder en toute sécurité.
- assurez-vous de désactiver votre clignotant.

Dépasser

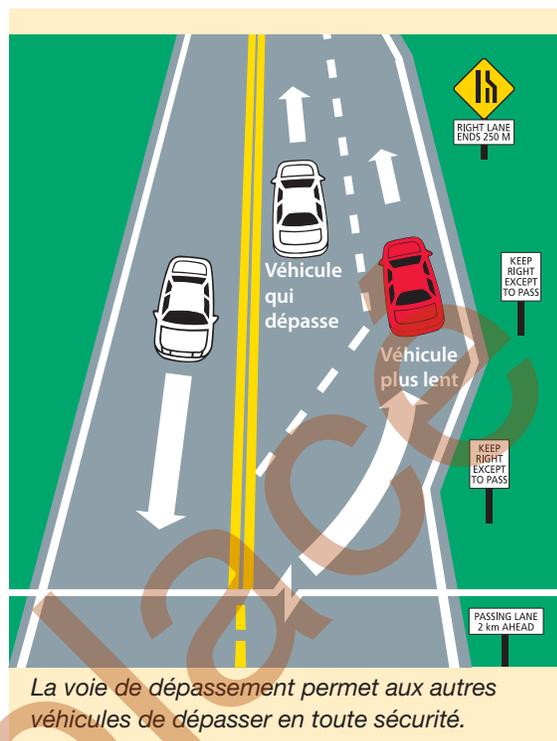
Dépasser sur une autoroute à plusieurs voies

Sur une autoroute à plusieurs voies, on recommande que la circulation qui roule à vitesse réduite occupe la voie de circulation la plus rapprochée du bord droit (sauf en cas de virage à gauche, ce qui nécessite que le conducteur tienne la gauche). Cela libère la voie de gauche afin de permettre aux conducteurs des autres véhicules de dépasser au besoin.

Voies de dépassement

La voie de dépassement est une voie ajoutée à une autoroute pour permettre le dépassement des véhicules, souvent dans les montagnes. Les véhicules lents s'engagent dans la voie de droite pour ainsi permettre aux autres véhicules de les dépasser dans la voie de gauche. Des panneaux sont placés le long de

l'autoroute pour avertir les conducteurs toutes les fois qu'ils approchent une voie de dépassement.



À l'approche de la fin d'une voie de dépassement, les conducteurs dans la voie de droite doivent s'insérer en toute sécurité dans la circulation du côté gauche. Les conducteurs qui occupent la voie de gauche doivent collaborer pour permettre aux véhicules dans la voie de droite de s'insérer. Des panneaux sont affichés pour avertir les conducteurs de la fin de la voie de dépassement.

Dépasser sur une autoroute à deux voies

Sur une autoroute à deux voies (une voie de circulation dans chaque direction), il peut être difficile, voire dangereux, de dépasser un autre véhicule. Une erreur de jugement peut aboutir à des collisions frontales, qui sont d'ailleurs souvent à l'origine de morts. On doit faire preuve de grande prudence au moment de dépasser un autre véhicule et ne doit procéder de cette manière que si la loi le permet et que la situation l'exige.

Avant de dépasser un autre véhicule sur une route à deux voies, respectez les consignes suivantes :

- Ne dépassez un autre véhicule qu'aux endroits où il est permis de le faire.
- Gardez une distance sécuritaire derrière le véhicule que vous comptez dépasser.
- Ne dépassez un véhicule que si la circulation en sens inverse se trouve à une distance sécuritaire.
- Regardez dans vos rétroviseurs intérieur et extérieurs.
- Regardez par-dessus l'épaule gauche pour vérifier s'il y a des véhicules qui vous dépassent du côté gauche. Ces véhicules pourraient se trouver dans l'angle mort.
- Actionnez votre clignotant gauche.
- Avant de tenter le dépassement, vérifiez de nouveau pour voir si la circulation en sens inverse se trouve à une distance sécuritaire.
- Il est interdit par la loi d'excéder la limite de vitesse pendant le dépassement d'un véhicule.
- Dès que le véhicule que vous avez dépassé est visible dans le rétroviseur intérieur, regardez par-dessus l'épaule droite pour vérifier l'angle mort.
- Actionnez votre clignotant droit.
- Regagnez votre voie d'origine sans changer de vitesse.



Dépassement sur une autoroute à deux voies

- Assurez-vous de désactiver votre clignotant.

Lorsqu'un véhicule vous dépasse sur une autoroute à deux voies, restez dans votre voie; cela facilitera la manœuvre que l'autre conducteur tente de réaliser. Déplacez-vous vers le côté droit de votre voie pour ainsi permettre à l'autre conducteur de mieux voir la route devant lui.

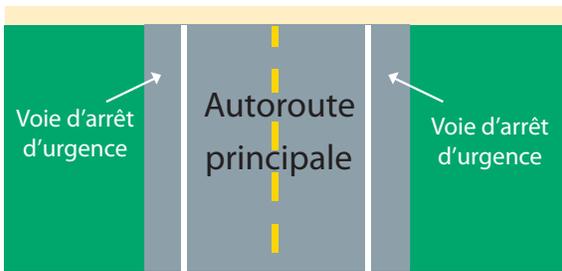
Quand est-il interdit de dépasser un autre véhicule?

Ne dépassez pas quand :

- les véhicules venant en sens inverse sont trop proches. Si vous avez des doutes quant à votre capacité de dépasser en toute sécurité, ne tentez pas de dépasser.
- la ligne médiane de votre côté est une ligne continue jaune.
- un panneau indique que vous êtes dans une zone où le dépassement est interdit.
- vous conduisez dans une zone scolaire ou une zone de terrain de jeux pendant les heures d'ouverture de l'école ou du terrain de jeux.
- un autre véhicule s'arrête pour permettre à un piéton de traverser la rue à un passage marqué ou non marqué pour piétons.
- les feux rouges d'un autobus scolaire clignotent et le signal d'arrêt escamotable est déployé, ce qui indique l'arrêt complet de l'autobus scolaire. (Il n'est pas sécuritaire de dépasser un autobus scolaire dont les feux jaunes clignotent, ce qui indique le ralentissement de l'autobus, car il pourrait s'arrêter pour permettre l'embarquement ou le débarquement de passagers. Si vous décidez de le dépasser, allez-y avec prudence.)

Voie d'arrêt d'urgence (accotement)

La section d'une autoroute principale qui s'étend entre le bord de la route et la première voie de circulation, parfois appelé « accotement », est réservée aux conducteurs qui se voient obligés d'arrêter leur véhicule en raison d'une situation d'urgence ou de troubles mécaniques de leur véhicule.



Les voies d'arrêt d'urgence sont adjacentes aux voies de circulation d'une autoroute principale.

Ne conduisez pas dans la voie d'arrêt d'urgence d'une autoroute. N'empruntez pas cette voie pour dépasser un autre véhicule ou pour aider un véhicule qui vous dépasse.

Entrer sur une route principale et en sortir

Converger



Il y a convergence lorsque deux voies fusionnent pour en former une, auquel cas les conducteurs des véhicules qui occupent la route principale doivent

laisser suffisamment d'espace entre eux pour permettre aux véhicules venant de la voie convergente de s'insérer dans la circulation.

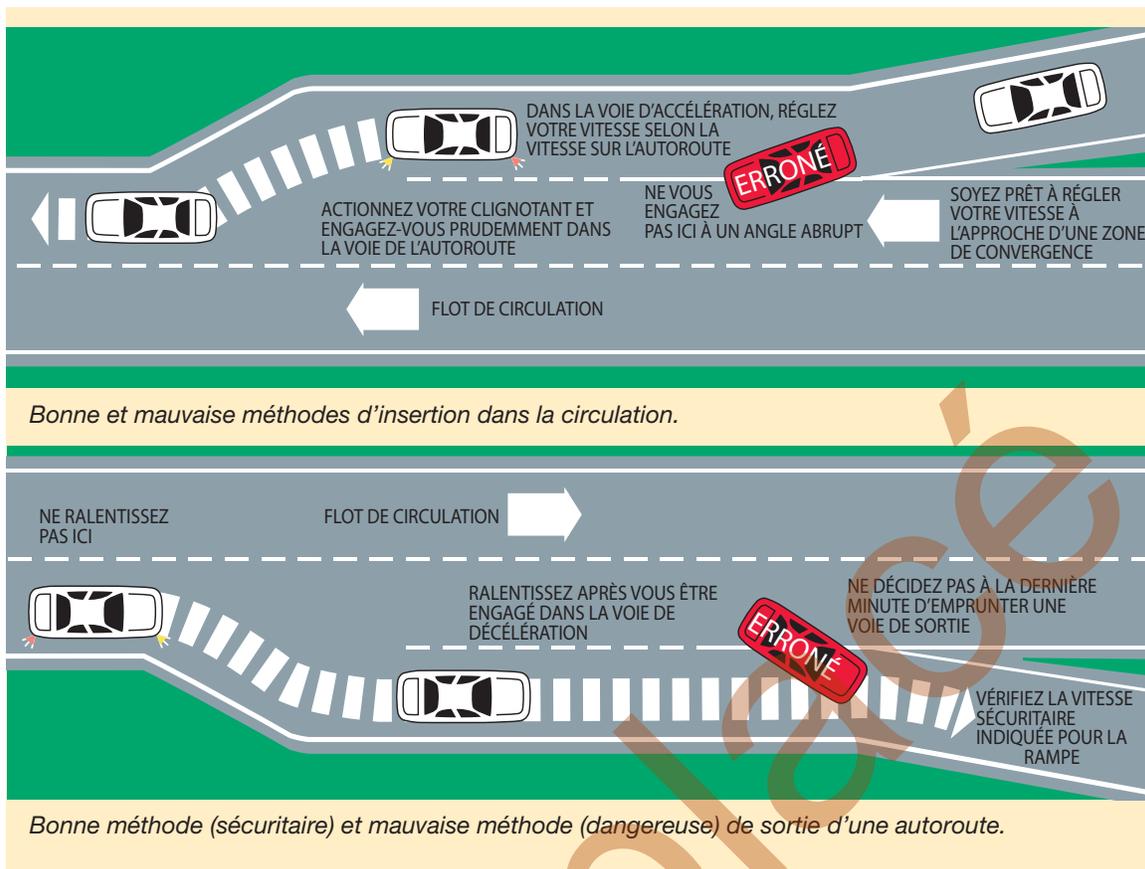
Aucun véhicule n'a le droit de passage, qu'il occupe la voie convergente ou se trouve déjà sur l'autoroute. La convergence constitue une responsabilité partagée entre les véhicules qui s'engagent sur la route et les véhicules qui s'y trouvent déjà.

Évitez de ralentir abruptement ou de vous arrêter au moment de vous insérer dans la circulation. La voie convergente est conçue de manière à vous permettre de conduire à la vitesse affichée sur la route dans laquelle vous vous insérez. Les conducteurs qui vous suivent s'attendent à ce que vous poursuiviez votre route. Si vous ralentissez ou arrêtez votre véhicule, vous risquez de vous faire heurter à l'arrière.

Voici quelques conseils pour vous insérer en toute sécurité dans la circulation :

- La convergence exige que vous planifiez et synchronisez votre approche afin de vous permettre de vous incorporer en douceur au flot de véhicules, et ce sans ralentir abruptement ni vous arrêter.
- Dès le moment où vous voyez la voie dans laquelle vous vous insérez, surveillez le flot de circulation sur l'autoroute.
- Choisissez l'espace entre les véhicules où vous effectuerez votre manœuvre et ajustez votre vitesse, au besoin. Continuez de jeter des coups d'œil vers l'espace choisi pour vous assurer d'ajuster correctement votre vitesse et votre synchronisation pour vous permettre de vous insérer en toute sécurité dans la circulation sans pour autant y nuire.
- Servez-vous de votre clignotant avant ou au moment de vous engager dans la voie d'accélération.
- Accélérez pour atteindre la même vitesse que la circulation sur la route principale.
- Continuez de regarder par-dessus l'épaule gauche pour voir l'espace choisi, ainsi que dans votre rétroviseur intérieur pour surveiller les véhicules qui vous suivent.
- Après avoir franchi la ligne continue blanche marquée sur la voie d'accélération, insérez-vous dans l'espace choisi lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité et sans violer le code de la route. Conduisez à une vitesse qui se rapproche de celle des autres véhicules ou conduisez à la même vitesse qu'eux.
- Assurez-vous de désactiver votre clignotant.

Si vous roulez sur la route principale et qu'il y a convergence de la circulation, engagez-vous dans la voie de gauche, pourvu que vous puissiez le faire en toute sécurité. Cela dégage la voie de circulation de droite pour ainsi permettre aux véhicules de la voie convergente de s'insérer dans le flot de véhicules.



Bonne et mauvaise méthodes d'insertion dans la circulation.

Bonne méthode (sécuritaire) et mauvaise méthode (dangereuse) de sortie d'une autoroute.

Sortir

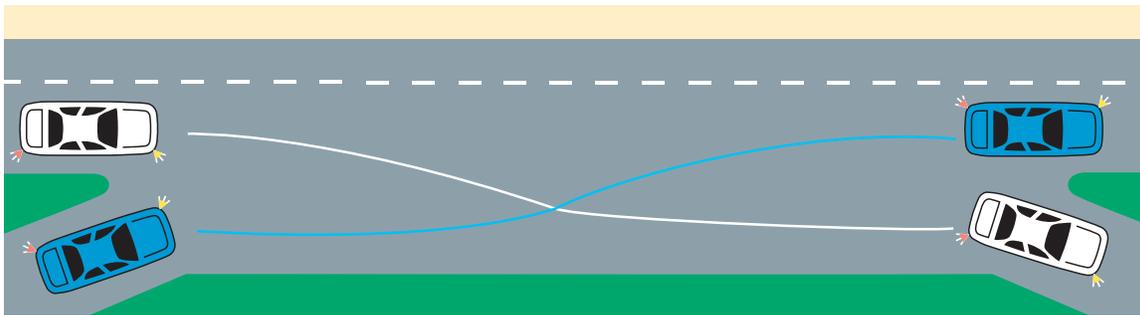
Voici quelques conseils à suivre pour sortir en toute sécurité d'une route principale ou d'une autoroute :

- Planifiez à l'avance. Assurez-vous d'occuper la bonne voie bien avant d'arriver à la sortie.
- Avertissez les conducteurs des véhicules qui vous suivent de votre intention d'emprunter la sortie en actionnant votre clignotant bien avant d'arriver à la sortie.
- Engagez-vous dans la voie de décélération, le cas échéant.
- Si possible, arrangez-vous pour que vos moments de ralentissement aient lieu, pour la plupart, dans la voie de décélération. Certaines voies de décélération sont courtes; vous aurez peut-être à commencer à ralentir pendant que vous roulez encore sur l'autoroute.
- Après avoir emprunté la sortie, assurez-vous de désactiver votre clignotant.

- Si vous ratez la sortie, ne vous arrêtez pas. Poursuivez votre route jusqu'à la prochaine sortie et arrangez-vous pour reprendre votre parcours initial. Ne vous arrêtez pas et ne faites pas marche arrière sur l'autoroute, sur la voie d'arrêt d'urgence ou sur l'accotement.

Zones d'entrecroisement

Sur certains échangeurs routiers, il existe des zones où l'accès à l'entrée et à la sortie d'une autoroute passe par une même voie. L'entrée et la sortie peuvent se trouver très proches l'une de l'autre. La prudence et la collaboration sont de mise dans ces zones. En effet, tandis que certains véhicules utilisent la voie pour ralentir en vue de sortir de l'autoroute, d'autres utilisent la même voie pour accélérer en vue d'accéder à l'autoroute. La zone partagée par ces véhicules s'appelle « **zone d'entrecroisement** ».



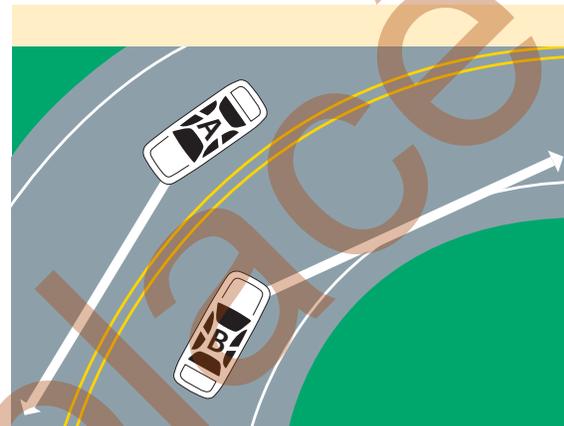
Les véhicules se croisent dans une zone de partage d'une même voie.

Dans les zones d'entrecroisement, gérez votre vitesse et l'opportunité de votre changement de voie de façon à vous permettre de vous insérer en douceur dans la circulation. Cette manœuvre fait appel à un sens aigu du temps et de l'espace. Faites preuve de prudence dans ces zones afin de créer des conditions qui permettront à tous les véhicules de sortir de l'autoroute et d'y accéder en toute sécurité.

Courbes

Les courbes nécessitent une attention particulière. Voici quelques conseils à retenir au sujet des courbes :

- S'il faut ralentir, faites-le avant de parvenir à la courbe et restez au centre de votre voie.
- Pour rester au centre de la voie, regardez bien au loin pour suivre visuellement le tracé de la courbe. Cela vous aidera à orienter le véhicule et à gérer la vitesse.
- Conservez une vitesse sécuritaire et soutenue après être entré dans la courbe.
- Ne dépassez pas les véhicules dans les courbes sur une autoroute à double sens à chaussée unique, car cela est à la fois dangereux et interdit.
- Les courbes dont la chaussée est mouillée ou glacée sont dangereuses, car ces conditions les rendent glissantes.



Les lignes indiquent l'endroit où regardent les conducteurs afin de pouvoir rester au centre de leur voie.

Dans une courbe, votre véhicule a tendance à rouler tout droit, en raison du principe de l'énergie cinétique, même si vous tournez les roues. Si vos pneus perdent leur traction pendant que vous entrez dans une courbe ou roulez le long d'une courbe à gauche (véhicule A), votre véhicule pourrait déraiper vers la droite de la route. Si cela survient, retirez votre pied de l'accélérateur et du frein.

Si vos pneus perdent leur traction pendant que vous entrez dans une courbe à droite (véhicule B), votre véhicule pourrait déraiper vers la circulation en sens inverse. Si vous dérapez dans une courbe, retirez votre pied de l'accélérateur et du frein. Continuez de regarder dans la direction du parcours désiré et modifiez légèrement votre commande de la direction afin de neutraliser le dérapage.

Côtes

Les pentes nécessitent, elles aussi, une attention particulière. Voici quelques conseils à retenir lorsque vous montez une pente :

- Faites preuve de prudence et déplacez-vous vers le côté droit de la voie à l'approche du sommet de la pente. Cela pourrait vous éviter d'entrer en collision avec un véhicule en sens inverse qui a franchi la ligne médiane pour s'engager dans la même voie que vous.
- Ne dépassez pas un autre véhicule près du sommet d'une pente sur une autoroute à deux voies, car vous n'êtes pas bien placé pour voir la section de route devant vous.

Voici quelques conseils à retenir lorsque vous descendez une pente :

- Si la pente est abrupte, ajustez votre vitesse en conséquence. Il faut plus de temps pour vous arrêter lorsque vous descendez une pente.
- À bord d'un véhicule doté d'une transmission manuelle, le fait de rétrograder peut réduire le risque de surchauffe des freins.

6

Situations d'urgence et conditions difficiles



Freinage d'urgence

Il arrive parfois qu'un imprévu vous oblige à freiner brusquement. Pour le freinage d'urgence, il est essentiel d'arrêter le véhicule aussi rapidement que possible sans en perdre le contrôle.

Si votre véhicule est muni de freins ABS

La plupart des véhicules sont munis d'un système de freins antiblocage (ABS). Ces freins permettent de tourner le volant pendant que vous freinez. Le système applique une pression de freinage à chacun des freins, pour les empêcher de bloquer et leur permettre de continuer de rouler. Vous ressentirez une vibration dans la pédale de frein. Le système ABS vous permet de freiner aussi brusquement que vous le voulez tout en gardant le contrôle du volant.

Pour freiner en cas d'urgence :

- exercez une pression ferme et stable sur la pédale de frein.
- **évit**ez de pomper la pédale de frein ou de la relâcher.
- regardez et tournez le volant dans la direction souhaitée.
- lisez le manuel du propriétaire de votre véhicule afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les techniques de freinage d'urgence.

Si votre véhicule n'est pas muni de freins ABS

À bord des véhicules qui ne sont pas munis de freins ABS, freiner brusquement peut empêcher complètement les roues de tourner. Les roues se « bloquent » quand on appuie sur les freins et elles cessent de tourner. Cela peut vous faire perdre le contrôle du volant. Si vos roues se barrent, relâchez un peu la pédale de frein. Puis, freinez de nouveau, mais pas aussi brusquement.

Pour freiner en cas d'urgence :

- Appuyez fermement sur la pédale de frein, mais pas assez brusquement pour que les roues se bloquent. Cette pratique s'appelle le **freinage au seuil**.
- Si les roues se bloquent, relâchez un peu la pédale pour reprendre le contrôle du volant.
- Appuyez fermement de nouveau sur la pédale de frein sans que les roues se bloquent.
- Regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule.

Perte de contrôle

L'état de la chaussée, la vitesse à laquelle vous roulez, les virages et l'état de vos pneus peuvent contribuer à un dérapage. « Dérapage » signifie que vous avez perdu le contrôle de votre véhicule. Pour reprendre le contrôle, ne touchez ni à la pédale de frein, ni à l'accélérateur, mais regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule.

La plupart des dérapages résultent d'une erreur commise par le conducteur. Un dérapage peut survenir quand vous :

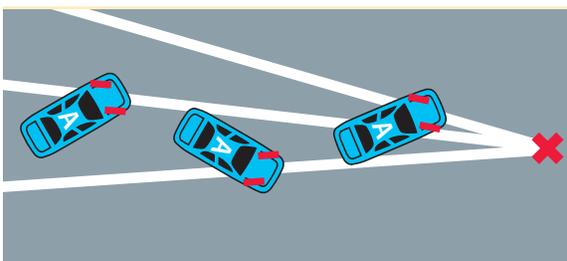
- conduisez trop rapidement dans de mauvaises conditions routières (telles que la glace, la neige, la pluie, la boue, le sable ou le gravier).
- effectuez un virage brusque.
- tournez le volant de façon trop prononcée pour la vitesse à laquelle vous roulez.
- freinez trop brusquement.
- accélérez trop rapidement.

Récupération en cas de dérapage

Conduisez de manière à éviter autant que possible les dérapages de votre véhicule. Planifiez à l'avance pour qu'il ne soit pas nécessaire de freiner ou de tourner le volant soudainement. Conduisez de façon fluide et contrôlée pour réduire le risque

de dérapage. Si vous ne connaissez pas bien la route ou si les conditions ne sont pas idéales, ralentissez.

Il est crucial que vous gardiez le pied loin de la pédale de frein si votre véhicule se met à déraper. La façon dont vous devez tourner le volant dépend de la direction de votre dérapage. Regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule. Ne braquez pas le volant, mais dirigez plutôt les pneus vers le centre de la voie.



Regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule. Prenez note de la position des pneus avant (en rouge).

Dérapiage au moment du freinage (sans freins ABS)

Si votre véhicule ne possède pas de freins antiblocage, un dérapage peut se produire au moment d'un freinage trop brusque et provoquer le blocage des roues. Vous perdriez ainsi le contrôle du volant.

Si un dérapage de ce type survient :

- relâchez la pédale de frein. Quand les roues se mettent à tourner, vous retrouverez le contrôle du volant.
- regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule.

Si vous devez freiner de nouveau, appuyez fermement sur les freins, mais pas trop pour éviter que les roues ne se bloquent.

Dérapiage au moment de l'accélération

Il peut y avoir dérapage au moment d'une accélération trop rapide, ce qui provoque le patinage des roues.

Si il survient un dérapage au moment de l'accélération :

- relâchez la pédale d'accélération pour faire cesser le patinage des roues.
- changez la direction en tournant le volant, au besoin. Regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule.
- faites attention de ne pas tourner le volant trop brusquement de l'autre côté, sinon vous pourriez déraper dans la direction opposée.
- accélérez doucement pour continuer à avancer.

Dérapiage au moment du virage

Il peut y avoir dérapage au moment d'un virage trop rapide, ce qui provoque un glissement latéral du véhicule. La vitesse, l'état des pneus, l'état de la chaussée et l'inclinaison de la route peuvent tous contribuer à ce type de dérapage.

Si il survient un dérapage au moment du virage :

- relâchez la pédale d'accélération. N'utilisez pas les freins.
- regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule.

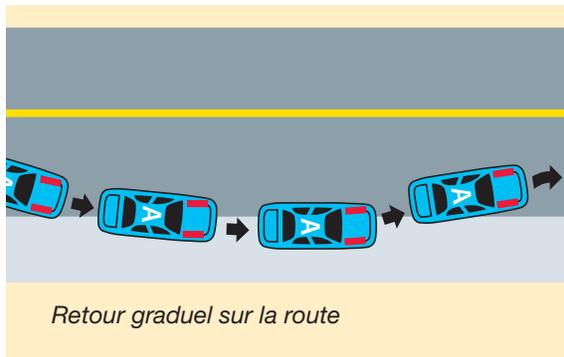
Récupération hors route

Si votre véhicule sort de la partie asphaltée de la route :

- conservez une prise ferme sur le volant.
 - ne tentez pas de tourner le volant pour retourner immédiatement sur la route.
 - relâchez la pédale d'accélération pour ralentir.
 - essayez d'éviter d'utiliser les freins.
- Si vous devez ralentir, appuyez

graduellement sur la pédale de frein pour garder le contrôle.

- assurez-vous qu'aucun véhicule ne s'approche avant de vous diriger de nouveau vers la route.
- en contrôlant votre vitesse, retournez graduellement sur la route en redressant vos pneus et en dirigeant votre véhicule dans la voie appropriée.



Problèmes mécaniques du véhicule

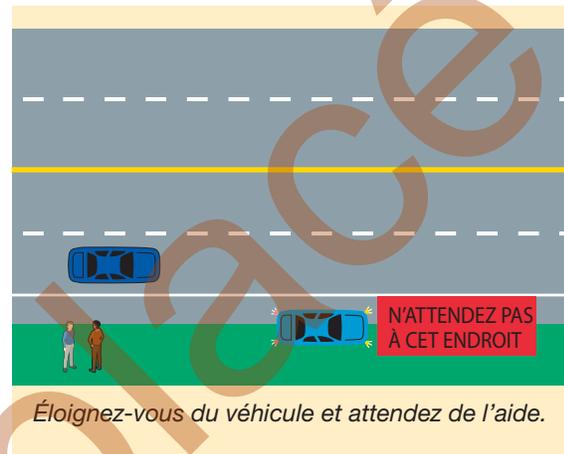
Il est important de veiller au bon fonctionnement de votre véhicule. S'il tombe en panne pendant que vous conduisez, cela peut être dangereux et très peu pratique.

Si vous avez des problèmes mécaniques avec votre véhicule et que vous devez arrêter, souvenez-vous de ce qui suit pour assurer votre sécurité :

- Changez de voie en toute sécurité et stationnez votre véhicule dans un endroit sûr, si possible.
 - N'arrêtez pas sur un pont ou dans un tunnel. Cela peut être très dangereux.
 - Si vous arrêtez le véhicule dans un endroit potentiellement dangereux, allumez vos feux de détresse (clignotants d'urgence).
 - Soulevez votre capot.
 - Transportez des triangles réfléchissants.
- Si vous arrêtez sur l'autoroute ou dans un endroit potentiellement dangereux, dès que vous pouvez le faire en toute

sécurité, placez-les derrière votre véhicule, à environ 10 à 20 mètres (de 33 à 66 pieds) de distance.

- Ne tentez pas d'effectuer des réparations en bord de route sur les autoroutes achalandées ou très rapides.
- S'il s'agit d'une situation potentiellement dangereuse, demandez à tous les occupants de quitter le véhicule et d'attendre dans un endroit sûr, loin à l'arrière du véhicule (comme l'illustre l'image).



Si un conducteur s'arrête pour vous offrir de l'aide, demandez-lui d'appeler les secours.

Défaillance des freins

La plupart des véhicules sont munis d'un système de freins antiblocage (ABS), qui vous protégera contre une défaillance totale des freins. S'il y a un problème, un voyant d'alarme s'allumera sur votre tableau de bord, et cela devrait se produire avant que les freins ne cessent de fonctionner. Si vous constatez que le voyant d'alarme s'est allumé et que vous vous êtes assuré que le frein à main a été desserré, déplacez votre véhicule sur l'accotement dès que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Si votre véhicule est muni de freins assistés par servofrein, son système électrique pourrait mal fonctionner. Cela peut survenir si votre moteur s'arrête pendant que vous roulez. Si vous n'arrivez pas à ralentir le véhicule en exerçant une

pression normale sur la pédale de frein, appuyez plus fermement et exercez une pression constante.

Si vos freins cessent de fonctionner et que vos roues ne sont pas tournées, utilisez prudemment le frein à main pour ralentir votre véhicule. Vous pourriez être capable de passer à une vitesse inférieure et ainsi d'arrêter complètement votre véhicule en toute sécurité. Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule afin d'obtenir de plus amples renseignements.

Stationnez votre véhicule dans un endroit sûr. Ne conduisez pas le véhicule de nouveau avant d'avoir fait vérifier et réparer correctement les freins.

Défaillance de la direction assistée

Si votre dispositif de direction assistée cesse de fonctionner, vous pouvez quand même tourner le volant du véhicule. Vous devrez simplement déployer plus d'effort pour y parvenir.

Défaillance des pneus

Si l'un de vos pneus présente une fuite d'air, vous pourriez sentir que le véhicule commence à dévier. Vous pourriez également ressentir des vibrations au niveau du volant. Si vous ne réparez pas immédiatement la fuite, il se peut que le pneu se dégonfle complètement. Si l'un de vos pneus avant est à plat, le véhicule dévierez fortement vers le côté où se trouve le pneu à plat. Si l'un de vos pneus arrière est à plat, votre véhicule pourrait zigzaguer et vous pourriez avoir de la difficulté à tourner le volant.

Si l'un de vos pneus se dégonfle pendant que vous conduisez, les conseils suivants pourraient vous aider :

- Résistez à l'envie d'appuyer immédiatement sur les freins.
- Relâchez la pédale d'accélération et laissez le moteur ralentir naturellement.

- Conservez une prise ferme sur le volant. Continuez à suivre la route en regardant et en tournant le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le véhicule.
- Quand vous reprenez le contrôle du véhicule et que vous avez réussi à ralentir, appuyez doucement sur les freins et exercez une pression constante.
- Déplacez-vous prudemment dans la voie d'arrêt d'urgence ou sur l'accotement et stationnez votre véhicule dans un endroit sûr.
- Allumez vos feux de détresse.

Défaillance des phares

Si les deux phares cessent de fonctionner :

- allumez vos feux de détresse.
- appuyez sur la commande des phares pour les éteindre et allumez-les de nouveau.
- et si les phares ne s'allument toujours pas, ralentissez, déplacez-vous prudemment dans la voie d'arrêt d'urgence ou sur l'accotement et stationnez votre véhicule dans un endroit sûr.

Remarque : Remplacez immédiatement le phare ou l'ampoule après la défaillance. Conduire avec un seul phare fait augmenter le risque que l'autre phare cesse de fonctionner.

Conditions difficiles

Quand les conditions routières sont difficiles en raison du mauvais temps, prévoyez plus de temps pour vous rendre à destination. Laissez plus d'espace entre vous et les véhicules qui vous précèdent, ralentissez et conservez un espace tampon autour de votre véhicule.

CONDUITE NOCTURNE

Quand vous conduisez la nuit ou quand vous ne pouvez pas voir clairement à 150 mètres (500 pieds) devant vous, il faut allumer vos phares. Les feux de jour ne sont pas assez puissants pour pouvoir être

utilisés la nuit. Ils sont trop faibles et cette commande n'allume pas vos feux arrière et les voyants du tableau de bord.

- Utilisez vos feux de croisement s'il y a de la circulation en sens inverse, même lorsque les voies sont séparées.
- Veillez à ce que vos phares pointent dans la bonne direction pour qu'ils ne gênent pas les autres conducteurs ou ne compromettent pas leur sécurité.
- Nettoyez fréquemment vos phares.
- Ne regardez pas fixement les phares des véhicules en sens inverse pour ne pas être aveuglé. Baissez légèrement votre regard, et dirigez-le à la limite droite de votre voie jusqu'à ce que le véhicule vous ait dépassé.

La visibilité est réduite de soir. Ne devancez pas l'éclairage de vos phares; conduisez à une vitesse qui vous permette de réagir en toute sécurité ou d'arrêter sur la distance éclairée par vos phares.

ÉBLOUISSEMENT

L'éclat du soleil, les réflexions et les phares des autres véhicules peuvent nuire à votre vision, que ce soit le jour ou la nuit. Si vous êtes ébloui et que vous avez de la difficulté à voir la route, ralentissez. Assurez-vous de nettoyer correctement les vitres de

vos véhicules, à l'intérieur et à l'extérieur, pour améliorer la visibilité.

FUMÉE ET BROUILLARD

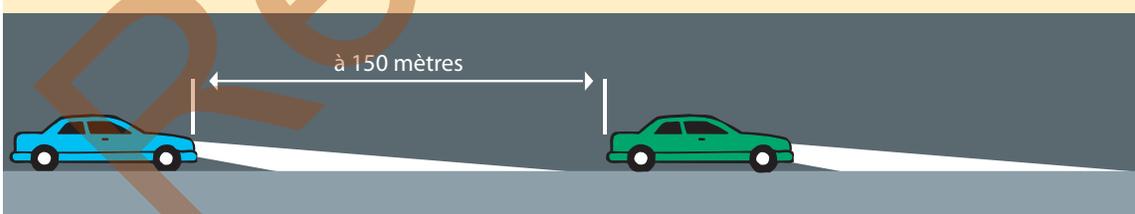
Si vous conduisez dans la fumée ou le brouillard, utilisez vos feux de croisement puisque la lumière des feux de route pourrait se refléter et ainsi vous aveugler. Si la visibilité devient faible au point qu'il n'est plus sécuritaire de continuer à conduire, ralentissez et dirigez votre véhicule loin de la route, dans un endroit sûr. Allumez vos feux de détresse (clignotants d'urgence). Ne tentez pas de conduire de nouveau avant que les conditions ne s'améliorent. S'il n'y a pas d'endroit sûr où vous pouvez stationner, rendez-vous avec vos passagers dans un endroit sûr, loin de votre véhicule (au cas où celui-ci se ferait frapper).

Conditions routières qui nuisent à la traction

GLACE NOIRE

Il y a de la glace noire quand l'humidité gèle sur la chaussée. Il arrive fréquemment que les conducteurs ne puissent la voir. Toutefois, si l'asphalte paraît brillant et noir (plutôt que gris-blanc), soyez prudent et ralentissez sans freiner.

CONDUITE NOCTURNE



Servez-vous de vos feux de croisement si vous suivez un autre véhicule à une distance inférieure à 150 mètres (un pâté de maisons et demi).



Servez-vous de vos feux de croisement s'il y a des véhicules en sens inverse à une distance inférieure à 300 mètres.

SECTEURS À L'OMBRE

Les secteurs à l'ombre peuvent rester glacés longtemps, même après que le soleil a fait fondre la glace dans d'autres secteurs.

PONTS ET PASSAGES SUPÉRIEURS

Des zones glissantes se forment souvent sur les tabliers de ponts et les passages supérieurs, plus que sur les autres types de surfaces. Redoublez de prudence et évitez de changer de voie ou de vitesse si ce n'est pas nécessaire.

PLUIE ET AQUAPLANAGE

Quand il pleut, servez-vous de vos feux de croisement puisque la lumière des feux de route pourrait se refléter et ainsi vous aveugler. Votre véhicule peut également se faire asperger d'eau et de boue, ce qui pourrait réduire votre visibilité par le pare-brise et les fenêtres. Faites attention de ne pas asperger les autres véhicules et les piétons.

Il se peut que vos pneus aient moins de traction sur la chaussée mouillée. C'est ce que l'on appelle de l'aquaplanage. La perte de contact entre la chaussée et les pneus peut vous faire perdre le contrôle de votre véhicule.

Si cela se produit, ne freinez pas. Relâchez un peu la pédale d'accélération pour laisser le véhicule ralentir. Regardez et tournez le volant dans la direction où vous voulez que se dirige le devant du véhicule.

GLACE ET NEIGE

En hiver, vous pouvez frapper des conditions météorologiques difficiles qui rendent la conduite plus dangereuse. Au nombre des conditions hivernales, on trouve la pluie verglaçante, les températures très froides, la poudrerie, le refroidissement éolien important, les blizzards et les chutes de neige abondantes.

Faites fréquemment entretenir votre véhicule. Faites vérifier votre véhicule avant l'hiver. Assurez-vous que la batterie, les pneus, le système d'échappement, les essuie-glaces et le système de chauffage sont en bon état.

Les intersections peuvent devenir glacées plus rapidement à cause de l'échappement des véhicules, de la chaleur des moteurs et des véhicules qui dérapent. Prévoyez plus de temps et plus d'espace pour arrêter et redémarrer. Ce qui importe le plus est de ralentir.

Quand la température augmente assez pour faire fondre la neige, les routes peuvent devenir très glissantes. De plus, quand du gel commence à se former au sol, une mince couche d'eau apparaît sur la chaussée.

Remarque : *Ne vous servez pas du régulateur de vitesse par mauvais temps ou dans des conditions routières difficiles. Si vos pneus entrent en contact avec de la glace, le régulateur de vitesse continuera d'exercer une pression sur la pédale d'accélération et cela pourrait vous faire perdre le contrôle de votre véhicule.*

Assurez-vous que les fenêtres et le pare-brise ne comportent pas de neige, de gel, de buée, de boue ni rien d'autre qui pourrait rendre la conduite dangereuse.

Si vous vous retrouvez pris sur le bord d'une autoroute et que votre véhicule se trouve dans un endroit sûr, il est préférable et plus sûr que vous restiez dans votre véhicule. Faites fonctionner le moteur à l'occasion pour vous tenir au chaud. Faites en sorte que le véhicule soit bien aéré pendant que le moteur tourne; entrouvrez l'une des fenêtres pour permettre à l'air de circuler et ainsi prévenir toute intoxication au monoxyde de carbone, qui peut s'introduire dans votre véhicule si le système d'échappement présente une fuite. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique incolore, inodore et sans goût, et donc, très dangereux. Faites vérifier votre système d'échappement quand vous faites faire l'entretien de votre véhicule.

En hiver, transportez dans votre véhicule les fournitures d'urgence suivantes :

- Couvertures et vêtements chauds supplémentaires

- Sable ou sel de voirie
- Pelle
- Source de chaleur, bougie, allumettes et un contenant profond où mettre la bougie
- Grattoir et balai à neige
- Chaînes antidérapantes (pour les pneus)

Fournitures d'urgence

Pensez à transporter en tout temps les fournitures d'urgence suivantes dans votre véhicule :

- Trousse de premiers soins
- Dispositifs d'avertissement homologués, comme des triangles réfléchissants
- Câbles d'appoint
- Aliments non périssables
- Cric et pneu de rechange gonflé
- Lampe de poche et piles de rechange
- Câble de remorquage
- Ampoules de rechange pour les phares

Animaux

Pour réduire les risques de collision avec un animal :

- ralentissez, regardez loin devant votre véhicule et soyez prudent dans les secteurs où l'on a installé des panneaux d'avertissement relatifs à la faune.
- scrutez du regard les bords de routes pour surveiller la présence d'animaux.
- soyez prudent à l'aube et au crépuscule puisque les animaux ont tendance à être plus actifs pendant ces périodes.
- guettez toute apparition spontanée et inhabituelle de taches lumineuses sur la route ou à proximité. Il pourrait s'agir du reflet de vos phares dans les yeux d'un animal.
- Les animaux se déplacent parfois en groupes. Si vous apercevez un animal, soyez conscient qu'il pourrait y en avoir d'autres tout près.

Si un animal surgit devant vous, freinez brusquement et préparez-vous à effectuer

des manœuvres d'évitement. Choisissez un chemin d'évacuation éloigné de la circulation en sens inverse.

Collisions

Si vous êtes la première personne à arriver sur les lieux d'une collision, rendez-vous dans un endroit sûr loin du lieu de l'accident. Offrez de l'aide si possible et protégez les lieux en allumant les feux de détresse et en disposant des triangles réfléchissants pour empêcher que d'autres véhicules n'entrent en collision. Au besoin, avisez la police et les services médicaux d'urgence en donnant autant de détails que vous le pouvez, en particulier sur l'état des blessés et sur l'emplacement de la collision.

Si votre véhicule est impliqué dans une collision, tentez d'aider autant que vous le pouvez, protégez les lieux et avisez les services d'urgence au besoin.

- Échangez avec les conducteurs des autres véhicules impliqués votre nom, vos coordonnées et les renseignements relatifs à votre assurance.
- Prenez en note le nom et les coordonnées de tous les témoins.
- Ne discutez pas de qui est responsable de l'accident.
- Prenez note de l'heure, de l'emplacement, des conditions météorologiques et de tout autre renseignement qui pourrait être important.
- Avisez votre compagnie d'assurances dès que possible.

Vous devez signaler toute collision à la police ou à l'organisme local d'application de la loi dans l'une des conditions suivantes ou plus :

- Des personnes sont blessées.
- Des personnes sont mortes.
- Les dommages totaux excèdent 2 000 \$.
- Si l'on demande à la police de se rendre sur les lieux, tous les conducteurs doivent attendre son arrivée.

Si vous endommagez un dispositif de signalisation, un parcomètre ou autre bien public, vous devez le signaler immédiatement à la police, même si les dommages s'élèvent à moins de 2 000 \$.

Si vous avez provoqué une collision avec un véhicule inoccupé, vous devez en aviser le propriétaire du véhicule. Si vous êtes incapable de communiquer avec lui, vous devez fixer solidement au véhicule endommagé un papier où vous avez inscrit votre nom, votre adresse, le numéro de votre permis de conduire et de votre plaque d'immatriculation ainsi que votre numéro de téléphone.

Véhicules d'intervention d'urgence et dépanneuses

Des incidents qui surviennent sur la route peuvent parfois bloquer ou rétrécir les voies. Citons par exemple les collisions, les véhicules en panne, les déversements de cargaison ainsi que la construction et l'entretien des routes.

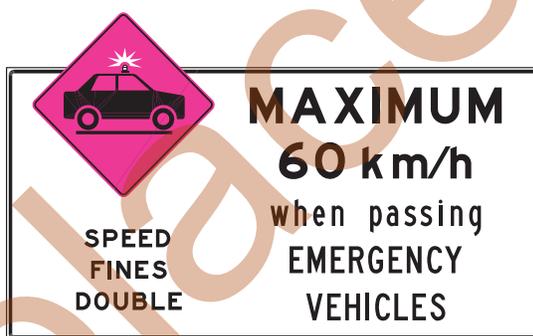
Les feux clignotants des véhicules d'urgence vous avertiront qu'il y a un problème plus loin sur la route. Ralentissez, changez prudemment de voie au besoin et préparez-vous à arrêter. Suivez les directives données par le personnel des services d'urgence qui contrôle la circulation. Soyez conscient que le véhicule devant vous pourrait arrêter ou freiner subitement pour regarder ce qui se passe.

L'un des problèmes les plus graves associés avec ce type d'incidents est le risque que des membres ou de l'équipement des services d'urgence se fassent frapper par les véhicules qui passent. Parmi les services d'urgence qui répondent généralement aux accidents sur les routes :

- Organismes d'application de la loi
- Ambulance

- Service incendie
- Dépanneuses

Les conducteurs **doivent ralentir et adopter une vitesse de 60 km/h** ou la vitesse affichée, la plus lente des deux prévalant, quand ils dépassent des véhicules d'urgence ou des dépanneuses qui sont arrêtés et font fonctionner leurs feux clignotants. Cette loi s'applique aux véhicules qui se trouvent dans les voies qui sont immédiatement adjacentes aux véhicules arrêtés. Les amendes imposées pour excès de vitesse doublent à ces endroits.



Si vous ne roulez pas dans la voie immédiatement adjacente aux véhicules arrêtés, faites quand même preuve de vigilance et soyez prudent.

Ralentissez et laissez beaucoup d'espace entre vous ainsi que les membres et l'équipement des services d'urgence qui sont sur place. Surveillez également le mouvement du personnel à proximité.

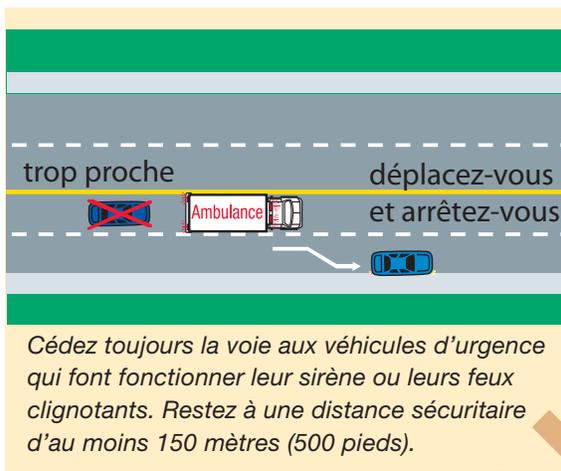
Véhicules d'urgence

Quand un véhicule du service d'ambulance, d'incendie ou de police faisant fonctionner sa sirène s'approche de vous, dans quelque direction que ce soit, vous devez lui céder le passage.

- Déplacez prudemment votre véhicule pour permettre au véhicule d'urgence de circuler.
- Conduisez aussi près que possible du bord du trottoir de droite ou du bord d'une route à double sens.
- Sur les routes à sens unique, déplacez-vous à gauche ou à droite vers le bord de trottoir le plus proche.

- Arrêtez-vous jusqu'à ce que le véhicule d'urgence soit passé. Assurez-vous qu'aucun autre véhicule d'urgence n'approche.

Si vous voyez un véhicule avec des feux verts clignotants, agissez de la même façon que vous le feriez avec un autre véhicule d'urgence. Dans certaines municipalités, les pompiers volontaires utilisent des feux verts clignotants sur leurs véhicules quand ils interviennent en cas d'incendie ou de toute autre urgence.



Véhicules d'entretien et de construction

Les véhicules d'entretien et de construction des routes peuvent emprunter toute partie de la route ou s'y stationner. On vous avertira à une distance adéquate de la présence d'un tel véhicule. Vous devez respecter les consignes émises sur tout dispositif de signalisation et par les personnes chargées de la signalisation (signaleurs).

Des panneaux seront installés bien avant la zone de construction pour vous aviser qu'une voie est réduite, qu'une voie est fermée ou qu'il y a des travaux en cours plus loin.

Dans les zones de construction, les conducteurs doivent respecter les limites de vitesse affichées et les consignes des



Travaux



Obéissez aux signaleurs



Fin ou rétrécissement de la voie

signaleurs. Quand il y a des travaux en cours, les amendes imposées pour excès de vitesse doublent à ces endroits.

Arrêtez votre véhicule en toute sécurité pour un organisme d'application de la loi

Quand un agent de police est derrière vous et que les feux clignotants de son véhicule sont allumés, vous devez déplacer votre véhicule dans un endroit sûr pour permettre au véhicule de police de passer ou de s'arrêter en toute sécurité derrière votre véhicule.

Sur une **route à double sens**, arrêtez prudemment votre véhicule et selon les règles dans un endroit sûr, sur le côté droit de la route.

Sur une **route à sens unique**, arrêtez prudemment votre véhicule et selon les règles dans un endroit sûr, du côté de la route qui est le plus près de vous.

Veillez toujours à laisser assez d'espace pour que les agents de police puissent arrêter leur véhicule en toute sécurité derrière le vôtre.

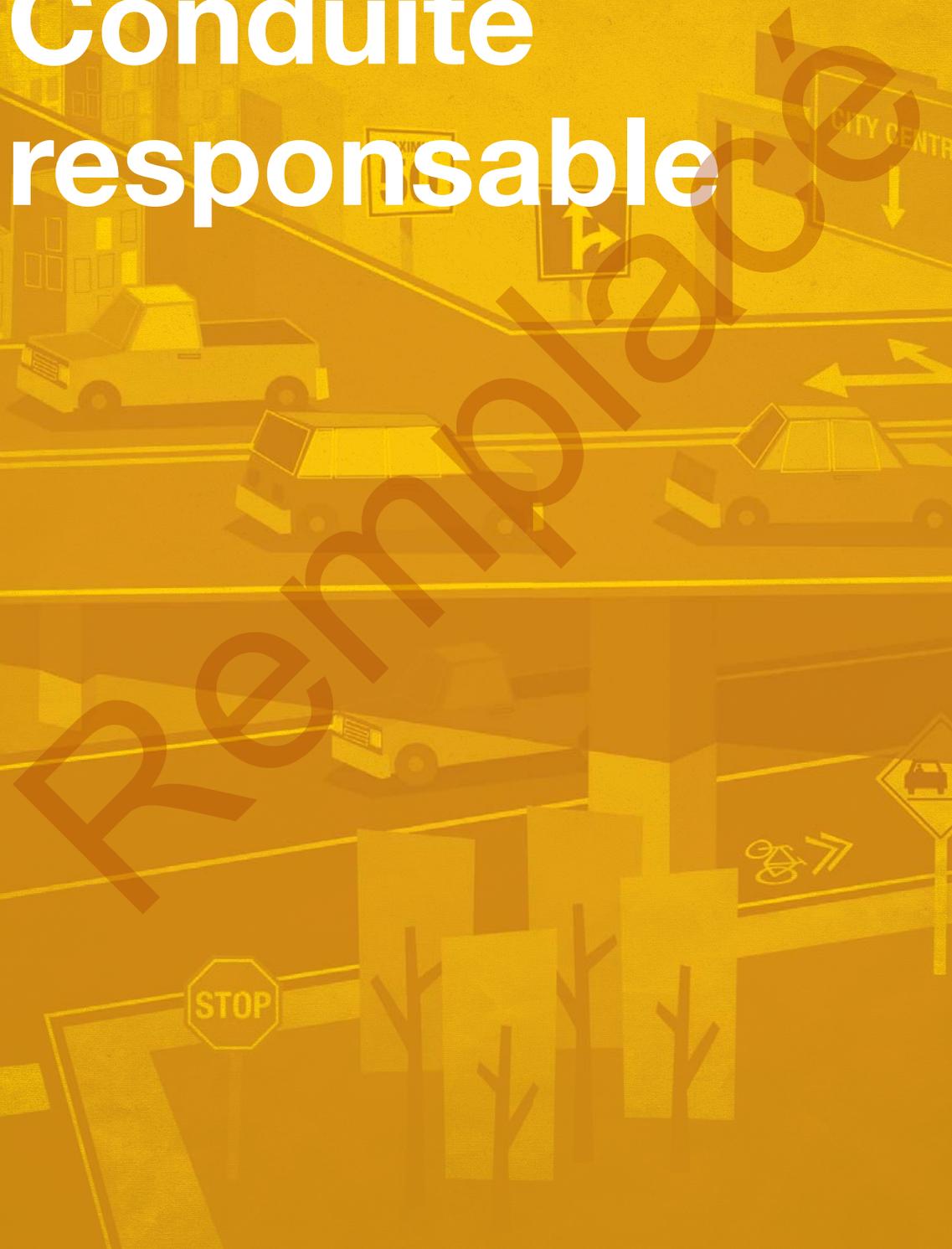
Quand un véhicule de police s'arrête derrière votre véhicule, procédez comme suit pour assurer votre sécurité, celle des autres occupants de votre véhicule ainsi que celle des agents de police :

- 1 Restez calme. Après avoir arrêté votre véhicule, assurez-vous que la transmission est sur « PARK » pour les véhicules à transmission automatique, ou sur « NEUTRAL », pour les véhicules à transmission manuelle. Actionnez le frein de stationnement.
- 2 Restez dans votre véhicule. Trouvez et soyez prêt à montrer votre permis de conduire ainsi que les papiers d'immatriculation et d'assurance.
- 3 Attendez les directives que vous donnera l'agent de police quand il s'approchera de votre véhicule. Soyez coopératif. Fournissez les documents qu'exige l'agent de police.
- 4 NE déplacez PAS votre véhicule avant que l'agent de police ne vous y ait autorisé.

Remplacé

7

Conduite responsable



Conduite proactive

Conduire de façon proactive signifie que vous tentez d'anticiper la présence éventuelle de dangers et prenez des mesures pour réduire, minimiser ou éviter les dangers avant qu'ils ne surviennent.

Ne supposez jamais que les autres conducteurs conduiront prudemment ou réagiront toujours de façon appropriée. Anticiper ce qui pourrait arriver peut aider à éviter des collisions provoquées par les erreurs des autres conducteurs. Ce chapitre décrit les habiletés et techniques dont vous pouvez vous servir pour conduire de façon proactive.

Regardez autour de votre véhicule

Votre attention doit surtout se porter sur ce qui se passe devant vous ainsi que sur les dangers qui pourraient s'y présenter. Quand vous conduisez en région urbaine, portez votre regard à au moins 12 à 15 secondes devant votre véhicule (environ un pâté de maisons ou un et demi). Quand vous conduisez en région rurale, portez votre regard à au moins 20 à 25 secondes devant votre véhicule. Il s'agit de votre **période d'anticipation visuelle**, qui vous donne le temps de réagir aux dangers qui surgissent devant vous.

Vérifiez derrière vous en jetant un coup d'œil dans vos rétroviseurs toutes les huit à douze secondes (environ une fois par pâté de maisons, en région urbaine). Regardez dans vos rétroviseurs quand vous anticipez que vous allez ralentir ou arrêter. Prenez conscience des véhicules qui sont présents à gauche et à droite de votre véhicule, ainsi que dans vos angles morts. N'oubliez pas de regarder votre indicateur de vitesse pour vous assurer de ne pas rouler trop vite.

Soyez à l'affût des dangers potentiels

La conduite proactive comporte un processus continu de surveillance de

vos alentours; déterminez si des dangers surviennent puis prenez les mesures nécessaires pour réduire les risques. Il existe deux types de dangers qui doivent être identifiés : les dangers fixes (ceux qui ne changent pas) et variables (ceux qui changent).

Les dangers fixes sont des conditions et situations permanentes le long de la route, notamment :

- les zones à vision restreinte, telles les courbes, les côtes et les entrées cachées.
- les intersections.
- les routes qui se rencontrent.

Les dangers variables changent au cours de la journée, notamment :

- les écoliers et d'autres piétons.
- les véhicules qui tournent à gauche.
- les chaussées glacées.
- les feux vert figés.
- les véhicules d'urgence.

Soyez prêt à agir pour éviter qu'un problème ne survienne si la situation change. Prévoyez l'imprévisible et planifiez toujours un chemin d'évacuation.

Laissez un espace tampon

Laissez suffisamment d'espace entre vous et les véhicules qui vous précèdent, qui vous suivent et qui vous entourent pour pouvoir arrêter en toute sécurité ou éviter un danger potentiel. Si quelqu'un vous suit de trop près, ralentissez pour l'encourager à vous dépasser, si vous pouvez le faire en toute sécurité. Si la personne ne vous dépasse pas, créez un espace tampon plus grand entre vous et le véhicule qui vous précède.

Quand vous vous arrêtez derrière un autre véhicule dans la circulation, laissez suffisamment d'espace pour pouvoir vous déplacer dans une autre voie sans avoir à reculer. Cet espace supplémentaire réduira le risque que vous frappiez le véhicule qui vous précède si jamais le véhicule qui vous suit vous frappait. Cela vous permet également de vous déplacer si un véhicule se met à dérapé sur une surface glacée derrière vous.

Planifiez vos déplacements

Planifiez vos déplacements avant de partir et souvenez-vous de ce trajet quand vous conduisez. Assurez-vous d'être dans la bonne voie bien avant la sortie que vous emprunterez ou l'endroit où vous tournerez. Ainsi, vous n'aurez pas à effectuer des changements de voie rapides et dangereux. Si vous manquez votre sortie ou l'endroit où vous devez tourner, continuez jusqu'à la prochaine sortie ou intersection. Ne faites jamais marche arrière sur une route pour vous rendre à la sortie ou à l'intersection que vous avez manquée. Servez-vous de vos clignotants pour faire connaître vos intentions aux autres conducteurs.

Évitement des collisions

Regardez tout droit quand vous conduisez et soyez alerte en tout temps. Restez à l'affût des problèmes potentiels. Si vous devez effectuer un virage brusque ou éviter un obstacle dans votre voie, tentez autant que possible de rester de votre côté de la ligne jaune.

Vous pouvez en apprendre davantage sur la conduite proactive et la façon d'éviter les collisions en suivant un cours de conduite approuvé. Ces cours, appelés « cours de conduite préventive », sont offerts partout dans la province dans les écoles de conduite et organismes autorisés.

Maintien de l'intervalle de temps et de distance

Vous devriez conduire à au moins deux

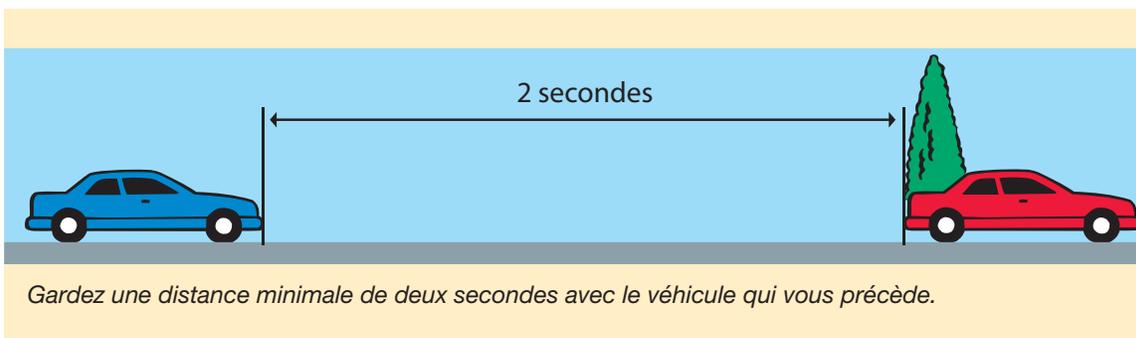
secondes derrière le véhicule qui vous précède. Cela s'applique aux routes et aux conditions météorologiques normales. Quand les conditions sont défavorables, augmentez la distance entre vous et le véhicule qui vous précède.

Pour savoir si vous êtes bien deux secondes derrière le véhicule qui vous précède, commencez à compter quand celui-ci dépasse un objet fixe comme une marque ou une ombre sur la route. Comptez lentement (mille et un, mille et deux). Si le devant de votre véhicule atteint l'objet que vous aviez fixé avant que vous n'ayez fini de compter, vous suivez l'autre véhicule de trop près. Ralentissez et comptez de nouveau. La règle des deux secondes fonctionne peu importe la vitesse à laquelle vous roulez.

Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux gros véhicules, tels que les autocaravanes, pour lesquels vous devriez garder une distance minimale de quatre secondes.

Téléphones cellulaires et autres distractions

N'utilisez pas de téléphone cellulaire ou d'autres appareils électroniques pendant que vous conduisez. Les appels et les messages texte reçus ou émis sont des distractions qui peuvent détourner votre attention de la tâche exigeante qu'est la conduite. Cela s'applique également aux dispositifs mains libres pour les téléphones cellulaires. Si vous voulez émettre ou recevoir un appel ou un message texte,



arrêtez dans un endroit sûr en toute légalité.

N'entreprenez pas d'activités distrayantes pendant que vous conduisez. Toutes les formes de distraction à la conduite peuvent être dangereuses, et la *Traffic Safety Act* (Loi sur la sécurité routière) prévoit également des amendes pour certaines de ces distractions, notamment pour l'utilisation de téléphones cellulaires tenus en main, l'envoi de messages texte ou de courriels, l'utilisation d'appareils électroniques (tels que les ordinateurs portables, les jeux vidéo et les caméras), l'affichage de divertissements vidéo et la programmation de lecteurs audio portables, la saisie de données dans les systèmes GPS, la lecture de documents imprimés dans le véhicule, l'écriture, l'impression ou le dessin ainsi que les soins personnels.

Sécurité des passagers

En Alberta, les conducteurs et tous les passagers doivent être attachés correctement dans le véhicule au moyen des ceintures ou, dans le cas des sièges de sécurité pour enfant approuvés, de la ceinture ou d'un système d'ancrage. Les passagers de 16 ans ou plus qui ne sont pas attachés correctement sont passibles d'amendes. En tant que conducteur, vous êtes responsable de veiller à ce que tous les passagers de 16 ans ou moins soient attachés correctement, sans quoi vous pourriez être passible d'une amende.

Sièges de sécurité pour enfant

Un enfant de six ans ou moins et qui ne pèse pas plus de 18 kilogrammes (40 livres) doit être attaché correctement dans un siège de sécurité. Il faut installer ce type de siège dans le véhicule en suivant les directives du fabricant de votre véhicule et

celles du siège de sécurité pour enfant.

Tous les sièges de sécurité pour enfant utilisés au Canada doivent porter une étiquette qui indique que le produit est conforme à la *Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada n° 213*. Ne vous servez pas d'un siège de sécurité qui n'a pas cette étiquette ou qui a été conçu pour être utilisé dans un pays autre que le Canada.

Il existe différents types de sièges de sécurité pour enfant. Choisissez-en un qui est approprié pour l'âge ou le poids de votre enfant.

SIÈGES DE SÉCURITÉ PLACÉS DOS À LA ROUTE

Dès leur naissance, les enfants qui montent à bord d'un véhicule doivent être assis dans un siège de sécurité pour bébé ou un siège de sécurité évolutif placé dos à la route jusqu'à ce que l'enfant atteigne le poids recommandé. À ce moment-là, vous pouvez installer un siège de sécurité qui fait face à la route, conformément aux directives du fabricant.

Tous les véhicules et les sièges de sécurité pour enfant les plus récents sont munis d'un dispositif d'ancrage ou de verrouillage universel. Dans les véhicules plus anciens, le siège de sécurité pour enfant doit être attaché correctement à l'aide de la ceinture de sécurité. Consultez le mode d'emploi de votre véhicule et du siège de sécurité pour obtenir de plus



Siège de sécurité pour enfant placé dos à la route.

amples renseignements.

SIÈGES DE SÉCURITÉ QUI FONT FACE À LA ROUTE

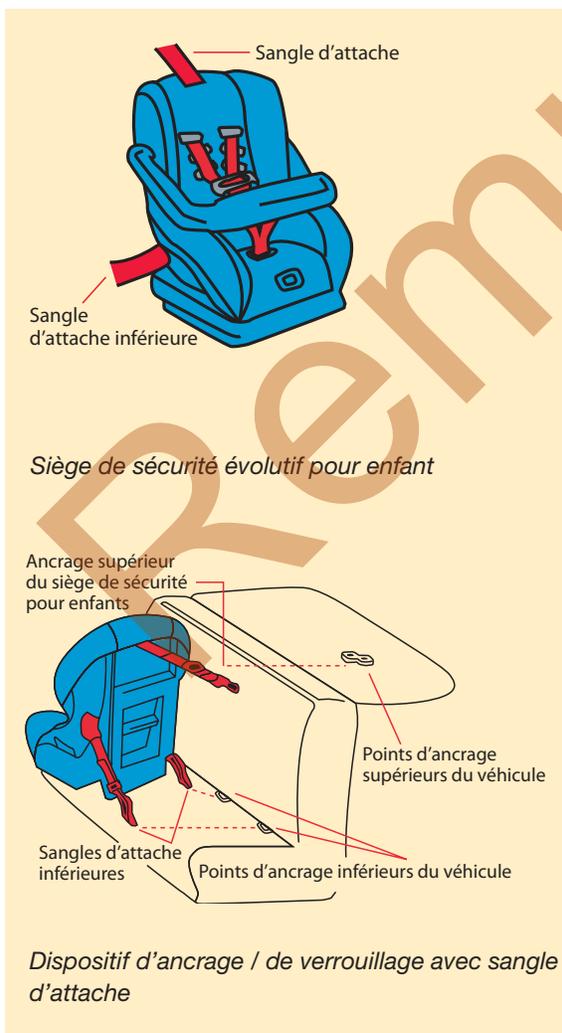
Les sièges de sécurité qui font face à la route sont conçus pour transporter des enfants pesant entre 10 et 18 kilogrammes (entre 22 et 40 livres). Tous les véhicules et les sièges de sécurité pour enfant les plus récents sont munis d'un dispositif d'ancrage ou de verrouillage universel. Dans les véhicules plus anciens, les sièges de sécurité qui font face à la route doivent être attachés correctement à l'aide de la ceinture de sécurité du véhicule. Il faut utiliser la sangle d'attache du siège et l'ancrage d'attache du véhicule. (Vous pourriez devoir faire installer un ancrage d'attache par votre concessionnaire automobile.) Consultez le mode d'emploi de

votre véhicule et du siège de sécurité pour obtenir de plus amples renseignements.

Sièges d'appoint

Les enfants qui pèsent plus de 18 kg (40 livres) doivent être attachés à l'aide d'un siège d'appoint approuvé pendant quelque temps avant de pouvoir se servir de la ceinture de sécurité du véhicule. Les sièges d'appoint doivent être utilisés conformément aux directives du fabricant.

Exemples de sièges d'appoint



Rendement du carburant et environnement

Améliorer le rendement du carburant

La plupart des conducteurs peuvent réduire grandement la quantité de carburant qu'ils utilisent en adoptant les pratiques suivantes.

Quand vous achetez un véhicule, pensez à vous procurer un modèle éconergétique. En général, plus le moteur est petit, moins il utilisera de carburant. Regardez l'étiquette ÉnerGuide du véhicule que vous voulez acheter. Vous y trouverez la consommation en carburant du véhicule, en fonction du nombre de litres consommé par 100 kilomètres (litres/100 km), ainsi qu'une estimation du coût annuel en carburant.

La conduite rapide fait augmenter la consommation en carburant. Pour chaque tranche de 10 km/h au-delà de 90 km/h, le moteur consomme environ 10 pour cent de plus en carburant.

Évitez d'accélérer rapidement. Il est plus sécuritaire et plus éconergétique d'accélérer graduellement. Autant que possible, tentez de conduire à une vitesse constante. Les accélérations et changements de vitesse rapides peuvent faire augmenter la consommation de carburant de jusqu'à 40 pour cent. Le régulateur de vitesse peut vous aider à obtenir un meilleur rendement du carburant en maintenant votre véhicule à une vitesse constante sur l'autoroute.

Faire fonctionner votre moteur au ralenti peut également contribuer au gaspillage de carburant. Dix secondes de marche au ralenti consomment davantage de carburant que d'éteindre le moteur et le redémarrer. Si vous vous arrêtez pendant

plus de 10 secondes, coupez le moteur. Pour chaque tranche de 10 minutes de fonctionnement au ralenti, le véhicule moyen consommera environ un tiers de litre de carburant supplémentaire. Un véhicule muni d'un plus gros moteur peut consommer jusqu'à un demi-litre de carburant supplémentaire.

Faire fonctionner votre moteur au ralenti n'est pas la meilleure façon de réchauffer votre véhicule en hiver. La marche au ralenti réchauffe le moteur et parfois l'intérieur du véhicule, certes, mais cela ne réchauffe pas les pneus, le volant et d'autres parties mobiles. Ces parties de votre véhicule ne peuvent se réchauffer que pendant la conduite. Selon Ressources naturelles Canada, une minute de marche au ralenti est suffisante pendant une journée froide d'hiver. Faites démarrer votre véhicule et, quand vous aurez fini de balayer la neige et de gratter les vitres, le véhicule sera prêt à partir.

En hiver, servez-vous d'un chauffe-bloc pour réchauffer l'huile pour moteur et pour faciliter le démarrage. Utilisez une minuterie pour faire démarrer le chauffe-bloc deux heures avant votre départ.

L'utilisation appropriée d'un chauffe-bloc peut améliorer le rendement du carburant global de votre véhicule de jusqu'à 10 pour cent. Ne laissez pas le chauffe-bloc fonctionner toute la nuit, sans quoi les économies en carburant disparaîtront en comparaison avec la hausse des coûts d'électricité. Les démarreurs à distance sont pratiques par matin froid, mais faites attention de ne pas faire démarrer votre véhicule trop tôt.

Un véhicule bien entretenu sera plus éconergétique et plus sécuritaire. Faites vérifier votre véhicule régulièrement par un mécanicien qualifié.

- Un moteur mal réglé peut faire accroître la consommation en carburant de jusqu'à 50 pour cent.

- Un filtre à air obstrué peut réduire le rendement du carburant de 10 pour cent.
- Des pneus insuffisamment gonflés peuvent faire accroître la consommation en carburant de jusqu'à cinq pour cent, en plus de favoriser l'usure des pneus et de réduire la traction.

Pour obtenir le meilleur rendement du carburant pour un véhicule avec une boîte de vitesses manuelle, changez doucement, mais rapidement entre les vitesses inférieures du véhicule. Accélérez quand votre transmission se trouve dans les vitesses supérieures. Une boîte de vitesses automatique peut passer en vitesse supérieure plus rapidement si vous exercez moins de pression sur la pédale d'accélération lorsque vous accélérez.

En été, vous pouvez améliorer le rendement du carburant de votre véhicule en réduisant au minimum l'utilisation du système de climatisation. Ce dernier, s'il est utilisé dans une circulation discontinue, peut faire augmenter la consommation en carburant d'entre 10 et 25 pour cent. Sur l'autoroute, le système de climatisation peut accroître votre consommation en carburant de trois à quatre pour cent. Pour rester au frais sur l'autoroute, utilisez la ventilation continue de votre véhicule; en ville, ouvrez une fenêtre.

Un véhicule plus lourd consomme plus de carburant. Transporter de lourds sacs de sable ou de sel dans votre coffre aidera votre véhicule à avoir plus de traction en hiver, mais ne gardez pas ces articles dans votre véhicule quand vous n'en avez plus besoin.

La planification des déplacements peut vous aider à gagner du temps ainsi qu'économiser argent et carburant. Évitez les routes où il y a souvent des embouteillages. Faites plusieurs courses en un seul déplacement et évitez autant que possible de conduire à l'heure de pointe.

Sécurité à la pompe

Quand vous avitaillez votre véhicule en carburant, cette activité doit recevoir toute votre attention.

- Ne fumez pas et n'utilisez pas d'allumettes ou de briquet pendant l'avitaillement en carburant de votre véhicule. Les vapeurs d'essence se mêlent à l'air, qui contient de l'oxygène. Si vous ajoutez à ce mélange une source d'allumage, comme les cigarettes ou les allumettes, cela pourrait provoquer un incendie ou une explosion.
- N'utilisez pas de téléphone cellulaire pendant l'avitaillement en carburant de votre véhicule. Les téléphones qui s'éclairent quand on les allume ou quand on reçoit un appel peuvent produire suffisamment d'énergie pour créer une étincelle. Cette étincelle pourrait enflammer les vapeurs d'essence.
- Coupez le moteur de votre véhicule avant de procéder à l'avitaillement en carburant.
- Si vous avez un véhicule récréatif (VR) ou une remorque, veillez à ce que les témoins lumineux soient tous éteints, puisqu'ils peuvent se transformer en sources d'allumage.
- Si vous voyez un déversement de carburant, avisez le préposé de la station d'essence.
- Ne laissez pas les enfants jouer avec les buses de carburant. N'exposez pas vos enfants au risque potentiel de se faire éclabousser d'essence ou d'inhaler des vapeurs.
- Ne bloquez jamais la poignée d'une buse de carburant à l'aide d'un objet. Cela fait grandement augmenter le risque de déversement.
- Restez près de la poignée pendant tout l'avitaillement en carburant. De l'électricité statique peut se produire si vous entrez dans votre véhicule et en sortez ou si vous bougez dans les

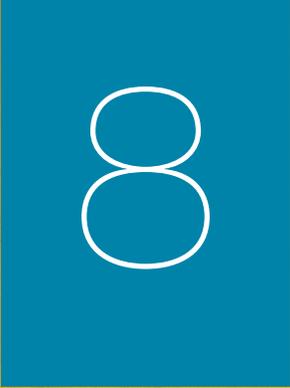
alentours. Quand vous retournez près de la pompe et touchez la poignée de la buse, vous pourriez être porteur d'électricité statique. Cela pourrait enflammer les vapeurs d'essence et provoquer un incendie ou une explosion.

- Ne remplissez pas trop votre réservoir d'essence. Les débordements et les déversements peuvent avoir des répercussions négatives sur l'environnement.
- Si vous remplissez des contenants supplémentaires, tels que des réservoirs pour votre tondeuse ou votre souffleuse, enlevez-les de votre véhicule et placez-les sur le sol. Cela permettra à l'électricité statique de se décharger et veillera à ce qu'il n'y ait pas de déversement d'essence dans votre véhicule.
- Si votre vision est obstruée dans le rétroviseur intérieur, vous devez installer un rétroviseur extérieur de chaque côté du véhicule.
- Si le chargement d'un véhicule dépasse l'arrière du véhicule d'au moins 1,5 mètre (5 pieds), il faut faire ce qui suit :
 - Pendant la journée, il faut installer un drapeau rouge à la fin de la rallonge ou du chargement. Le drapeau doit être carré et mesurer au moins 30 centimètres (un pied) de côté.
 - La nuit, il faut installer une lumière rouge à la fin de la rallonge ou du chargement.
- Dans les zones résidentielles, il est interdit d'utiliser un véhicule d'une façon qui dérange les résidents entre 22 h et 7 h le lendemain matin.
- Si vous conduisez un véhicule sur la route sans faire preuve de prudence, ou en ne faisant pas attention aux autres usagers de la route, vous pourriez être accusé de conduite imprudente.
- Il est illégal de conduire votre véhicule en utilisant deux voies d'une autoroute, sauf si les conditions ne permettent pas d'utiliser une seule voie.
- Quand vous conduisez, ne permettez à personne de se déplacer en se tenant à l'extérieur de votre véhicule, y compris dans la boîte d'une camionnette. Des accusations pourraient être portées contre vous et l'autre personne pour cette infraction.

Code de la route

Voici quelques-uns des règlements en matière de circulation que tous les conducteurs devraient connaître :

- Ne vous servez pas de votre véhicule pour remorquer des personnes, par exemple, une personne debout sur des skis ou encore assise sur une luge, une moto ou une bicyclette.
- Il est illégal de laisser une personne s'asseoir dans une remorque tirée par votre véhicule.
- Les personnes de moins de 14 ans ne peuvent conduire un tracteur ou tout autre matériel agricole automoteur sur une autoroute.



Partager la route



Remplac

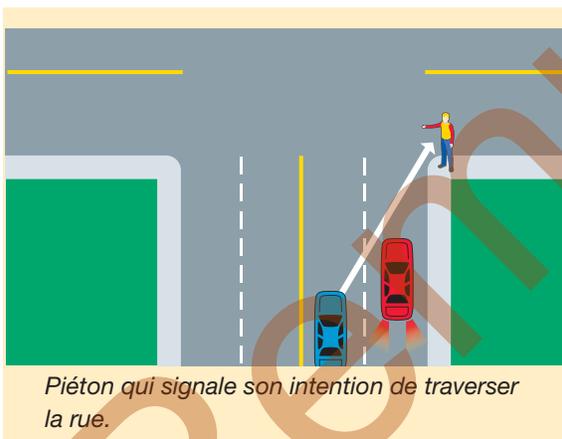
Usagers vulnérables de la route

Les piétons, les cyclistes et les motocyclistes partagent tous les jours la route avec les autres véhicules. Ces usagers de la route sont moins protégés que les conducteurs des autres types de véhicules. Soyez prudents lorsque vous conduisez près de piétons, de cyclistes et de motocyclistes.

Sécurité des piétons

Quand vous voyez un feu jaune clignotant activé par un piéton, ralentissez à 30 km/h et cédez le passage aux piétons qui veulent traverser.

- En région urbaine, les piétons peuvent indiquer leur intention de traverser une rue en levant le bras à 90 degrés et en pointant vers l'autre côté de la route.



- Quand des piétons vous indiquent leur intention de traverser la rue, vous devez arrêter votre véhicule en toute sécurité avant le passage pour piétons pour leur permettre de traverser.
- Quand un piéton est en train de traverser la rue, à un passage pour piétons marqué ou non, vous devez lui céder le passage.
- Quand vous vous arrêtez pour permettre à un piéton de traverser, faites-le en laissant suffisamment d'espace (distance correspondant à environ deux à trois véhicules) pour que

les véhicules qui se déplacent dans les autres voies puissent voir le piéton et avoir le temps d'arrêter.

- Ne dépassez jamais un autre véhicule quand vous vous approchez d'un passage pour piétons. Il se peut que l'autre véhicule ait ralenti ou arrêté pour permettre à un piéton de traverser.
- Certains passages pour piétons ne sont pas marqués, mais il faut quand même suivre les règles relatives à la sécurité des piétons à toutes les intersections.
- Faites attention aux piétons qui ont une déficience visuelle; certains d'entre eux auront une canne blanche ou un chien-guide.
- La nuit, ne dépassez pas vos phares – vous devriez être capable d'arrêter votre véhicule sur la distance bien éclairée par vos phares.
- Quand il fait noir, faites attention aux piétons. Il peut être difficile de les voir s'ils portent des vêtements de couleur foncée.
- Les enfants peuvent être imprévisibles. Dans les zones résidentielles, faites attention aux enfants près des véhicules stationnés, sur leur bicyclette ou qui jouent dans la rue. Jetez un coup d'œil sous les véhicules stationnés des deux côtés de la rue pour voir s'il y a des pieds d'enfants, des jouets ou des roues de bicyclette. Cela pourrait vous indiquer qu'il vous faudra peut-être arrêter.

Bicyclettes

La loi exige que les conducteurs ou les passagers d'une bicyclette qui ont 18 ans ou moins portent un casque de vélo approuvé.

Souvenez-vous de ce qui suit quand vous partagez la route avec un cycliste :

- Les cyclistes qui marchent derrière leur vélo en le poussant doivent être considérés comme des piétons.
- Les cyclistes doivent rouler aussi près que possible du bord de trottoir. Toutefois, ils pourraient devoir rouler

un peu plus vers le centre de la route pour éviter des grilles de drainage, un nid-de-poule, des débris, du gravier ou du sable, des surfaces mouillées ou glissantes ou encore des bouts de chaussée défoncés et sillonnés. Soyez conscient des conditions de la chaussée qui pourraient avoir une incidence sur les cyclistes.

- Les personnes assises sur leur vélo doivent être considérées comme conduisant un véhicule. Les cyclistes doivent respecter le même *Code de la route* que les conducteurs des autres véhicules.
 - Un cycliste assis sur son vélo à une intersection, en attendant que les feux de signalisation changent, a les mêmes droits et responsabilités que les autres véhicules en attente.
 - Les cyclistes doivent utiliser la voie appropriée lorsqu'ils tournent à gauche. Le vélo et son conducteur sont beaucoup plus petits que les autres véhicules, moins visibles et plus exposés à la circulation lorsqu'ils tournent à gauche. Les cyclistes doivent redoubler de prudence quand ils tournent à gauche, en particulier sur les routes à voies multiples.
- Quand vous dépassez un cycliste, changez de voie comme vous le feriez pour d'autres types de véhicules.
- Quand vous vous préparez à tourner à droite, vérifiez s'il y a des cyclistes qui roulent le long de votre véhicule. Rappelez-vous qu'il faut vérifier votre angle mort de droite en regardant par-dessus l'épaule.
- Quand vous êtes stationné près du bord de trottoir, vérifiez toujours si des cyclistes s'approchent avant d'ouvrir la porte de votre véhicule. Il incombe au conducteur de s'assurer qu'il peut ouvrir la porte en toute sécurité.
- Avant de quitter le bord du trottoir, vérifiez s'il y a des cyclistes qui s'approchent.

- Ne suivez pas les cyclistes de trop près. Ils ne disposent pas de feux d'arrêt pour indiquer quand ils vont s'arrêter.
- Soyez prudent près des enfants à vélo. Ils pourraient ne pas avoir les connaissances et habiletés nécessaires pour circuler en toute sécurité près d'autres véhicules, et ils pourraient ne pas être au courant de tous les dangers. Les enfants qui se déplacent sur des bicyclettes trop grandes risquent d'en perdre le contrôle.

Les cyclistes qui empruntent les routes et autoroutes doivent faire ce qui suit :

- Garder les deux mains sur les poignées, sauf quand ils doivent effectuer des signaux de la main.
- Garder les deux pieds sur les pédales.
- Ne transporter que le nombre de personnes pour lequel la bicyclette est conçue.
- Ne jamais tenir un autre véhicule en mouvement ou y attacher la bicyclette.
- Circuler à la queue leu leu, sauf quand ils dépassent une autre bicyclette.
- S'ils circulent de soir, veiller à ce que la bicyclette soit munie d'au moins un phare (deux au maximum), d'un feu rouge arrière et d'au moins un réflecteur rouge installé à l'arrière de la bicyclette. Porter des vêtements de couleur vive et réfléchissants.
- Veiller à ce que les freins de la bicyclette fonctionnent bien.
- Veiller à ce que la bicyclette soit munie d'une sonnette ou d'un klaxon.

Motocyclettes

Les motocyclistes se déplacent souvent dans la partie gauche de leur voie. Cela contribue à les rendre plus visibles pour les autres usagers de la route. Cela ne signifie pas qu'ils se préparent à tourner à gauche.

Il peut parfois être difficile de voir les signaux de la main d'un motocycliste. Regardez le motocycliste pour tenter de déterminer ses intentions. S'il regarde par-dessus son épaule, il pourrait avoir l'intention de changer de voie ou d'effectuer un virage.

Quand vous tournez à gauche, vérifiez s'il y a des motocyclistes qui approchent. Il peut être difficile de les voir, surtout quand la circulation est dense, la nuit ou au crépuscule. Il peut aussi être difficile d'évaluer la vitesse d'une motocyclette.

Pour vous aider à conduire en toute sécurité quand il y a des motocyclettes sur la route, les trucs suivants pourraient vous aider :

- Ne circulez jamais dans la même voie qu'un motocycliste, car il a besoin de toute la voie pour se déplacer en toute sécurité.
- Soyez conscient que les motocyclistes doivent souvent se déplacer dans leur propre voie pour éviter des dangers tels que des nids-de-poule et pour conserver un espace tampon avec d'autres véhicules.
- Quand vous suivez un motocycliste, laissez plus d'espace entre votre véhicule et la moto puisque les motocyclettes peuvent arrêter très rapidement.
- Soyez conscient que de mauvaises conditions météorologiques et routières et des dangers de la route pourraient faire perdre à un motocycliste le contrôle de son véhicule.

Véhicules commerciaux

Voici quelques conseils qui peuvent vous aider à conduire en toute sécurité lorsque vous partagez la route avec des véhicules de grande dimension.

- Conservez une distance adéquate entre votre véhicule et les véhicules de grande dimension.
- Lorsque vous vous trouvez derrière un véhicule de grande dimension, augmentez la distance entre votre véhicule et le véhicule de grande dimension afin d'avoir un plus grand champ de vision.
- Ne vous déplacez jamais dans l'espace qui se trouve devant un véhicule de grande dimension qui s'approche d'un feu de circulation. Si le feu passe au rouge, le

conducteur pourrait avoir besoin de plus d'espace devant lui pour s'arrêter et pourrait ne pas en avoir suffisamment si un véhicule se déplace devant lui. Rappelez-vous qu'un véhicule de grande dimension a besoin de plus d'espace pour s'arrêter.

- Si vous vous trouvez sur une colline et que vous devez arrêter derrière un véhicule de grande dimension, laissez suffisamment d'espace devant votre véhicule. Le véhicule de grande dimension pourrait reculer lorsque son conducteur relâche les freins.
- Les véhicules de grande dimension peuvent asperger des débris, comme des roches, sur votre pare-brise. Restez loin derrière pour éviter les dommages.
- Soyez prudent près d'un véhicule de grande dimension qui recule. Si vous vous trouvez trop près, le conducteur pourrait ne pas vous voir dans ses rétroviseurs.
- Les véhicules de grande dimension ont aussi des angles morts. Si vous vous trouvez derrière un véhicule de grande dimension et que vous ne pouvez voir ses deux rétroviseurs, vous êtes trop près. Si vous pouvez voir le conducteur dans son rétroviseur, il peut alors aussi vous voir.
- Lorsque vous dépassez un véhicule de grande dimension, vous devez passer plus de temps dans la voie à sens inverse. Ne le dépassez pas à moins de vous être assuré d'avoir assez de temps et d'espace pour le faire en toute sécurité. Certains véhicules de grande dimension sont longs et pourraient tracter plus d'une remorque.
- Les véhicules commerciaux lourds nécessitent plus d'espace pour ralentir et s'arrêter. Après en avoir dépassé un, laissez davantage d'espace avant de revenir dans votre voie, devant lui. Cette règle s'applique également lorsque vous changez de voie devant l'un de ces véhicules.
- Les véhicules commerciaux lourds nécessitent plus d'espace pour effectuer un virage. Lorsqu'un véhicule de grande

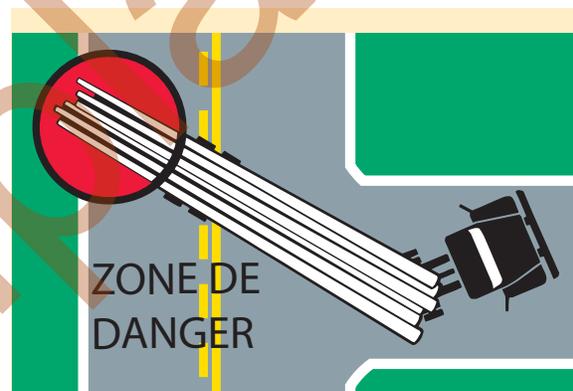
dimension effectue un virage à droite, restez loin derrière et ne conduisez pas dans l'espace qui se trouve à sa droite. Votre véhicule pourrait se trouver coincé entre le véhicule de grande dimension et le trottoir ou le bord de la route.

- Si vous vous trouvez sur une route sur laquelle tourne un véhicule de grande dimension, soyez conscient que son conducteur pourrait devoir effectuer son virage en passant la ligne médiane, coupant un coin ou utilisant une partie de votre voie. Arrêtez-vous loin de l'intersection pour donner au conducteur assez d'espace pour qu'il effectue son virage.
- Les véhicules de grande dimension peuvent créer de forts courants d'air lorsqu'ils vous dépassent, surtout lorsque les vents sont forts. Cela pourrait nuire à votre capacité à contrôler votre véhicule et à conserver votre position dans votre voie.
- Les conducteurs doivent faire preuve de prudence à l'approche ou au passage d'un véhicule surdimensionné. Certains véhicules surdimensionnés voyagent en convoi avec des véhicules pilotes devant et derrière. Les véhicules surdimensionnés chargés voyagent souvent à vitesse réduite. Les conducteurs de ces véhicules et des convois cherchent habituellement des occasions de permettre aux autres véhicules de passer. Si la circulation s'accumule derrière un véhicule surdimensionné ou d'un convoi, ils se déplaceront généralement sur l'accotement pour permettre à la circulation de passer de façon sécuritaire. Les conducteurs qui désirent dépasser un véhicule surdimensionné chargé ou un convoi doivent s'assurer qu'il est sécuritaire de le faire en s'assurant qu'ils ont assez d'espace pour manœuvrer autour du véhicule surdimensionné ou du convoi et qu'ils ont assez de visibilité pour s'assurer qu'aucun véhicule ne s'approche en sens inverse.

Grumiers

Les véhicules qui transportent du bois (grumiers) sont longs et lourds lorsqu'ils sont chargés.

- Ne dépassez jamais un camion qui transporte du bois qui tourne à gauche ou à droite. Les troncs d'arbres qui dépassent de l'arrière du camion peuvent atteindre neuf mètres de long (30 pieds). Lorsque ces camions font un virage, les troncs peuvent bloquer partiellement ou totalement les voies de la route.



Les grumiers peuvent devoir occuper toutes les voies de la route lorsqu'ils font un virage.

Autobus scolaires

Les autobus scolaires circulent à 90 km/h ou moins.

Les écoliers qui utilisent un autobus scolaire peuvent être à risque lorsqu'ils montent à bord de l'autobus ou en descendent.

LORSQUE LES PHARES D'UN AUTOBUS SCOLAIRE CLIGNOTENT

Sur une autoroute qui n'est pas séparée (non séparée par un terre-plein), procédez comme suit :

- À l'approche d'un autobus scolaire de n'importe quelle direction (de l'avant

ou de l'arrière) dont les phares jaunes clignotent en alternance, vous devez être prêt à vous arrêter. Il s'agit d'un avertissement annonçant que les phares rouges commenceront à clignoter et que l'autobus s'arrêtera pour laisser monter ou descendre des écoliers.

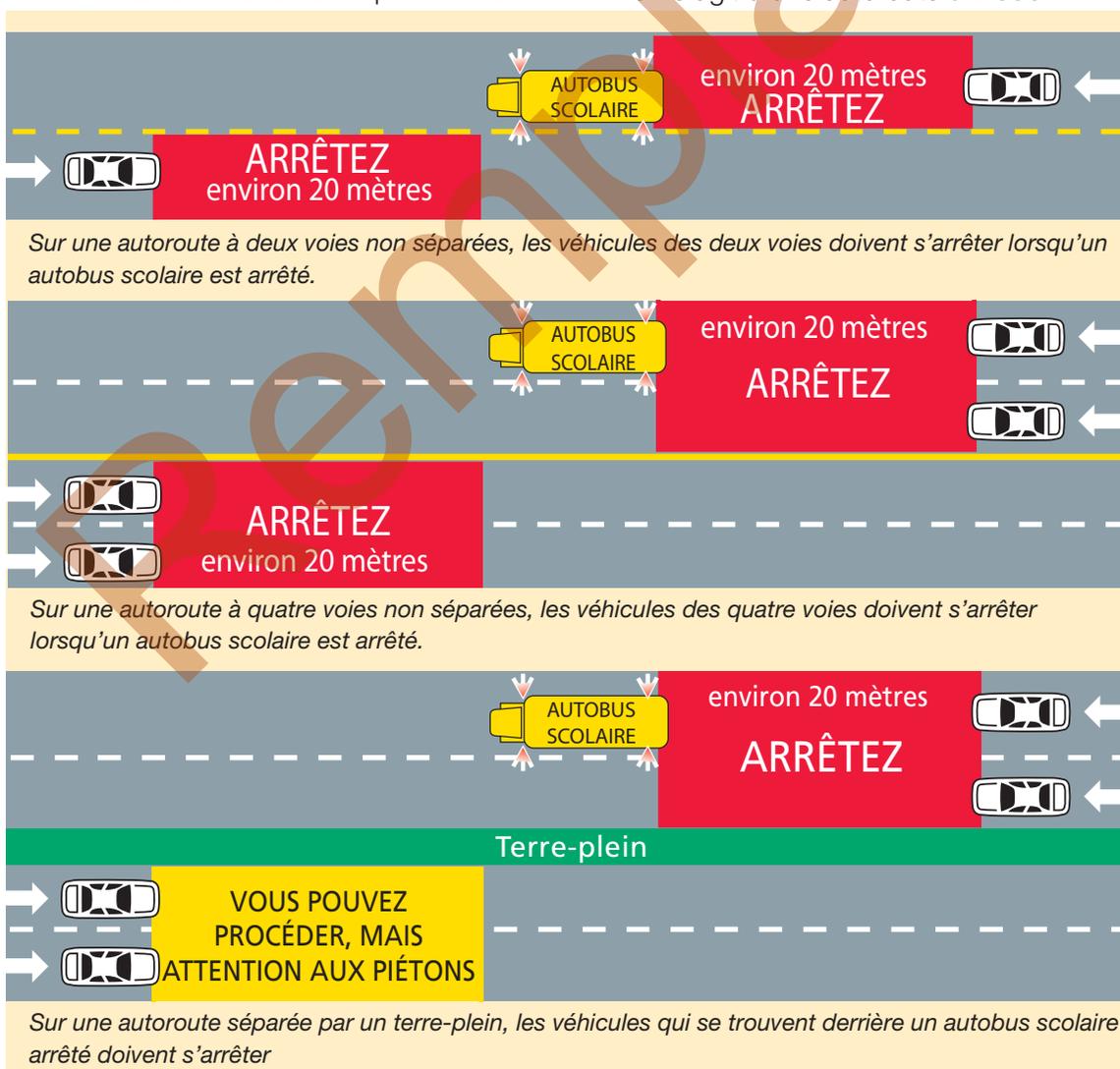
- Si vous dépassez un autobus scolaire dont les phares jaunes clignotent en alternance, procédez avec prudence.
- Quand l'autobus scolaire s'arrête pour laisser monter ou descendre des écoliers, les phares rouges commenceront à clignoter en alternance. Le signal d'arrêt sera également en place du côté gauche de l'autobus scolaire. **Vous devez faire un arrêt complet à environ 20 mètres (environ cinq voitures) de l'autobus scolaire.** Cette distance permet aux

conducteurs d'autres voitures derrière vous de voir les phares clignotants et les écoliers qui traversent la route.

- Vous devez demeurer à l'arrêt jusqu'à ce que les phares rouges clignotants soient éteints et que le signal d'arrêt soit escamoté.

Sur une autoroute **divisée par un terre-plein**, procédez comme suit :

- À l'approche **de l'arrière** d'un autobus scolaire dont les phares jaunes clignotent, procédez de la même façon que vous le feriez sur une autoroute qui n'est pas divisée par un terre-plein.
- À l'approche **de l'avant** d'un autobus scolaire dont les phares jaunes ou rouges clignotent, vous pouvez procéder avec prudence. Attention aux piétons. Rappelez-vous que cela n'est valide que s'il s'agit d'une autoroute **divisée**.



Ces règles s'appliquent lorsque les phares de l'autobus scolaire sont activés. Certaines municipalités ont des règles particulières aux autobus scolaires de leur région.

Chasse-neige

Lorsqu'ils déneigent les routes, les chasse-neige peuvent créer un nuage qui rend difficile la visibilité des conducteurs d'autres véhicules. Il peut également être difficile de voir les véhicules qui approchent en sens inverse.

Voici quelques conseils de sécurité lorsque vous conduisez à proximité d'un chasse-neige :

- Les chasse-neige sont munis de phares jaunes et rouges clignotants qui les rendent plus visibles. Rappelez-vous que lorsque vous voyez des phares jaunes et rouges clignotants, c'est qu'un chasse-neige se trouve devant vous.
- Conservez une distance sécuritaire entre le chasse-neige et vous. La plupart des véhicules d'entretien sont dotés d'une pancarte à l'arrière qui indique la distance sécuritaire recommandée. En conservant cette distance, cela vous permet de disposer de plus de temps de réaction en cas d'imprévu et d'éviter les dommages causés par le gravier que répand le chasse-neige.
- Les conducteurs de chasse-neige se déplaceront sur l'accotement de la route, en toute sécurité, tous les 8 à 12 kilomètres pour permettre aux véhicules de passer. Même lorsqu'il est permis de dépasser un chasse-neige, il est plus sécuritaire de demeurer bien derrière lui jusqu'à ce que le conducteur puisse se déplacer sur l'accotement afin de permettre aux véhicules de passer.
- Avant de dépasser un chasse-neige sur une autoroute à deux voies (une voie dans chaque direction), assurez-vous de voir assez loin devant vous et que les marques et les panneaux de signalisation indiquent qu'il est permis de dépasser.

À l'approche d'un chasse-neige en sens inverse, regardez loin et soigneusement devant vous dans votre voie. Des véhicules qui dépassent le chasse-neige pourraient se trouver dans votre voie. Soyez prêt à vous déplacer pour les éviter.

Passages à niveau

Ne tentez jamais de dépasser un train pour arriver avant lui à un passage à niveau. Les trains nécessitent une très grande distance pour s'arrêter. Cédez toujours le passage à un train. Les passages à niveau sont indiqués à l'aide de panneaux. Ils peuvent également comporter des signaux d'avertissement mécaniques ou électriques.

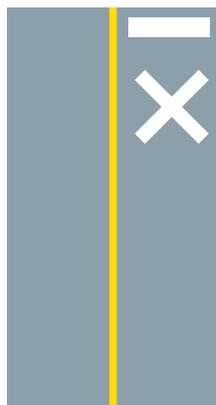
SIGNAUX D'AVERTISSEMENT AVANCÉS



Ces signaux vous indiquent de regarder, d'écouter ou de ralentir parce que pourriez avoir à arrêter en raison du passage d'un train. Le panneau de vitesse qui se trouve sous un panneau d'avertissement avancé indique la vitesse recommandée pour franchir le

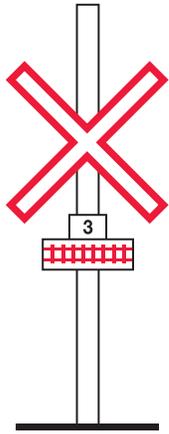
passage à niveau. La vitesse sera inférieure à la vitesse de la route.

MARQUES SUR LA CHAUSSÉE



À l'approche de certains passages à niveau, vous pourriez remarquer des marques sur la chaussée, comme des X ou des lignes d'arrêt. Si vous devez vous arrêter pour un train, faites-le avant la ligne d'arrêt.

PANNEAUX DE PASSAGE À NIVEAU



Ces panneaux se trouvent à tous les passages à niveau publics. Un panneau de passage à niveau signifie qu'un conducteur doit céder le passage à tous les trains. S'il y a plus d'une voie ferrée, le panneau indiquera le nombre de voies. Vous

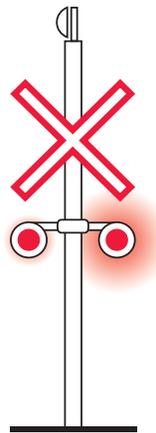
devez vous arrêter lorsqu'un train est visible ou lorsqu'il active son signal sonore quand il se trouve à 500 mètres (environ cinq pâtés de maisons) du passage à niveau.

PANNEAUX DE PASSAGE À NIVEAU ACCOMPAGNÉ D'UN PANNEAU D'ARRÊT



Quand un panneau d'arrêt accompagne un passage à niveau, cela signifie que le conducteur doit effectuer un arrêt complet à entre cinq mètres (15 pieds) et 15 mètres (50 pieds) de la voie ferrée la plus proche. Ne reprenez pas la route avant de vous être entièrement assuré qu'aucun train ne s'approche.

FEUX ROUGES CLIGNOTANTS ET SIGNAUX SONORES

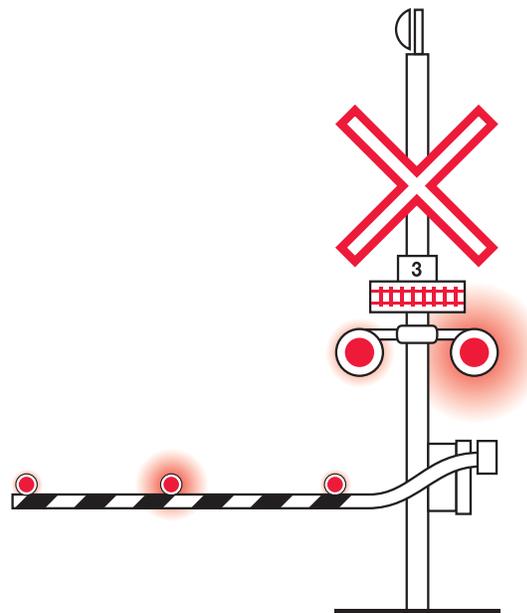


Des feux rouges accompagnent les panneaux de passage à niveau à grand nombre de passages à niveau. Arrêtez-vous lorsque les feux commencent à clignoter et que vous entendez les signaux sonores puisque cela signifie qu'un train approche. Le

conducteur du véhicule le plus proche de la voie ferrée doit s'arrêter au moins cinq mètres d'elle. Ne reprenez pas la route avant que les feux rouges se soient éteints et les signaux sonores se soient arrêtés, et que le train soit passé ou se soit arrêté. S'il y a plus d'une voie ferrée, assurez-vous que toutes les voies sont libres avant de passer.

BARRIÈRES, FEUX ET SIGNAUX SONORES

Des barrières accompagnent les feux rouges et les signaux sonores à certains passages à niveau. Demeurez à l'arrêt jusqu'à ce que les barrières soient levées, que les feux ne clignotent plus et que les signaux sonores se soient arrêtés.



Suivez ces conseils de sécurité lorsque vous conduisez près d'une voie ferrée :

- Ne restez pas coincé sur les rails d'un passage à niveau. À l'approche, attendez, puis franchissez-le seulement lorsque vous êtes certain que vous pouvez le traverser au complet.
- Lorsque le dernier wagon du train est passé, assurez-vous qu'il n'y a aucun autre train qui s'approche avant de continuer. Un second train pourrait passer sur une autre voie ou en sens opposé. Vous pourriez ne pas entendre le second train en raison du bruit du premier.
- Ne contournez jamais les barrières. Si les barrières sont baissées, ou encore en train de descendre ou de monter, ne franchissez pas le passage à niveau.
- Si votre véhicule est doté d'une transmission manuelle, ne changez pas de vitesse pendant que vous franchissez le passage à niveau. Si vous ne pouvez pas effectuer complètement le changement de vitesse, vous pourriez vous voir immobilisé sur la voie ferrée.
- **Si votre véhicule cale sur la voie ferrée**, demandez à tous vos passagers de descendre immédiatement du véhicule et de s'éloigner de la voie ferrée. Si un train approche, éloignez-vous bien loin du véhicule et de la voie ferrée. Si possible, déplacez-vous dans la direction d'où approche le train. Vous éviterez ainsi de vous faire frapper par des débris si le train entre en collision avec le véhicule immobilisé.
- Dans de mauvaises conditions climatiques ou le soir, surveillez les panneaux de signalisation avancés à l'approche d'un passage à niveau. Conduisez à une vitesse qui vous permettra de vous arrêter sur la distance bien éclairée par vos phares.

N'oubliez pas qu'un train peut avoir besoin de un kilomètre ou plus pour s'arrêter, même lorsqu'il active ses freins de sécurité. Votre sécurité et celle de vos

passagers dépendent entièrement de vous, le conducteur.

Véhicules de transport de passagers ou de marchandises dangereuses

Les véhicules commerciaux qui transportent des passagers ou des marchandises dangereuses peuvent être tenus par la loi ou les politiques d'entreprise de s'arrêter avant un passage à niveau. Soyez prêt à vous arrêter si vous suivez un véhicule commercial à proximité d'un passage à niveau.

Train léger sur rail

Les passages du train léger sur rail (LRT) de Calgary et d'Edmonton sont semblables aux autres passages à niveau. Les piétons, les cyclistes et les conducteurs doivent user de prudence lorsqu'ils se trouvent à ces endroits.

Les systèmes LRT sont alimentés par électricité, ce qui les rend très silencieux. Ces passages emploient une variété de moyens de signalisation comme des feux de circulation habituels, des panneaux, des cloches et des barrières. Tous ces avertissements signifient qu'il faut s'arrêter et ne pas traverser les voies.

Ne contournez jamais les barrières, même si un train LRT vient tout juste de passer. Un autre pourrait arriver en sens inverse. En raison de son poids et de sa vitesse, un train peut prendre jusqu'à 100 m (330 pieds) pour s'arrêter en cas d'urgence.

Véhicules hors route

Lorsque vous conduisez, faites attention aux véhicules hors route et à leur conducteur qui travaille à proximité ou qui souhaite traverser l'autoroute. Faites preuve de prudence si vous voyez des véhicules tout-terrain, des motoneiges ou tout véhicule semblable.

Processions funéraires

Si vous conduisez un véhicule dans une procession funéraire, vous pouvez suivre la procession funéraire dans une intersection contrôlée par un arrêt ou un feu de circulation rouge sans vous arrêter. Vos phares doivent être allumés et vous ne pouvez passer que si vous suivez le véhicule immédiatement devant vous qui fait partie de la procession, et que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Ne traversez pas une procession funéraire. Cédez le passage jusqu'à ce que la procession soit passée avant de poursuivre votre route.

Remplacé

9

Conduire en respectant la loi

Remplir



Aptitude à la conduite

Êtes-vous apte à conduire?

La consommation d'alcool, de drogues et de certains médicaments, de même que le stress, la fatigue (mentale, émotionnelle et physique) et le manque de sommeil altèrent votre jugement et votre capacité à conduire un véhicule de manière responsable et sécuritaire.

La consommation d'alcool ou de médicaments en vente libre ou sur ordonnance peut également altérer votre jugement et votre capacité à conduire un véhicule.

Fatigue

La fatigue peut être mortelle. Elle peut résulter :

- d'un manque de sommeil ou de repos.
- d'un stress émotionnel.
- d'un ennui.
- du fait d'avoir conduit pendant longtemps.
- d'une activité physique.
- d'une maladie.
- d'une fatigue oculaire.

La consommation d'alcool, de médicaments ou d'une trop grande quantité de nourriture ou le fait qu'il fasse chaud dans la voiture peuvent accroître les effets de la fatigue.

La fatigue peut accroître votre temps de réaction. Elle peut aussi altérer votre jugement et votre capacité à prendre des décisions. Cela peut entraîner des erreurs de conduite qui vous feraient quitter la route, changer de voie ou faire face aux véhicules en sens inverse. Il est possible que vous ne réalisiez pas que vous vous trouvez dans une situation dangereuse ou que vous ne soyez pas en mesure de réagir rapidement.

Voici quelques conseils pour réduire le risque de fatigue :

- Assurez-vous d'être bien reposé avant de prendre le volant.

- Veillez à ce que votre véhicule soit bien aéré et que la température y soit agréable.
- Balayez constamment la route des yeux devant et derrière vous. Surveillez vos environs immédiats et les jauges de votre véhicule.
- Portez des lunettes de soleil lorsque le temps est très ensoleillé.
- Si vous vous sentez fatigué, arrêtez-vous pour vous reposer. Marchez autour de votre véhicule.
- Ne prenez pas le volant après avoir bu de l'alcool ou pris des médicaments.

Drogues et médicaments

Certains médicaments en vente libre ou sur ordonnance peuvent altérer votre capacité à conduire, votre jugement et votre capacité à prendre des décisions. Au nombre des effets secondaires des médicaments, on peut trouver la somnolence ou des étourdissements.

Consultez votre médecin et votre pharmacien. Assurez-vous de connaître les effets de tous les médicaments en vente libre ou sur ordonnance que vous prenez avant de prendre le volant. Assurez-vous de connaître les effets de l'alcool ou des drogues que vous prenez lorsque vous les combinez avec vos médicaments.

Alcool

Choisir de consommer de l'alcool lorsque l'on conduit un véhicule motorisé est une décision très risquée qui peut être lourde de conséquences.

La consommation d'alcool au volant ou avant de prendre le volant est une cause majeure de décès et de blessures en Alberta.

Entre 2004 et 2008, 110 personnes sont décédées en moyenne chaque année et 1 900 autres ont été blessées dans des accidents de la route liés à l'alcool sur les autoroutes de l'Alberta.

La consommation de drogues illicites ou d'alcool altère votre conduite. Vous devez être en pleine possession de vos facultés pour pouvoir conduire un véhicule de manière sécuritaire et responsable. Les troubles apparaissent dès le premier verre ou la première dose.

Il est important que les conducteurs comprennent bien les risques associés à la consommation d'alcool ou de drogues au volant et qu'ils réalisent que ce choix comporte des risques et qu'il y a des lois en vigueur pouvant conduire à des sanctions. Vous pourriez :

- recevoir de très lourdes amendes.
- être condamné et voir cette condamnation inscrite dans votre casier judiciaire.
- passer du temps en prison.
- perdre votre permis de conduire.
- voir vos primes d'assurance augmenter.
- endommager des biens.
- être gravement blessé ou mourir, ou gravement blesser — voire tuer — quelqu'un.
- perdre votre emploi si conduire constitue un volet important de votre travail.

Conduire de manière responsable

Les points d'inaptitude et leurs conséquences

Des points d'inaptitude sont consignés dans votre dossier de conducteur lorsque vous êtes condamné après avoir commis une infraction.

Vous êtes reconnu coupable d'une infraction lorsque vous :

- payez volontairement l'amende qui figure sur votre contravention.
- vous présentez au tribunal et que vous êtes déclaré coupable.
- ne vous présentez pas au tribunal et que vous êtes « condamné par contumace »

Les condamnations et les dates auxquelles vous avez été condamné et pendant lesquelles votre permis de conduire a été suspendu restent inscrites à votre dossier de conducteur pendant 10 ans.

CONDUCTEURS AVEC PERMIS DE CONDUIRE COMPLET

Si vous avez cumulé entre huit et 14 points d'inaptitude au cours d'une période de deux ans, vous recevrez une lettre vous avisant de votre statut en termes de points d'inaptitude.

Si vous avez cumulé 15 points d'inaptitude ou plus au cours d'une période de deux ans, votre permis de conduire sera automatiquement suspendu pendant un certain temps.

À l'issue de cette période de suspension, votre permis de conduire sera rétabli. Il vous restera alors sept points d'inaptitude. Ces points resteront sur votre dossier de conducteur pendant deux ans à compter de la date d'évaluation.

CONDUCTEURS AVEC PERMIS DE CONDUIRE PROGRESSIF (PCP)

Si vous avez cumulé entre quatre et sept points d'inaptitude au cours d'une période de deux ans, vous recevrez une lettre vous avisant de votre statut en termes de points d'inaptitude.

Si vous avez cumulé huit points d'inaptitude ou plus au cours d'une période de deux ans, votre permis de conduire sera automatiquement suspendu pendant un certain temps.

À l'issue de cette période de suspension, votre permis de conduire sera rétabli. Il vous restera alors trois points d'inaptitude. Ces points resteront sur votre dossier de conducteur pendant deux ans à compter de la date d'évaluation.

POINTS D'INAPTITUDE POUR LES DÉTENTEURS D'UN PERMIS DE CONDUIRE PROGRESSIF OU D'UN PERMIS DE CONDUIRE COMPLET

Points	Infraction
7 points	Défaut de rester sur les lieux d'une collision
6 points	Conduite imprudente Défaut de s'arrêter pour un autobus scolaire Course Excès de vitesse (dépasser la limite autorisée d'au moins 51 km/h)
5 points	Défaut de s'arrêter à un passage à niveau (autobus scolaire ou véhicule transportant des explosifs, de l'essence ou des liquides inflammables) Défaut de s'arrêter pour un agent de la paix
4 points	Défaut de céder le passage à un piéton qui emprunte un passage pour piétons Non-respect des distances de sécurité Excès de vitesse (dépasser la limite autorisée de 31 à 50 km/h)
3 points	Conduite à gauche de la ligne jaune / conduite à gauche sur une route à double sens sans marque au sol Conduite dans le mauvais sens sur une route à sens unique Défaut de signaler une collision Défaut de s'arrêter à un panneau d'arrêt à une intersection Défaut de s'arrêter à un feu rouge à une intersection Gêne d'un véhicule en train de dépasser Dépassement dangereux Cascades Excès de vitesse (dépasser la limite autorisée de 16 à 30 km/h)
2 points	Défaut de suivre les instructions d'un dispositif de signalisation Marche arrière dangereuse — marche arrière au niveau d'une intersection ou d'un passage pour piétons ou marche arrière dangereuse sur une autoroute Virage dangereux Virage dangereux – demi-tour Non-respect des voies de circulation Excès de vitesse (dépasser la limite autorisée d'au plus 15 km/h)

Pour obtenir la liste complète du programme de points d'inaptitude, consultez www.transportation.alberta.ca/525.htm

POINTS D'INAPTITUDE POUR LES DÉTENTEURS D'UN PERMIS DE CONDUIRE PROGRESSIF OU D'UN PERMIS DE CONDUIRE COMPLET

Points	Infraction
2 points	Couvre-feu – conduire entre minuit et 5 h (permis d'apprenti de classe 7 seulement) Nombre de passagers qui dépasse le nombre de ceintures de sécurité Superviseur (conducteur accompagnant) n'est pas tout à fait qualifié

CONDUCTEURS AVEC PERMIS COMPLET ET CONDUCTEURS AVEC PERMIS PCP

Suspension des privilèges d'un conducteur :

- Première : suspension automatique pendant un mois.
- Deuxième (au cours d'une même année) – suspension automatique pendant trois mois.
- Troisième (au cours de deux années) – suspension automatique pendant six mois. Vous devrez vous présenter à une audience auprès du Alberta Transportation Safety Board.

Vous êtes tenu par la loi de céder votre permis de conduire avant ou à la date à laquelle la suspension entre en vigueur. Pour ce faire, veuillez vous rendre dans un bureau d'agent d'immatriculation de l'Alberta.

Vous pourriez être admissible à un permis de conduire restreint. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site www.transportation.alberta.ca/2566.htm.

Vous ne pouvez pas appeler d'une suspension relative aux points d'inaptitude. Les condamnations ne peuvent être retirées de votre dossier de permis qu'en faisant appel auprès d'un tribunal. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec un tribunal provincial d'Alberta Provincial Court.

Lorsque deux années se sont écoulées à partir de la date de condamnation, les points d'inaptitude accordés en raison de la condamnation sont retirés de votre dossier de conducteur.

Si vous avez suivi un cours de conduite préventive approuvé par le gouvernement et que vous l'avez passé avec succès avant d'avoir cumulé 15 points ou plus, un maximum de trois points d'inaptitude peuvent être retirés de votre dossier de conducteurs au cours d'une période de deux ans. Communiquez avec une école de conduite pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des cours de conduite préventive approuvés par le gouvernement.

Lois sur la conduite

Loi fédérale : Code criminel du Canada

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies sont les suivantes :

- Conduite avec facultés affaiblies peu importe le niveau d'alcool dans le sang
- Niveau d'alcool dans le sang supérieur à la limite légale
- Drogue ou combinaison de drogue et d'alcool ou un échantillon toxicologique (sang ou urine)
- Refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang
- Conduite avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles
- Conduite avec facultés affaiblies causant la mort
- conduite lorsque le permis est suspendu ou récusé

Si vous êtes reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies, en vertu du *Code criminel du Canada*, et que vous avez commis :

- une infraction antérieure au cours des 10 dernières années, votre permis sera **récusé** pendant **trois ans** à compter de la date de la déclaration de culpabilité.
- deux infractions ou plus au cours des 10 dernières années, votre permis sera récusé pendant **cinq ans** à compter de la date de déclaration de culpabilité.
- Si une blessure ou la mort surviennent à la suite d'une infraction avec les facultés affaiblies, le permis sera suspendu pendant au moins **cinq ans** même s'il s'agit d'une première infraction.

Loi provinciale : *Traffic Safety Act* (Loi sur la sécurité routière)

PROGRAMME ADMINISTRATIF DE SUSPENSION DU PERMIS DE L'ALBERTA (AALS)

Le programme administratif de suspension du permis de l'Alberta (AALS) couvre les infractions de conduite avec les capacités affaiblies en raison de la consommation d'alcool et de drogues et le refus de fournir des échantillons d'haleine ou de sang. Par drogues, on entend les drogues illicites ainsi que les médicaments sur ordonnance pouvant affaiblir les capacités du conducteur.

SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES DE PERMIS

Une suspension administrative de permis sera donnée à un conducteur accusé en vertu du *Code criminel* pour :

- une concentration d'alcool dans le sang supérieure à 0,08.
- une capacité affaiblie d'opérer un véhicule motorisé en raison de l'alcool, de la drogue ou d'une combinaison des deux.
- le refus d'obtempérer à un ordre légitime d'un agent de la paix (par exemple, pour un échantillon d'haleine).

Les conducteurs **coupables** d'une infraction de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue se verront suspendre immédiatement leur permis. Cette suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que les accusations au criminel soient résolues.

L'Alberta impose des sanctions administratives progressives pour les infractions avec les facultés affaiblies :

1^e accusation selon le *Code criminel* en 10 ans :

- Suspension prolongée du permis jusqu'à ce que les accusations au criminel aient été résolues par un tribunal
- Frais de remorquage et de mise en fourrière
- Saisie du véhicule pendant trois jours
- Si reconnu coupable d'une infraction criminelle, le conducteur se verra suspendre son permis pendant un an et devra participer au programme antidémarrreur « Ignition Interlock » de façon obligatoire pendant un an.
- Si reconnu coupable, le conducteur devra suivre le cours « Planning Ahead » (Planifier) qui traite de la conduite avec les facultés affaiblies.

2^e accusation selon le *Code criminel* en 10 ans :

- Suspension prolongée du permis jusqu'à ce que les accusations au criminel aient été résolues par un tribunal
- Frais de remorquage et de mise en fourrière
- Saisie du véhicule pendant sept jours
- Si reconnu coupable d'une infraction criminelle, le conducteur se verra suspendre son permis pendant trois ans et devra participer au « Ignition Interlock Program » (Programme antidémarrreur) de façon obligatoire pendant trois ans.

- Si reconnu coupable, le conducteur doit suivre le cours « IMPACT » d'une fin de semaine sur la conduite avec facultés affaiblies. Ce cours peut comprendre une évaluation et la surveillance.

3^e accusation selon le *Code criminel* en 10 ans :

- Suspension prolongée du permis jusqu'à ce que les accusations au criminel aient été résolues par un tribunal
- Frais de remorquage et de mise en fourrière
- Saisie du véhicule pendant sept jours
- Si reconnu coupable d'une infraction criminelle, le conducteur se verra suspendre son permis pendant cinq ans et devra participer au programme antidémarrreur « Ignition Interlock » de façon obligatoire pendant cinq ans.
- Suivre le cours « IMPACT » ou l'évaluation et la surveillance.
- Se présenter à une audience auprès du Alberta Transportation Safety Board.

Les conducteurs reconnus coupables d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies causant des blessures ou la mort se verront obligatoirement suspendre leur permis de conduire pendant cinq ans.

Le refus de fournir un échantillon d'haleine entraîne une accusation en vertu du *Code criminel* (Canada). De plus, une suspension immédiate est émise et les privilèges du conducteur demeureront suspendus jusqu'à ce que l'accusation au criminel ait été résolue.

PROGRAMME TOLÉRANCE ZÉRO ALCOOL DE L'ALBERTA (AZAT) POUR LES CONDUCTEURS DU PROGRAMME DE PERMIS DE CONDUIRE PROGRESSIF (PCP)

Les conducteurs avec permis de conduire du programme de permis de conduire

progressif (PCP) qui ont consommé de l'alcool ne peuvent pas conduire un véhicule. Les conducteurs du programme PCP qui ne respectent pas cette condition se verront immédiatement suspendre leurs privilèges pendant 30 jours en vertu du programme AZAT PCP. Leur véhicule sera également saisi pendant sept jours. Si un conducteur du programme PCP ne respecte pas cette condition une deuxième fois, il se verra suspendre ses privilèges pendant 30 jours et saisir son véhicule pendant sept jours et devra comparaître devant le Alberta Transportation Safety Board (ATSB).

Si la suspension survient au cours de la dernière année du programme PCP, le conducteur sera retenu au sein du programme jusqu'à ce qu'il n'ait aucune suspension à son dossier pendant un an.

Accusations en vertu du *Code criminel du Canada* relativement à la concentration d'alcool dans le sang de 0,08 ou plus; la capacité à conduire un véhicule motorisé est affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux, ou le refus de fournir un échantillon d'haleine pour les conducteurs du programme PCP, sont des éléments compris dans le programme administratif de suspension de permis de l'Alberta.

PROGRAMME DE SANCTIONS ROUTIÈRES IMMÉDIATES (IRS)

Les capacités à conduire sont sérieusement influencées lorsque la concentration d'alcool dans le sang atteint 0,05 et donc le risque d'avoir une collision importante augmente. Les conducteurs qui fournissent un échantillon d'haleine qui se situe entre 0,05 et 0,08 peuvent subir des sanctions immédiates comme :

1^e infraction en 10 ans :

- Suspension immédiate du permis pendant trois jours
- Frais de remorquage et de mise en fourrière
- Saisie du véhicule pendant trois jours

2^e infraction en 10 ans :

- Suspension immédiate du permis pendant 15 jours
- Frais de remorquage et de mise en fourrière
- Saisie du véhicule pendant sept jours
- Suivre le cours « Planning Ahead » (Planifier) qui traite de la conduite avec les facultés affaiblies ou l'équivalent.
- Sur recommandation du greffier, le conducteur devra se présenter à une audience auprès du Alberta Transportation Safety Board

3^e infraction de suite en 10 ans :

- Suspension immédiate du permis pendant 30 jours
- Frais de remorquage et de mise en fourrière
- Saisie du véhicule pendant sept jours
- Suivre le cours « IMPACT » ou l'équivalent. Ce cours pourrait comprendre une évaluation et la surveillance.
- Se présenter obligatoirement à une audience auprès du Alberta Transportation Safety Board

ALBERTA – SUSPENSION DU PERMIS PENDANT 24 HEURES

Cette suspension est imposée aux conducteurs dont la capacité à conduire un véhicule motorisé a été altérée par un état physique ou pathologique, ou par la consommation de drogues ou d'alcool. Une suspension du permis de 24 heures sera décrétée.

Suspension et privation du permis de conduire

En plus de toute amende infligée en vertu du *Code criminel du Canada*, la Province d'Alberta suspendra votre permis de conduire et vous imposera une série de

conditions à satisfaire avant que votre permis de conduire ne puisse être rétabli. La suspension décidée par la province de l'Alberta est purgée en même temps qu'une interdiction de conduire ordonnée par le tribunal.

Conduire lorsque votre permis de conduire a été suspendu ou récusé

Si vous conduisez un véhicule motorisé lorsque votre permis de conduire a été suspendu ou récusé, vous pourriez vous retrouver en prison, recevoir une amende, voire les deux. De plus, si vous faites actuellement l'objet d'une suspension, vous ferez face à une nouvelle suspension. Le véhicule que vous conduisez sera saisi et confisqué pendant 30 jours, quel qu'en soit le propriétaire immatriculé. Les frais de remorquage et de fourrière seront facturés au propriétaire immatriculé du véhicule.

Votre permis de conduire peut être suspendu ou récusé. Le cas échéant, Driver Fitness and Monitoring (Aptitudes et surveillance des conducteurs) enverra, à la dernière adresse inscrite dans votre dossier de conducteur, une lettre recommandée qui vous indique les raisons de ladite suspension ou récusation.

Si votre permis de conduire est suspendu ou récusé, votre avis de suspension mentionnera la durée de ladite suspension ou récusation ainsi que les conditions qu'il vous faudra satisfaire pour que votre permis de conduire soit rétabli.

Lorsque vous aurez rempli les conditions associées à votre suspension ou récusation, vous recevrez une autre lettre de Driver Fitness and Monitoring qui vous indiquera que votre suspension ou récusation a été annulée et qui vous indiquera la date à partir de laquelle vous serez de nouveau autorisé à conduire un véhicule motorisé.

Rétablissement de votre permis de conduire après infraction liée à la consommation d'alcool ou de drogues

Lorsque vous êtes reconnu coupable d'une infraction liée à la consommation d'alcool, de drogues ou des deux, la suspension de votre permis de conduire entre immédiatement en vigueur.

Un avis de suspension vous sera envoyé par courrier à la dernière adresse inscrite dans votre dossier de conducteur. Assurez-vous que l'adresse qui figure sur votre permis de conduire est la bonne.

Les suspensions restent en vigueur jusqu'à ce que toutes les conditions qui figurent sur l'avis de suspension soient satisfaites. Cela s'applique également aux conducteurs qui ont quitté la province.

Lisez attentivement votre avis afin de vous assurer que vous avez satisfait à toutes les conditions associées à votre suspension. Dans le cas contraire, votre permis de conduire pourrait ne pas être rétabli.

L'avis de suspension mentionnera toutes les conditions à satisfaire avant que votre permis de conduire ne puisse être rétabli.

Dans le cas d'une infraction connexe à la consommation d'alcool, de drogues ou des deux, voici quelques-unes des conditions que vous pourriez avoir à satisfaire :

1. Assister à un programme de conduite durant toute une journée.
2. Assister à un programme de conduite durant toute une fin de semaine.
3. Participer obligatoirement au Ignition Interlock Program (Programme antidémarrreur).

Il vous faudra également acquitter les frais de rétablissement et passer un test de conduite.

Lorsque la période de suspension aura été écoulee, vous devrez vous rendre dans le bureau d'un agent d'immatriculation de l'Alberta et prouver que vous avez

satisfait aux conditions de rétablissement de votre permis. L'agent d'immatriculation sera alors en mesure de vous remettre un permis de conduire. Un avis écrit qui indique que votre permis de conduire a été rétabli vous sera envoyé par la poste.

Si votre permis de conduire arrive à expiration au cours de la période de suspension, il ne pourra pas être renouvelé tant que toutes les conditions n'auront pas été satisfaites.

Ignition Interlock Program (Programme antidémarrreur)

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME ANTIDÉMARRREUR?

Si votre permis de conduire a été suspendu à la suite d'une condamnation pour conduite en état d'ivresse, le Programme antidémarrreur vous permettra de retrouver votre permis de conduire avec certaines conditions. Selon les circonstances, la participation à ce programme peut être volontaire ou obligatoire.

Le programme est obligatoire pour :

- tous les conducteurs qui ont été condamnés plus d'une fois au cours des 10 dernières années pour une infraction au *Code criminel* liée à l'alcool.
- les conducteurs dont il s'agissait de la première infraction et qui ont été condamnés pour avoir conduit avec un taux d'alcoolémie supérieur à la limite légale de 0,08.
- les conducteurs qui refusent de fournir un échantillon d'haleine, de sang ou toxicologique (sang ou urine).
- Le Alberta Transportation Safety Board doit approuver votre participation.
- Vous devrez acquitter tous les frais associés à l'installation et à l'entretien du dispositif homologué de verrouillage du système de démarrage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, consultez le site www.atsb.alberta.ca.

Rétablissement de votre permis de conduire suspendu pour nombre excessif de points d'inaptitude

SUSPENSION DU PERMIS DE CONDUIRE

- Un **avis de suspension** sera envoyé à la dernière adresse inscrite dans votre dossier de conducteur. Il vous appartient d'aviser un agent d'immatriculation de l'Alberta toutes les fois que vous changez d'adresse postale.
- L'**avis de suspension** indiquera les conditions à satisfaire avant que votre permis de conduire ne puisse être rétabli.
- L'**avis de suspension** mentionnera la date d'entrée en vigueur de votre suspension.
- Vous devez remettre votre permis de conduire à un agent d'immatriculation de l'Alberta avant la date d'entrée en vigueur de la suspension. Il est illégal de détenir un permis de conduire si ce dernier a été suspendu. Conduire un véhicule lorsque votre permis a été suspendu constitue une infraction grave.
- Vous devez purger la peine associée à la suspension de votre permis.

SUSPENSIONS PROVINCIALES

Une suspension provinciale peut être imposée pour des raisons telles qu'un mauvais dossier de conduite, le non-paiement d'une condamnation juridique, des raisons médicales ou le non-respect d'une convocation.

Alberta Transportation Safety Board (ATSB) (Bureau de la sécurité des transports de l'Alberta)

Conduire un véhicule est un privilège qui se mérite et qui s'accompagne de responsabilités considérables. Les habitudes de conduite de chaque conducteur contribuent à accroître la sécurité du réseau routier albertain. L'objectif principal du système provincial de délivrance de permis de conduire consiste à superviser les habitudes des conducteurs et à appliquer des mesures de répression lorsque cela se révèle nécessaire. Pour atteindre cet objectif, l'ATSB se concentre sur le rétablissement des conducteurs. Les personnes qui doivent se présenter devant l'ATSB peuvent le faire avec ou sans la présence d'un avocat.

L'ATSB peut suspendre, pendant une durée définie ou indéfinie, le permis de conduire d'une personne signalée par le greffier, le ministre, les tribunaux ou la police. L'ATSB peut ordonner qu'une personne suive un programme éducatif ou peut énoncer d'autres conditions préalables à l'obtention d'un permis de conduire.

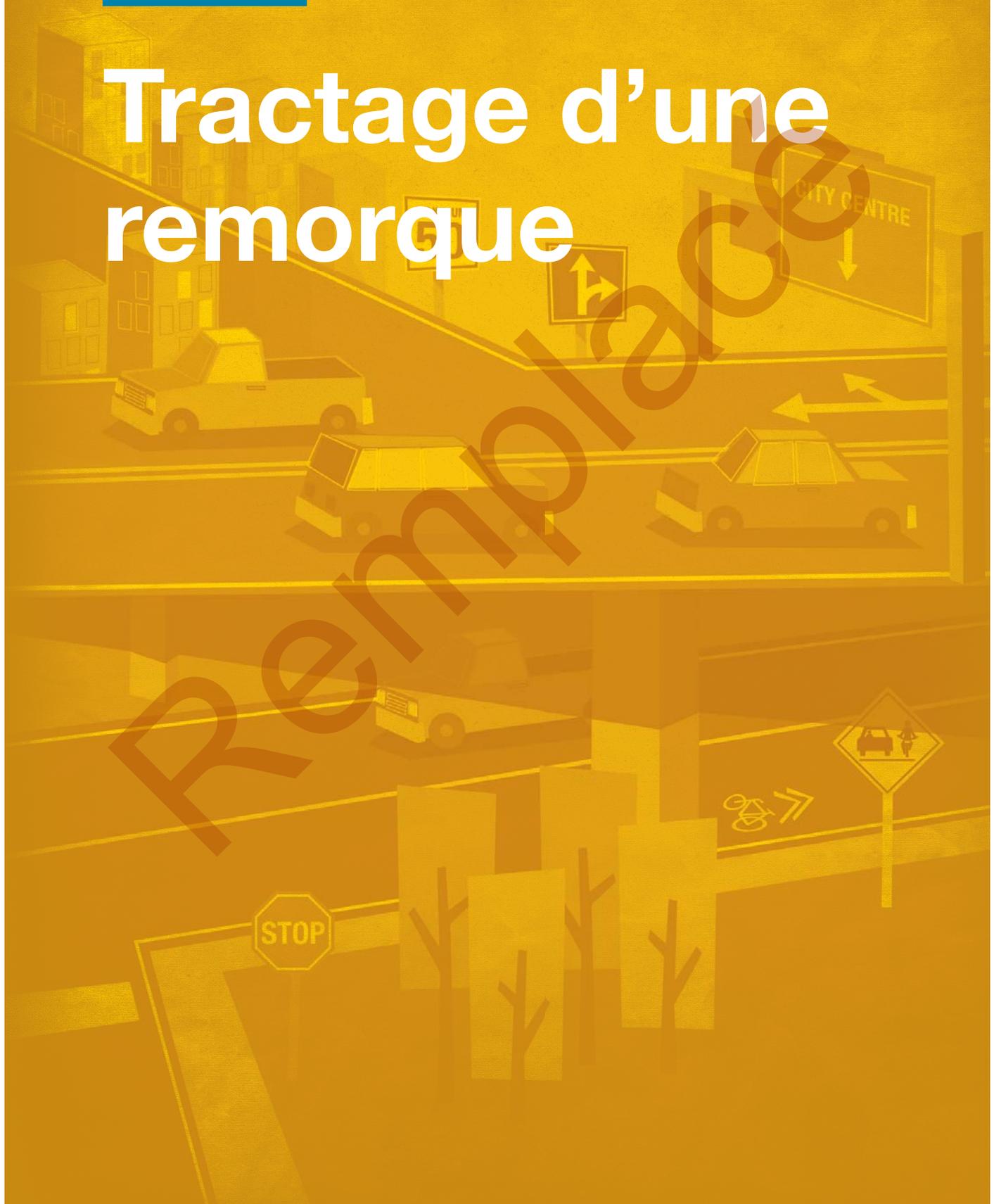
Avant de suspendre ou de restreindre un permis de conduire, l'ATSB donne à son titulaire un préavis de 10 jours par écrit (sauf si le permis de conduire est déjà suspendu).

Avant de prendre sa décision, l'ATSB prend en considération le dossier de conduite de la personne, son attitude au volant, ses compétences et ses connaissances de conducteur, ses handicaps en matière de conduite et tout autre facteur qu'il juge pertinent.

10

Tractage d'une remorque

Remplaç



Immatriculation et plaque

Vous devez immatriculer votre remorque auprès du bureau d'immatriculation de l'Alberta et avoir sur vous la preuve de cette immatriculation lorsque vous tractez la remorque. Vous devez en outre monter une plaque d'immatriculation valide à l'arrière de la remorque en faisant en sorte qu'elle soit clairement visible. Vous devez immatriculer la remorque et vous procurer une plaque d'immatriculation avant de pouvoir tracter la remorque sur la route.

Équipement

- Votre remorque doit être équipée de feux arrière, de feux de freinage et de clignotants en bon état, lesquels doivent pouvoir être activés à partir du véhicule-tracteur.
- Si votre véhicule est doté d'une boule d'attelage, vous devrez également attacher des chaînes de sécurité entre la remorque et le véhicule-tracteur. Les chaînes doivent être croisées sous la flèche d'attelage de la remorque et attachées de façon sécuritaire. Cela est valide pour toutes les remorques, à l'exception des caravanes à sellette.
- Si votre remorque est équipée d'un dispositif d'urgence secondaire contre la rupture d'attelage, assurez-vous qu'il est raccordé correctement, conformément aux instructions du fabricant.
- Ajustez les rétroviseurs de votre véhicule de façon à être en mesure de voir clairement arriver les véhicules derrière vous. Vous devez utiliser des miroirs aux supports plus longs si la remorque est plus large que le véhicule qui la tracte.

Votre remorque doit obligatoirement disposer de freins s'ils sont nécessaires pour en contrôler le déplacement en toute sécurité. Toutefois, il n'est pas nécessaire que les remorques suivantes soient équipées de freins :

- Remorques dont le poids brut total en charge est inférieur ou égal à 910 kilogrammes (2 000 livres)
- Remorques dont le poids total en charge est inférieur à la moitié du poids non chargé du véhicule qui la tracte

Conduite d'une remorque

- Avant d'intégrer la circulation, laissez plus de temps aux véhicules en approche et éloignez-vous davantage d'eux que vous le feriez normalement sans remorque. Il vous faudra plus de temps pour atteindre la vitesse de la circulation en raison du poids supplémentaire de la remorque. De plus, vous aurez besoin de plus d'espace, compte tenu de la longueur additionnelle de la remorque.
- Il vous faudra plus de temps pour vous arrêter. Augmentez la distance entre votre véhicule et celui qui vous précède.
- Si vous conduisez sur une autoroute à plusieurs voies, n'oubliez pas que les véhicules qui se déplacent plus lentement doivent circuler dans la voie de droite.
- Planifiez votre trajectoire. Regardez loin devant vous afin d'anticiper et de gérer les dangers potentiels. Évitez les situations qui pourraient nécessiter un changement de voie rapide ou un arrêt inattendu.
- Si un nombre important de véhicules vous suit, trouvez un endroit sûr où vous arrêter sur le bord de la route afin de laisser passer les autres véhicules.

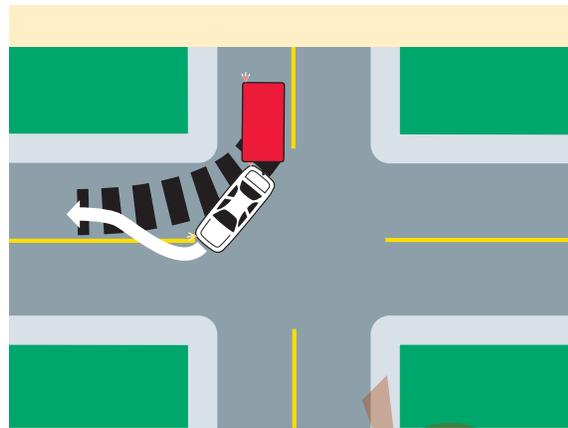
Tourner aux intersections

POUR TOURNER À GAUCHE

- Approchez-vous lentement du virage. Quand vous êtes près de l'intersection, déplacez-vous à proximité du bord droit de la voie dans laquelle vous trouvez sans franchir la ligne et en veillant à ce qu'aucune partie de votre véhicule ou de votre remorque ne dépasse dans l'autre voie. Vous aurez ainsi plus de place pour tourner en toute sécurité.
- Débutez votre virage lorsque la partie avant de votre véhicule est alignée sur le côté gauche de la voie dans laquelle vous voulez vous retrouver.
- Jetez un coup d'œil occasionnel dans le rétroviseur extérieur gauche pour surveiller les roues de la remorque pendant le virage. Les roues de la remorque suivront une trajectoire qui se situe à l'intérieur de la trajectoire des roues de votre véhicule. C'est ce que appelle la dérive.
- Pour permettre la dérive, tournez le volant vers le côté droit de la voie dans laquelle vous vous engagez.
- Dès que votre remorque a franchi le virage en toute sécurité, ramenez le véhicule au centre de la voie.



Virage à gauche avec une remorque tractée – remarquez la trajectoire des roues du véhicule et de la remorque.



Virage à droite avec une remorque tractée – remarquez la trajectoire des roues du véhicule et de la remorque.

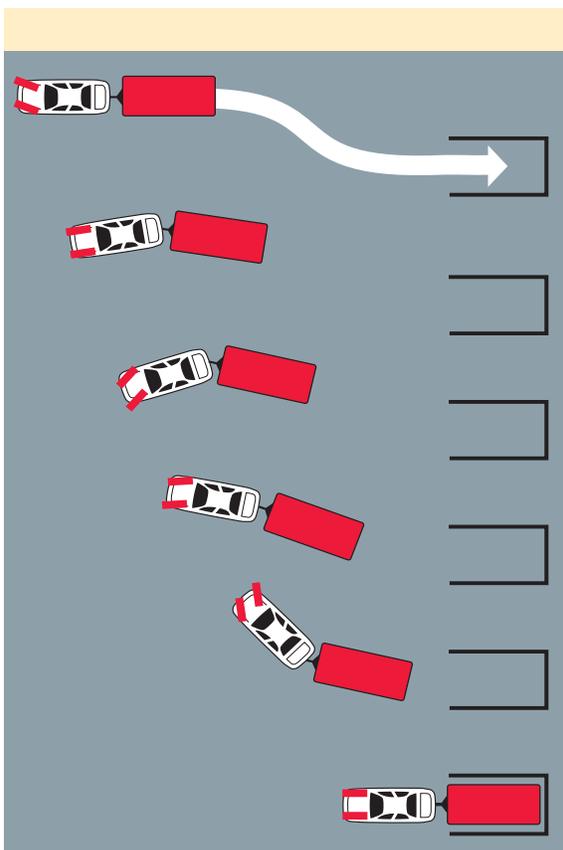
- Pour tourner à droite, inversez ces directives. Si vous ne tenez pas compte de la dérive, vous pourriez entrer en contact avec une bordure de trottoir, un véhicule stationné ou un piéton.

Faire marche arrière avec une remorque

Faire marche arrière avec une remorque exige de l'entraînement. À certains moments, pour manœuvrer la remorque lorsque vous faites marche arrière, vous tournerez le volant dans la direction opposée à celle dans laquelle vous tourneriez le volant si vous n'aviez pas de remorque.

Lorsque vous faites marche arrière avec une remorque, procédez de la façon suivante :

- Demandez à quelqu'un de vous guider.
- Si personne n'est là pour vous guider, faites le tour de la remorque pour vous assurer que la voie est libre.
- Ne faites jamais marche arrière à une vitesse supérieure à celle d'un piéton.



Position des pneus d'un véhicule pour faire marche arrière avec une remorque.

Commencez à faire marche arrière en tournant le volant dans la direction opposée à la direction dans laquelle vous voulez vous diriger. Tournez le volant vers la droite pour vous diriger à gauche. Tournez le volant vers la gauche pour vous diriger à droite.

- Pour éviter que votre véhicule entre en contact avec la remorque, ne tournez le volant que de un quart de tour ou de un demi-tour. Dès que la remorque commence à tourner, ramener le volant à sa position d'origine. Ne faites que des petits mouvements avec le volant pour diriger la remorque.

Lorsque vous faites marche arrière vers la droite avec une remorque, n'oubliez pas que votre visibilité est limitée en raison des angles morts derrière la remorque.

Remplacé